ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

DESPY-MEYER Andrée, DEVRIESE Didier et al., *L'ULB et l'Europe : 30 ans d'histoire commune*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, Service des archives, 1993.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/DL2838705_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

en hommage au Vicomte Walter Ganshof van der Meersch,
Président-fondateur de l'Institut d'études européennes

ULB

ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

L'ULB ET L'EUROPE

30 ANS D'HISTOIRE COMMUNE

Les organisateurs de l'exposition tiennent à exprimer leurs remerciements à CHARLES BERLINER et ANITA TENENBAUM (Cellule Recherche), CLAUDE HENSCHEL (Cellule Statistique), PAULETTE CARTON et EDDY VAN GEYT (Institut d'études européennes), EDOUARD KESTEMONT (Département de physique), ERIC VERBORGH (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail - Dublin), CHRISTIAN LAMBIOTTE (Service iconographique de la Commission des Communautés européennes) et PETER THOMAS, directeur du Bureau pour la Belgique du Parlement européen, pour la bienveillante attention qu'ils ont manifestée à leurs demandes.

Ils remercient également Madame ANTOINETTE SPAAK et la Fondation PAUL-HENRI SPAAK, Monsieur JEAN-JACQUES REY et Monsieur JEAN-VICTOR LOUIS de leur avoir permis d'exposer quelques pièces originales ayant appartenu à PAUL-HENRI SPAAK, JEAN REY et au Vicomte WALTER GANSHOF VAN DER MEERSCH.

Ils souhaitent dire toute leur gratitude au personnel - permanent et occasionnel - des Archives de l'université, en particulier NADINE DEVLEESCHOUWER, PIERRE F. DALED ET YVES GODFROID, qui, chacun dans leur secteur, ont aidé à la réalisation de cette manifestation.

Ils remercient encore la direction des Services techniques de l'Université pour sa collaboration à l'organisation pratique de l'exposition et Objectif Recherche pour son prêt de vitrines.

Ouvrage édité à l'occasion de l'exposition "L'Université libre de Bruxelles et l'Europe. 30 ans d'histoire commune", organisée à l'Université de Bruxelles du 1er au 22 décembre 1993.
Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la présidence belge du Conseil des Communautés européennes.

L'éditeur a essayé de toucher tous les ayants droit au copyright des illustrations figurant dans cet ouvrage.
Il y est parvenu dans la plupart des cas.
Les ayants droit qui constateraient que des illustrations on été reproduites à leur insu sont priés de prendre contact avec l'éditeur.

Copyright 1993 - Archives de l'ULB
Dépôt légal : 1993-2032/1

CONCEPTION GÉNÉRALE

- Archives de l'Université libre de Bruxelles:
  ANDRÉE DESPY-MEYER, directeur
  DIDIER DEVRIESE, attaché scientifique

CONCEPTION GRAPHIQUE

- Tertio:
  SERGE VANDENPUT
  NATHALIE DEWILDE
  MARTINE GILLET

PRODUCTION

- Catalogue:
  Impression: DEREUME
  Photogravure: MULTICOLOR
  Flashage: PIXEL DTP

- Panneaux d'exposition:
  Tirages couleurs: FLASH AND CARRY
  Encadrement: BERNARD WÉBER

- Panneau extérieur:
  Production: AÉRO DÉCO
  Pose: SERVICES TECHNIQUES DE L'ULB

COMITÉ DE PATRONAGE

- WILLY CLAES, Vice-premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères
- BERNARD ANSELME, Ministre des Affaires sociales
- JEAN-MAURICE DEHOUSSE, Ministre de la Politique scientifique
- ROBERT URBAIN, Ministre du Commerce extérieur et des affaires européennes
- ANTONIO RUBERTI, Commissaire à la Commission des Communautés européennes
- GUY SPITAELS, Ministre-Président de l'Exécutif de la Région wallonne
- CHARLES PICQUÉ, Ministre-Président de la région de Bruxelles-capitale
- ERIC TOMAS, Ministre du Budget, de la Culture et du Sport de la Communauté française
- DIDIER GOSUIN, Ministre de la région de Bruxelles-capitale
- SERGE MOUREAUX, Président de l'Assemblée de la Commission communautaire française
- RAYMONDE DURY, Député du Parlement européen, vice-présidente du groupe socialiste
- JOSEPH VAN DEN BROECK, Directeur du Bureau de représentation de la Commission des Communautés européennes à Bruxelles
- PHILIPPE BOURDEAU, Directeur de l'Agence européenne de l'environnement - Commission des Communautés européennes - DG 11
- HERVÉ HASQUIN, Président du Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles
- FRANÇOISE THYS-CLÉMENT, Recteur de l'Université libre de Bruxelles

AVANT-PROPOS

9 *Andrée Despy-Meyer, directeur des Archives*

INTRODUCTION : LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

11 *Hervé Hasquin, président du Conseil d'administration*
Françoise Thys-Clément, recteur de l'Université

L'INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES: TRENTE ANS D'HISTOIRE

14 • Itinéraire d'un Institut
Jean-Victor Louis, ancien président de l'IEE

22 • Structures et enseignements
Marianne Dony, directeur de l'IEE

32 • La recherche: vers une meilleure connaissance de l'Europe
Michel Vanden Abeele,vice-président de l'IEE

36 • Un Institut garant de l'avenir européen
André Sapir, président de l'IEE

APPRENDRE L'EUROPE

42 • Depuis longtemps déjà, les Facultés s'étaient ouvertes sur l'Europe
Andrée Despy-Meyer, directeur des Archives
Pierre F. Daled, licencié en philosophie (ULB)

L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UN PARTENAIRE EUROPÉEN

48 • La recherche communautaire et les universités
Charles Berliner, secrétaire du Conseil de la Recherche
Anita Tenenbaum, conseiller - Cellule Recherche

54 • Au cœur de la matière: l'ULB et le CERN
Jean Sacton, directeur du laboratoire de Physique des Particules élémentaires

59 • Rhode-Saint-Genèse, la biologie moléculaire d'hier et de demain
Maurice Errera, professeur émérite de l'ULB

61 • L'ULB, carrefour de l'immunotoxicologie en Europe
Michel Goldman, chef du service d'Immunologie de l'hôpital Erasme

62 • L'ULB en apesanteur: le Centre de Recherche en Microgravité
Jean-Claude Legros, directeur du service de Chimie-physique de la Faculté des sciences appliquées

64 • L'Europe du IV[e] au IX[e] siècle
Alain Dierkens, directeur du séminaire d'Histoire du Moyen Age

66 • Le Statut de l'artiste: un enjeu de CeRP
André Nayer, directeur de CeRP

D'UNE EUROPE À L'AUTRE

70 • Accords et échanges internationaux
Chantal Zoller, chargé des Affaires européennes

77 • L'Europe, d'une cause estudiantine à une réalité
Didier Devriese, attaché scientifique - Archives de l'ULB

CATALOGUE DE L'EXPOSITION

81 • Les premiers élans européens
• L'Institut d'études européennes
• Apprendre l'Europe
• Une recherche sans frontière
• D'une Europe à l'autre
• Documents et objets exposés

Andrée Despy-Meyer
Directeur des Archives

A travers la présente exposition, notre Université souhaite montrer à quel point elle a affirmé à chaque fois sa présence aux grandes dates de la construction de l'Europe et combien elle a veillé à ce que son enseignement et sa recherche véhiculent, dès les années '60, l'idée européenne.

Premier grand fleuron dont elle peut s'enorgueillir: l'Institut d'études européennes né en 1963 par la volonté de ses autorités de voir un centre d'enseignement et de recherche orienté exclusivement vers des matières européennes qu'elles soient juridiques, économiques ou politiques et s'entourant pour ce faire de personnalités de grand renom tant étrangères que belges.

Ensuite, professeurs et chercheurs de plusieurs Facultés se sont impliqués directement, depuis ces mêmes années, dans des programmes de recherche à caractère européen, permettant des associations et des échanges particulièrement constructifs et porteurs d'avenir entre équipes universitaires dépassant les frontières nationales. Mais ces objectifs n'auraient le plus souvent pu être atteints sans l'aide financière des Communautés européennes.

Aujourd'hui, ces programmes ont pris une ampleur considérable: ils couvrent tout un ensemble de domaines relevant des sciences exactes et des sciences humaines, œuvrent à une meilleure prise de conscience des problèmes qui se posent et étendent leur champs d'activités et leurs horizons de recherche, grâce aux événements politiques récents, au-delà des frontières de l'Europe occidentale.

A ces programmes, il faut en ajouter d'autres, en plein essor, d' échanges d'étudiants et de chercheurs européens: ils donnent une dimension neuve à la vision que ceux-ci pouvaient avoir jusqu'il y a peu de leur formation universitaire et sont sources également d'un enrichissement considérable sur le plan tant humain que culturel.

Si les Archives de l'Université ont choisi d'organiser cette manifestation précisément à la fin de cette année 1993, c'est non seulement parce que les autorités de notre Maison tenaient à commémorer les trente années d'existence de leur Institut d'études européennes mais aussi parce qu'elles souhaitaient placer cet événement au moment où la Belgique occupe la présidence du Conseil des Communautés européennes. L'Université veut ainsi montrer qu'elle s'est toujours inscrite comme partenaire européen et continue à affirmer sa vocation de centre supérieur d'enseignement et de recherche qui a le privilège d'avoir son siège dans la capitale de l'Europe.

Les visiteurs ne manqueront pas d'observer que nous avons eu recours à un procédé technologique de pointe pour la réalisation de l'ensemble des panneaux qui sont exposés: toutes les images ont été digitalisées, mises en page sur ordinateur et imprimées sans intermédiaire.

Puisse cette exposition donner un juste reflet, une image exacte de la volonté de notre Maison de s'inscrire dans l'Europe d'aujourd'hui.

Hervé Hasquin — Président du Conseil d'administration
Françoise Thys-Clément — Recteur de l'Université

La Politique internationale de l'Université libre de Bruxelles

Les années '90 s'inscrivent dans un processus de mutations politiques et économiques qui affectent profondément le système éducatif et la société dans son ensemble.

L'intégration européenne va croissant. Elle poursuit des objectifs économiques et politiques et des objectifs sociaux - réduire les inégalités entre régions, entre groupes sociaux, entre sexes.

L'éducation est un acteur essentiel de cette stratégie de développement mutuel et d'intégration. En effet, aucun des buts de l'Union européenne ne pourrait être atteint dans un contexte de décroissance, de conflits sociaux, de fractionnement ou de cloisonnement.

Toutes les ambitions communautaires sont conditionnées par les performances d'une Europe unie, dans ses composantes culturelles, sociales et économiques.

La réalisation de ces objectifs est donc fortement liée à la contribution qu'y apportera ou non l'enseignement supérieur.

L'éducation doit être vue comme l'instrument qui doit permettre à l'Europe: d'affirmer tout à la fois sa force, sa compétitivité, son influence dans sa diversité; de répondre au défi du développement de la science et de la technologie; de sauvegarder et de transmettre l'héritage culturel européen; d'assurer la qualité, la qualification des ressources humaines; de développer les aptitudes qui permettront de réellement profiter du nouveau marché en jetant les bases d'une mobilité des idées et des personnes par la connaissance des langues et des cultures, et, objectif essentiel, de préserver la démocratie.

Nous participons ainsi à une mutation profonde du rôle des systèmes éducatifs et les Universités sont confrontées à cette mission d'européanisation. Répondre au défi de cette ouverture nous amène à mettre en œuvre un véritable management stratégique de nos institutions.

Comme le souligne un récent mémorandum des Communautés Européennes sur l'enseignement supérieur, l'ouverture internationale passe par la mobilité des étudiants et des professeurs, la coopération universitaire, l'insertion de la problématique européenne dans les programmes, l'importance centrale des langues, la formation des maîtres, la reconnaissance mutuelle des qualifications et des périodes d'études.

L'avènement de cette éducation européenne suppose des modifications profondes dans la participation et l'accès à l'enseignement supérieur, la formation permanente, l'enseignement ouvert et à distance, l'équilibre entre formation professionnelle et éducation générale, une plus grande interaction entre les disciplines - on parle de multidisciplinarité - un développement des qualifications.

De plus, il faut souligner que disposer d'un enseignement supérieur adapté à l'Europe du 21ème siècle ne se limitera pas à participer à des programmes étrangers et à compter sur les stratégies des autres. Chaque Université doit opter pour une meilleure gestion stratégique des ressources humaines et financières, chacune doit affirmer sa spécificité, suscitant ainsi des opportunités d'alliances, de soutien, d'innovation induites par le projet d'union européenne.

L'Université libre de Bruxelles répond à ce défi de l'internationalisation, face aux missions traditionnelles qui sont les siennes et aux exi-

gences d'insertion active dans le tissu industriel et social de sa communauté et de ses régions.

Elle a le souci à la fois de s'intégrer aux projets européens en matière de recherche, de formation et de mobilité, de réagir, en somme, aux sollicitations extérieures, mais aussi de mener une réflexion de fond pour mettre en œuvre un processus de structuration, de gestion stratégique, ambitieuse et plus particulièrement axée sur ses relations extérieures, régionales et internationales.

L'Université libre de Bruxelles est consciente de l'ampleur du défi auquel sont confrontées toutes les institutions universitaires européennes. Par sa philosophie du Libre Examen, par son ouverture traditionnelle, elle dispose de toutes les armes pour y répondre.

L'Institut d'études européennes

Jean-Victor Louis
Ancien président de l'Institut d'études européennes

Itinéraire d'un Institut européen

On le comprendra: il n'est pas possible - en tout cas, ce ne l'est pas pour l'auteur de ces lignes - de rédiger en quelques pages l'histoire de l'Institut d'études européennes durant ses trente années d'existence. Cela supposerait un tri et un classement des sources et des recherches minutieuses, comme toutes celles qui doivent caractériser des travaux historiques de qualité. Il s'agira donc plus de propos sur l'histoire de l'Institut depuis sa création.

Dans cette histoire, on pourrait sans doute distinguer trois périodes:
- La création et la reconnaissance .....(1963 - début des années 1970)
- La continuité et les désillusions .....(1971 - 1984)
- La relance et la transformation permanente .....(1984 - ....)

Il est toutefois difficile de dater précisément ces périodes parce que forcément la division est arbitraire. En effet, ces époques se recoupent. L'intérêt d'un tel plan serait de montrer que l'activité de l'Institut a tout naturellement et au-delà même de la conscience que pouvaient en avoir ses dirigeants, suivi le rythme de l'aventure des Communautés européennes.

Institution de l'Université, elle a aussi suivi les évolutions de celle-ci. L'Institut a vécu "Mai 1968". Il s'est doté de structures nouvelles et, pour lui, la prise en compte des statuts nouveaux de l'Université a signifié, d'une certaine manière, l'abandon de formules de participation jugées trop audacieuses, un "alignement" en quelque sorte, tout en préservant une spécificité incontestable par rapport aux autres entités de l'Université.

Enfin, l'Institut a été marqué par la personnalité de ses dirigeants. De la présidence flamboyante de Walter Ganshof van der Meersch, sans qui tout eût été différent, à la sensibilité et à l'hyperintellectualisme de Paul De Groote, au pragmatisme et au sens de la conciliation d'Henri Janne, au dilettantisme souriant et moqueur d'Henri Simonet, à l'humanisme et à la distinction de Paul Foriers. Le décès prématuré de celui qui assura la cohésion et le renouveau de l'Université dans des moments difficiles a amené à la présidence un autre type d'universitaire, ne disposant pas de l'expérience de la chose publique qu'avaient ses prédécesseurs. Oserait-on dire, sans forcer la note, que les passages ultra-rapides à la présidence de Paul De Groote et du regretté Henri Janne par exemple, sont dus davantage à la stagnation de l'Europe qu'à des raisons de santé ou de convenance personnelle? Le sort de l'Institut et l'évolution de l'Europe ont été et restent étroitement liés !

Lors du dixième anniversaire de l'Institut Henri Janne, émettait le voeu que pour le vingtième anniversaire l'Europe formerait dans le monde "une entité constituée, démocratique, solidaire et responsable" et il ajoutait:

"D'ailleurs, si ce n'était pas le cas dans dix ans, quel serait encore le sens de notre Institut d'études européennes" [1].

Ce dixième anniversaire se déroulait, en effet, dans une atmosphère de crise, voire même de régression, selon les termes du président Ganshof van der Meersch qui manifesta, dans son allocution, sa vive

[1] *IEE ULB. Dixième anniversaire de la Fondation de l'IEE, 29 mars 1974, p. 37.*

inquiétude devant la crise des institutions et la mise en cause des principes mêmes de la participation à la Communauté par la demande de renégociation britannique.

Hélas, c'est aussi de stagnation et de déclin de l'Europe institutionnelle dont on pouvait encore parler le 5 novembre 1984, au moment où l'Institut célébrait son vingtième anniversaire, mais la relance était aux portes. Après le Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984, celui de Milan en juin 1985 devait ouvrir la voie à la négociation de l'Acte unique européen et à la mise en oeuvre du programme décrit dans le livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché intérieur.

Nous allons développer ces thèmes en évoquant tout d'abord l'Institut et l'Université. Nous analyserons ensuite les relations entre l'intégration européenne et l'Institut. Nous évoquerons enfin, en conclusion, le rayonnement acquis par l'Institut.

L'INSTITUT ET L'UNIVERSITÉ

L'Institut d'études européennes appartient à la deuxième génération de ces instituts, dont les premiers s'étaient créés quelques quinze ans auparavant à l'époque où le Conseil de l'Europe s'établissait à Strasbourg (Collège d'Europe à Bruges, centres de Turin, Sarrebruck, Nancy et Strasbourg). Peu après Liège et Leyde, avant Louvain, Amsterdam et Paris, l'Institut se voyait assigner par le Recteur Maurice Leroy[2] les objectifs suivants:

"En créant sous une forme institutionnalisée, mais de façon assez souple pour permettre dans l'avenir tout aménagement nécessaire, un Institut d'études européennes, destiné à approfondir dans le domaine des sciences morales, politiques et économiques, les problèmes que pose la réalisation d'une Europe toujours plus unie, l'Université libre de Bruxelles ne fait que se montrer fidèle aux idéaux qui l'ont soutenue depuis sa fondation et elle répond en même temps aux impératifs de sa situation géographique. Bruxelles, capitale du Marché commun, nourrit l'ambition justifiée de tenir une place importante dans la vie européenne et dans la vie internationale".

Résultant de l'initiative de Walter Ganshof van der Meersch, assisté par Jean Salmon[3], qui mettait beaucoup d'enthousiasme à la tâche, l'Institut avait pour organe de décision un Comité directeur, dont la composition restreinte n'avait d'égale que la personnalité de ses membres; outre MM. Ganshof et Salmon qui devaient devenir respectivement président et secrétaire de l'Institut, il y avait le vice-président Robert Henrion, Guillaume Jacquemyns (pour peu de temps), Joseph Van Tichelen, l'un des négociateurs des traités de Rome, et, pour les premières séances, le secrétaire général de l'Université, Robert Leclercq. A ce noyau se sont ajoutés Etienne Kirschen notamment, et, ex officio, les présidents des deux Facultés, John Bartier, Jacques Heenen et Paul Foriers dans les premières années. Herman Maas, qui devait ensuite enseigner à Leyde et Charles-Léon Hammes, professeur luxembourgeois qui a présidé la Cour de justice des Communautés en étaient aussi. A l'origine, les directeurs de recherches Georges Goriely (section politique), Michel Waelbroeck (section juridique) n'avaient pas voix au chapitre et Etienne Kirschen (qui dirigea la section économique, avant de passer le relais à Jacqueline Poelmans - celle-ci fut remplacée, à sa retraite, par le professeur Paul Hatry) dut d'y siéger d'abord à sa qualité de représentant de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.

Il s'agissait, on le voit, d'une gestion de type manifestement élitiste telle qu'elle était conçue à l'époque dans les instituts de l'Université.

[2] Discours prononcé à l'inauguration officielle de l'Institut le 27 février 1964.

[3] Et une équipe administrative parmi laquelle on détachera les noms de Mmes Cumps et Charlier ainsi que plus tard Mmes Heyvaert et Blois, et, last but not least, Mmes Carton et Viroux.

La forte personnalité du président entraînait rapidement la conviction au sein du Comité directeur [4]. Elle suscitait au sein de tout l'Institut un enthousiasme et un dévouement salutaires. Cette efficacité et ce dynamisme suscitaient parfois des réactions à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques qui croyait devoir rendre l'Institut attentif au respect des procédures de nomination et où d'aucuns s'inquiétaient de voir des personnalités non académiques telles que Paul-Henri Spaak, Jean Rey ou Etienne Hirsch, gratifiées du titre de professeur alors qu'on cherchait vainement une thèse dans leur curriculum... L'Institut était alors et reste convaincu que la mise en contact de ténors de la vie communautaire avec ses étudiants est un élément indispensable dans son programme.

[4] Le Comité directeur ne décida de voter au scrutin secret pour la nomination des professeurs que le 5 mars 1968, soit plus de quatre ans après la création de l'Institut.

L'Institut présentait la particularité d'être une institution se voulant à la fois d'enseignement et de recherche. Comme institut de recherche, il se distinguait de l'Institut du travail et comme institut d'enseignement, il était différent de l'Institut de Sociologie. Cette double qualité a valu quelques difficultés à l'Institut d'études européennes. Les Facultés tutrices (Droit et Soco) insistaient volontiers sur le caractère d'institut d'enseignement de l'Institut et entendaient, dès lors, exercer une vigilance qui se voulait bienveillante sur les programmes et les nominations [5]. D'où la reconnaissance expresse dans les statuts du caractère "interfacultaire" de l'Institut et les velléités, aujourd'hui disparues, d'aligner les statuts de l'Institut sur celui des facultés. Parfois, des tentatives d'annexion se manifestaient, comme par inadvertance, semblait-il. Ainsi, quelle ne fut pas la surprise du signataire de ces lignes alors jeune secrétaire de l'Institut, de constater, à deux reprises, la création par la section économique de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques d'une licence spéciale en économie européenne dont le programme était celui de l'Institut, sans que celui-ci ait été consulté. Oserions-nous écrire que cette initiative constituait un hommage implicite rendu à l'Institut et reflétait un certain mouvement d'humeur contre un dynamisme jugé excessif de la section juridique !

[5] La Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques s'étonna du non-respect des procédures de nomination (commissions scientifiques, etc.) pour les titulaires de l'enseignement dit complémentaire, qui étaient en fait des conférenciers.

Les "événements de 1968" ont tout naturellement été vécus et ressentis à l'Institut, à divers égards. L'Institut en a été symboliquement mais directement affecté, parce que l'auteur du "Défi américain", Jean-Jacques Servan Schreiber a renoncé, en raison des événements parisiens, à venir faire, le 24 mai 1968, une conférence sous les auspices de l'Institut, qu'il avait choisi parmi de nombreuses institutions, après une minutieuse étude de marché. C'était une occasion manquée. Les fameux "événements" ne furent pas dramatiques pour l'Institut. Son président, le professeur Ganshof - exerçant aussi à l'époque la charge de vice-président de la Faculté de Droit - avait eu la sagesse, au cours d'une mémorable séance du Conseil, rue Blanche, de demander aux dirigeants du Conseil d'administration de l'Université de démissionner. C'est alors que Félix Leblanc se retira. La volonté d'ouverture du Président, dans une institution comme l'Institut où les gens mal informés ou malveillants voyaient un exemple de pouvoir mandarinal absolu, a permis l'instauration d'un très large dialogue des autorités avec une assemblée de l'Institut, présidée par le Recteur Bigwood - directeur du Centre de recherches sur le droit de l'alimentation, créé en 1965, qui aujourd'hui porte son nom -, et où l'on a travaillé ferme à l'élaboration de statuts présentés ensuite au Comité directeur. Le Comité de rédaction siégeait sous la présidence de Robert Henrion; Daniel Paulus, aujourd'hui chef de cabinet du président du Comité économique et social, Odile Stocker, l'âme des publications de l'Institut, et Georges Vandersanden, alors jeune assistant et bientôt, directeur actif et résolu, y ont eu un rôle déterminant. Le Comité directeur a fait place à un Conseil, plus représentatif des différents corps et l'on a

créé une commission spéciale où, aujourd'hui encore, les représentants des assistants et des étudiants votent sur les nominations dans le corps professoral. L'assemblée, en maintenant le dialogue entre toutes les composantes de l'Institut et en s'imposant par le sérieux de ses prises de position, a permis à l'Institut de passer le cap malgré la tourmente.

Il était en effet au cœur de celle-ci. L'un des seuls lieux de l'Université disposant de salles de réunion et d'une ligne téléphonique directe[6] non contrôlée par les "occupants", l'Institut a servi à des réunions - souvent nocturnes - du Conseil d'administration de l'Université et de la commission paritaire de droit. On peut dire que c'est dans ces lieux que le divorce s'est consommé entre la section française et la section flamande de la Faculté de droit (lorsque nos amis De Pauw et De Schutter entre autres) ont demandé la parité au sein des organes futurs de la Faculté. Ceux qui n'en ont pas été les témoins imagineront les réactions de certains de nos collègues à une telle suggestion!

L'Université vivait alors des moments éprouvants mais exaltants. Chaque réunion du Conseil d'administration se terminait par une conférence de presse se déroulant à l'Institut et où les structures futures de l'ULB intéressaient tout autant que l'organisation des examens durant l'été 1968.

Pour l'Institut, l'avenir de ses rapports avec l'Université flamande posait un réel problème. En effet, la section juridique comme la section politique[7] comportaient des enseignements en néerlandais. Peu avant la scission définitive entre les deux Universités acquise au 1er octobre 1969, l'Institut demanda à l'un de ses membres, le professeur Van Tichelen, qui donnait cours dans les deux sections de l'Université, de prendre contact avec les experts de la VUB naissante. Le 22 janvier 1970, le président fit part au Comité directeur d'une lettre du professeur G. Baeteman, personnalité estimée et modérée s'il en est, posant des questions sur l'Institut qui faisaient présager non seulement des revendications quant à la représentation de la VUB au sein des instances de l'Institut mais aussi la remise en cause de certains aspects concernant le patrimoine, négociés au niveau central par les deux Universités. Les chercheurs firent part de leur inquiétude quant à l'établissement possible de quotas de recrutement. Des propositions pour une négociation furent formulées mais elles n'avaient pas beaucoup de chances, dans le climat qui régnait déjà à l'époque, d'être jugées acceptables par la VUB. On ne parlera désormais plus de la question et l'Institut d'études européennes releva de la seule ULB. La seule manifestation qui reste commune aux deux institutions est la session d'été organisée avec la Faculté de Droit de Georgia, sous la direction de Gabriel Wilner.

L'Institut a bénéficié d'un appui remarquable de la part des autorités de l'Université lors de sa création. Le Recteur Leroy et Jean-Pierre Gillet, l'administrateur de l'Université, avaient compris l'importance de l'Institut et Jean Salmon, comme son successeur, gardent un excellent souvenir des discussions annuelles bilatérales avec l'Administrateur sur le budget de l'Institut.

Les rapports avec les autorités académiques d'après 1968 ont sans doute été moins personnalisés, encore que cela dépendît beaucoup des individualités en présence. L'Institut a certes bénéficié d'être présidé, après le départ du professeur Ganshof, par des personnes qui avaient exercé les plus hautes fonctions au sein de l'Université (deux anciens recteurs et deux anciens présidents du Conseil). Cela facilitait les contacts avec l'administration. L'expérience acquise par Michel Vanden Abeele au Bureau de programmation de l'Université et ses fonctions au sein de la Commission des Communautés ont été utiles à l'Institut pendant ses

[6] La ligne a été distraite du central "de l'OTAN", comme me l'a dit l'ouvrier de la RTT qui a tiré le fil courant le long des façades et dans les jardins depuis la résidence proche du Secrétaire général de l'OTAN.

[7] L'Institut n'a-t-il pas publié, en 1972, l'ouvrage "Het Europese Besluitvormingsproces en het Europese Integratieproces: de totstandkoming van verordening nr. 17", dû à Ludo Dierickx, dont l'avenir devait confirmer l'ardeur et la constance du sentiment fédéraliste européen?

douze années de mandat de directeur, avec trois présidents successifs. Il faut aussi mentionner l'activité vigilante et dévouée des délégués des instituts et écoles au Conseil d'administration de l'Université, et en particulier des regrettés Albert Godart et Max Wajskop.

L'"objectif 1992", fixé à la Communauté par l'Acte unique pour achever la réalisation du marché intérieur, a joué un rôle dans la prise de conscience des autorités académiques, le président Hasquin et le recteur Verhaegen, de l'importance de l'Europe pour l'Université et c'est assurément une chance pour l'Institut que le recteur actuel, Françoise Thys-Clément, ait présidé, peu avant d'entrer en charge, un groupe de réflexion sur l'ULB et l'Europe. Une impulsion a pu ainsi être donnée, avec l'appui total du Recteur, aux travaux des sections économique et politique, les cadres de recherche ont été renforcés, l'enseignement rénové, et, last but not least, des locaux plus spacieux ont été mis à la disposition de l'Institut grâce à l'acquisition du 41, avenue Roosevelt. Ici, c'est l'intervention de Hervé Hasquin, président du Conseil d'administration, qui a été décisive.

Comment ne pas évoquer, dans ce chapitre relatif à l'Institut et l'Université, la Fondation Philippe Wiener-Maurice Anspach, dont Walter Ganshof a été le président après le décès de Phylis Beddington-Wiener ? On sait que l'objet social de cette Fondation est de favoriser les relations scientifiques entre les Universités de Bruxelles, d'une part, d'Oxford et de Cambridge, de l'autre. Dès 1968, l'Institut recevait les premiers boursiers venant du Royaume-Uni. Ils n'ont pas cessé de venir à l'Institut et vers l'Angleterre, ce sont des diplômés, doctorants ou autres chercheurs de toutes disciplines que la Fondation a envoyés, contribuant à la réalisation des objectifs voulus par Phylis Wiener.

L'INSTITUT ET L'EUROPE

L'Institut entendait former des spécialistes des questions européennes par son enseignement de troisième cycle, mais il voulait aussi contribuer aux progrès de l'intégration européenne, objet privilégié de son analyse. Institution académique, elle a participé modestement mais substantiellement à la réflexion et au débat européens.

L'Europe à laquelle l'Institut aspirait ne pouvait qu'être une Europe démocratique, une "Europe des institutions", comme l'appelait Paul-Henri Spaak dans son discours inaugural, mais des institutions qui puisaient leur légitimité dans le peuple lui-même. A l'occasion du 10e anniversaire de l'Institut, dans un discours parmi les plus "engagés" qu'il ait prononcés, le président Ganshof s'exclamait :

"Il n'est ni raisonnable ni démocratique qu'au-delà d'une période de transition un Conseil siégeant dans le secret et négociant dans l'irresponsabilité soit le législateur de la Communauté"[8].

[8] *Cf. note 1, op. cit., p. 25.*

Le président Henri Janne déclarait pour sa part : "L'Europe doit trouver son fondement dans les peuples eux-mêmes qui doivent être mis en mesure de contrôler et de stimuler des organismes trop exclusivement techniques et soumis aux Etats-Nations"[9].

[9] *"Forum", avril 1974, p. 10.*

C'est en parfaite continuité avec ces options que l'Institut a organisé des séminaires de discussion autour du projet de traité sur l'Union européenne, dont l'âme était Altiero Spinelli promu docteur honoris causa de l'Université à l'occasion du cent cinquantenaire de l'ULB . L'ensemble des travaux de l'Institut en matière institutionnelle se situent dans la même ligne, qu'il s'agisse des réunions et publications sur l'Acte unique, le Parlement, la Commission ou le traité de Maastricht.

La défense des droits de l'homme a toujours été une préoccupation de l'Institut, depuis les recherches de Jacques Velu, Pierre Mertens et

d'autres au sein du Centre sur le droit du Conseil de l'Europe, en passant par la défense des droits de l'homme durant la dictature en Grèce[10] jusqu'aux préoccupations plus récentes pour le droit des minorités.

C'est à l'Institut que, le 4 avril 1968, sous la présidence du professeur Roland Beauvois, directeur de la Banque Nationale de Belgique, Ioannis Pezmazoglu, vice-gouverneur de la Banque de Grèce, qui avait joué un grand rôle dans la négociation de l'accord d'association de son pays à la Communauté, prononça le discours qui, rapidement propagé par la presse internationale, lui valut sa révocation par les Colonels[11]. Après 1974, le président Foriers lui remettra la médaille de l'Université pour commémorer l'événement.

De 1963 à 1968, la France opposa, à deux reprises, son veto à l'adhésion britannique. La première fois, en janvier 1963, elle signifiait à ses partenaires médusés la rupture des négociations en cours. En décembre 1967, elle refusait l'ouverture de nouvelles négociations. En février 1968, l'Institut organisa un débat mémorable dont les actes publiés avec une fidélité exemplaire portent le témoignage[12]. Paul-Henri Spaak, René Capitant, Douglas Jay, Fernand Dehousse, Jean Rey, le baron (devenu après Comte) Snoy et d'Oppuers furent les protagonistes de ces échanges d'une rare vigueur, mais le véritable duel fut entre Paul-Henri Spaak et René Capitant, devant un corps diplomatique étonné. Spaak comparait l'attitude de la France à celle d'un professeur qui poserait une question à un étudiant mais avant même qu'il ait répondu, lui dirait: "Ecoutez, mon ami, vous êtes busé!".

Plus pacifiques mais aussi intéressants ont été les colloques consacrés à l'adhésion de la Grèce et à celle de l'Espagne, aux relations avec les pays neutres et les pays méditerranéens mais toujours apparaissait l'impératif de l'approfondissement en vue de l'élargissement, souligné avec vigueur par Altiero Spinelli lors de la célébration du 20e anniversaire de l'Institut.

Epinglons, parmi ces manifestations, les colloques consacrés à l'adhésion de la Grèce en 1977 et à celle de l'Espagne en 1979 (organisé avec l'Université catholique de Louvain à Louvain-La-Neuve). La portée symbolique de ces colloques avec des collègues et des autorités de pays ayant recouvré depuis peu des institutions démocratiques était grande. L'enthousiasme né de la perspective de l'adhésion prochaine qui consoliderait les régimes nouveaux, apparaissait comme une source d'espoir dans les progrès de la construction européenne.

Mais l'Institut n'est pas frappé d'une monomanie institutionnaliste. Multidisciplinaire, il a participé aux débats de société sur la crise économique et financière des années 70, sur la politique industrielle, la protection de l'environnement et celle du consommateur.

Son éphémère centre d'études sociales européennes, que présidait Guy Spitaels et animaient Eliane Vogel et Margaretha Lisein-Norman, organisa un débat, le 2 décembre 1975, sur "La crise de l'emploi - Diagnostic et examen de quelques solutions". Parmi les rapporteurs, on remarqua un professeur de l'Université de Paris IX (Dauphine), plein d'avenir: Jacques Delors, qui fit un rapport sur "Le système d'enseignement et de formation professionnelle dans le contexte de la crise", qu'on croirait écrit en 1993. Lisons plutôt la conclusion: "En définitive, la crise actuelle peut jouer le rôle de révélateur à condition que les responsables sortent de l'obsession du court terme et considèrent l'ensemble des défis que nous lance l'avenir: la menace d'un sous-emploi permanent; la persistance des inégalités, certaines s'atténuant, d'autres s'accroissant; la nécessité d'imaginer un nouveau mode de développement faisant droit aux aspirations à une plus grande autonomie; l'ampleur des risques de dése-

[10] *L'Association belge pour la démocratie en Grèce, présidée par Pierre Vermeylen et dont le secrétaire était Jean-Victor Louis, avait son siège à l'Institut.*

[11] *Le Monde du 6 avril 1968 reproduit ainsi ses paroles: "Je ne voudrais pas, me trouvant en dehors de la Grèce, entrer actuellement dans une discussion des aspects particuliers de la situation hellénique. Ce que je pourrais déclarer sans hésitation, c'est que je suis irrévocablement opposé à tout régime qui n'est pas fondé sur le fonctionnement des institutions démocratiques. Par conséquent, je suis vivement opposé au régime actuel en Grèce. Je crois fermement que la condition pour l'assainissement et le progrès dans tous les domaines de la vie nationale de Grèce est le retour immédiat à la légalité et aux procédures démocratiques."*

[12] *"L'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés", in Les Communautés dans l'Europe, fasc. 1, Bruxelles, 1968.*

quilibre, dont l'inflation est le signe essentiel" [13] et de proposer que l'on raisonne au sein d'un triangle "Société-Education-Travail". Comment aujourd'hui encore mieux dire que cela?

L'Institut a toujours été tourné vers l'extérieur, qu'il s'agisse de la coopération interuniversitaire ou de l'étude des relations internationales. Les recherches qu'il a menées sont évoquées, dans cette brochure, par Michel Van den Abeele. Signalons toutefois les innombrables collaborations avec des universités belges et étrangères et avec le Collège d'Europe, Transeuropean Policy Studies Association, le Centre for Economic Policy Research et dans les premières années, le Centre européen de la Dotation Carnegie à Genève et le Social Science Research Council, plus récemment avec l'Institut d'Economie Mondiale de Moscou (IMEMO) de l'Académie des Sciences de Russie.

Bien évidemment, l'Institut a, dès ses débuts, entretenu d'excellentes relations avec les services des Communautés européennes et, en particulier, de la Commission, ainsi avec le Secrétariat général, la Direction de l'information universitaire et l'équipe de Jacques-René Rabier, Jean Moreau et Jacqueline Lastenouze-Bury, le service juridique de la Commission et la Direction générale 2 (Affaires économiques et monétaires). Pour faire bref, j'évoquerai les magistrales leçons, tout en nuances, d'Emile Noël, secrétaire général, sur le Comité des représentants permanents et que l'Institut a publiées. Devenu ensuite professeur, Emile Noël a continué son enseignement, avec l'aide de Jean Poorterman, même après sa nomination comme président de l'Institut européen universitaire de Florence.

Centré sur l'étude des Communautés, l'Institut n'a jamais négligé l'importance des relations transatlantiques que ce soit sur le plan des marchés financiers ou de la politique commerciale et, aujourd'hui, des aspects de sécurité. Depuis 1989, il réserve une grande part des activités de sa section politique à l'étude de l'architecture du Continent. Il se félicite des relations scientifiques qui s'établissent avec les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-Union Soviétique.

EN GUISE DE CONCLUSION ....

Pour l'auteur de ces lignes consacrées à l'Institut et à son histoire, décrire ce qu'a été l'Institut durant ces trente dernières années est un peu retracer l'histoire de sa vie académique. Aussi, le lecteur voudra-t-il excuser le subjectivisme de ce témoignage. Mais comment l'éviter?

Peut-on conclure? Je voudrais le faire en cherchant à dégager l'apport de l'Institut et de ses membres pour les institutions européennes, pour l'Université, pour le monde de la recherche et de la pratique et pour les étudiants.

L'Institut a produit le premier commentaire approfondi en langue française des traités communautaires dans la collection des Novelles [14]. Tout juriste qui pratique le droit communautaire ne peut ignorer le "Mégret", commentaire en quinze volumes, dû à l'initiative de Jacques Mégret, ancien jurisconsulte du Conseil. Cet ouvrage a reçu le prix Paul-Henri Spaak et sa seconde édition est aujourd'hui en cours de parution ainsi qu'une version en langue anglaise [15].

Des dizaines d'ouvrages, actes de colloques et brochures, ont été publiés aux Presses universitaires puis aux Editions de l'Institut de Sociologie et enfin aux Editions de l'Université. Certains de ces ouvrages sont des classiques, comme le Commentaire du projet Spinelli [16] ou celui sur l'Acte unique dû à Jean De Ruyt [17].

[13] *Actes du Colloque, publiés sous forme stencilée en 1976, p. 82.*

[14] *Sous la présidence de Walter Ganshof et la direction de Michel Waelbroeck, Droit communautaire, Les Novelles, Larcier, 1969, 1194 p. in 4°.*

[15] *L'équipe du "Mégret", dirigée par Michel Waelbroeck, comporte en outre Daniel Vignes, directeur général honoraire du Conseil des Communautés, et professeur honoraire de l'ULB, Jean-Louis Dewost, directeur général du service juridique de la Commission des Communautés européennes, Georges Vandersanden, directeur des recherches juridiques à l'Institut, professeur à l'ULB, et Jean-Victor Louis.*

[16] *Le Projet de Traité sur l'Union européenne, Commentaire, par F. Capotorti, M. Hilf, F. Jacobs et J.P. Jacqué, Bruxelles, 1985.*

[17] *1ère éd., 1987; 2e éd., 1989.*

L'Institut est devenu, par la création d'ECARE [18] (European Centre for Advanced Research in Economics), l'associé du CEPR (Centre for Economic Policy Research) de Londres et est ainsi au centre de la collaboration d'une élite d'économistes sur les sujets les plus actuels.

L'Institut s'est affirmé sous l'impulsion du professeur Telo comme un centre d'impulsion pour la recherche sur l'Europe élargie et l'organisation du Continent à la suite d'importants colloques déjà organisés sur ces sujets.

Par d'innombrables initiatives, l'Institut a montré sa capacité de contribuer à la formation des magistrats, juristes d'entreprises, fonctionnaires, et groupes les plus divers en matière européenne. Ainsi, par exemple, ceux qui l'ont vécu garderont à la mémoire l'image de trois cents magistrats rassemblés en 1966 à l'auditoire Paul-Emile Janson pour une introduction au droit communautaire. Aujourd'hui, l'objectif doit viser à une information plus approfondie.

Ne bénéficiant pas des dotations budgétaires publiques importantes dont disposent certains de ses homologues et travaillant avec un personnel académique et administratif réduit par le jeu des règles universitaires, l'Institut, contraint durant des années par des locaux exigus mais qu'il préférait à d'autres "banalisés", a peut-être trouvé dans ces conditions matérielles objectivement précaires, bien que jalousées au sein de la Maison, un aiguillon de son développement.

Mais quel que soit son avenir, l'Institut pourra surtout se glorifier d'avoir formé aux disciplines de l'intégration européenne des centaines d'étudiants qui dans la fonction publique, au barreau, dans les entreprises ou dans les universités ont mis en pratique et développé le savoir acquis. A ceux-là il faut ajouter quelques deux mille étudiants américains venus de tous les Etats-Unis pour un semestre spécialement conçu pour eux en vue de s'initier à la construction de notre Continent. L'on ne peut oublier non plus les participants latino-américains aux programmes de droit et économie de l'intégration que l'Administration générale de la coopération au développement permettait d'accueillir dans les années soixante-dix.

La spécificité et la force de l'Institut ont été de combiner recherche et enseignement. Même si l'Europe pénètre de plus en plus les facultés, il reste une place pour un institut tel que le nôtre, organisant des enseignements spécialisés sur la construction de l'Europe, tout en menant à bien des programmes de recherche. Supprimer cette dualité serait oublier les leçons de trente ans d'histoire.

[18] *Directeurs: Mathias Dewatripont et Philippe Weil. Le professeur Gérard Rolland dirige la section économique depuis la nomination du professeur André Sapir à la présidence.*

Marianne Dony
Directeur de l'Institut d'études européennes

Structures et enseignements

C'est le 17 avril 1961 qu'est évoquée pour la première fois l'idée de doter l'Université d'un Institut d'études européennes: le Conseil académique de l'Université institue une Commission interfacultaire chargée d'étudier l'opportunité de créer une ou plusieurs licences spéciales en études européennes regroupées au sein d'un Institut. Le 28 mai 1962, le Conseil académique se prononce à l'unanimité en faveur de la création d'un Institut d'études européennes. En conséquence, le 7 juin 1962, le Conseil d'administration décide de créer d'une part un Institut d'études européennes comprenant trois sections, d'autre part le grade de "Licencié en études européennes", accessible pour la section économique aux licenciés en sciences économiques et aux ingénieurs commerciaux; pour la section juridique aux docteurs en droit; pour la section politique aux licenciés en sciences politiques.

Le 12 juin 1963, se réunit pour la première fois un "Comité directeur" de l'Institut. Il déclare indispensable que l'Institut dispose d'un président et d'un secrétaire choisis parmi les membres du corps enseignant, ainsi que d'un directeur de travaux pour chacune des sections. Il désigne M. Ganshof van der Meersch comme président et propose M. Salmon pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il exprime enfin son souhait que l'Institut dispose d'un immeuble et d'un certain personnel administratif.

Le Conseil d'administration lors de ses réunions des 28 juin et 12 juillet 1963 se penche sur ces questions. Il reconnaît la nécessité de mettre sur pied un véritable institut autonome et charge le Comité directeur de présenter des propositions en vue de l'élaboration d'un statut de l'Institut. En attendant, il confirme pour un an les membres du comité directeur dans leur fonction et il nomme pour la même période M. Ganshof van der Meersch en qualité de président et M. Salmon en qualité de secrétaire de l'Institut.

Le Conseil d'administration décide aussi de mettre à la disposition de l'Institut de l'immeuble situé au 39 avenue F. D. Roosevelt.

Le 27 février 1964, a lieu la séance académique inaugurant l'Institut d'études européennes présidée par M. Leroy, recteur de l'université

Nous allons analyser l'évolution d'une part des programmes d'enseignement de l'Institut, d'autre part de ses structures.

ÉVOLUTION DES ENSEIGNEMENTS

Lors de sa séance du 12 juin 1962, le Conseil d'administration arrête le programme des licences spéciales en études européennes pour les trois sections, programme en deux années. Un programme spécifique est immédiatement adopté pour les sections économiques et politiques. Pour la section juridique, le Conseil d'administration se borne à titre provisoire à reprendre le programme de la licence spéciale en droit international, en y ajoutant un cours de droit social européen (30h), et le programme définitif n'est adopté qu'en juillet 1963.

Les cours débutent lors de l'année académique 1963-1964 et l'Institut accueille 28 étudiants: 17 dans la section juridique, 7 dans la section politique et 4 dans la section économique.

Les premiers diplômés de l'Institut sortent en 1965: 8 dans la section juridique, 2 dans la section économique et 2 dans la section politique.

Lors de la création de l'Institut, l'ULB est encore bilingue et la question de la langue d'enseignement à l'Institut se pose donc. Les cours de l'Institut sont dispensés uniquement en français, mais les étudiants néerlandophones sont autorisés à suivre les cours en langue néerlandaise pour autant que ces cours soient aussi donnés dans cette langue à la Faculté de droit ou à la Faculté de sciences sociales, politiques et économiques. C'est ainsi que la plupart des enseignements de la section juridique sont donnés en français et en néerlandais et que chaque année, quelques étudiants néerlandophones sont inscrits à l'Institut (on en comptait un seul en 1964/65 mais une dizaine en 1970/71). A la séparation de l'ULB et de la VUB intervenue en octobre 1969, ces étudiants se voient offrir la possibilité de suivre les enseignements dispensés à la VUB, jusqu'en 1974/75.

A l'origine, les programmes de cours de l'Institut ont une double caractéristique. D'une part, un grand nombre de cours sont communs à plusieurs sections. D'autre part, les enseignements propres à l'Institut sont très limités, la majorité des cours existant aussi en Faculté de droit ou en Faculté de science sociales, politiques et économiques.

Le choix des trois cours communs aux trois sections, qui sont tous des cours spécifiquement créés pour le programme de l'Institut, confirme nettement le caractère pluridisciplinaire de celui-ci. Il y a d'abord un cours à orientation juridique: Organisations européennes (45h) donné en 1ère année des sections juridique et politique et en 2ème année de la section économique. Le deuxième cours est à orientation politique: Problèmes politiques européens (30h), cours de la 1ère année de la section juridique et de la 2ème année des sections politiques et économique. Le troisième cours, à orientation économique, Structures économiques européennes (45h) est donné en 1ère année des trois sections. Ce cours, en 1965, est scindé en deux cours distincts: Structures générales et secto- rielles d'une part, Structures régionales d'autre part.

Voici, outre ces trois cours communs aux trois sections, les cours inscrits au programme d'origine des trois sections de l'Institut:

Cours communs à la section politique et à la section économique

PREMIÈRE ANNÉE
- Questions de géographie européenne .....(30h)
- Institutions économiques internationales .....(15h)
- Grands courants de la pensée politique contemporaine .....(30h)

DEUXIÈME ANNÉE
- Questions spéciales relatives aux organisations européennes.....(45h)
- Méthodes d'intégration politique .....(22h)
- Méthodes d'intégration économique .....(22h)
- Problèmes économique européens .....(30h),

mais ce séminaire comporte, pour la section économique, la présentation d'un travail personnel d'une valeur équivalente à 120 heures de cours.

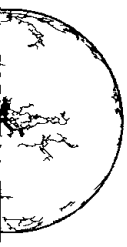

Cours propres à la section économique

PREMIÈRE ANNÉE
- Politique économique .....(30h)
- Démographie .....(30h)
- Théorie macroéconomique .....(30h)
- Problèmes économiques du travail .....(30h)
- Structures financières européennes .....(30h)
- Politique économique (économie planifiée) .....(30h)

DEUXIÈME ANNÉE
- Politique économique des organismes européens .....(30h)
- Compléments de problèmes économiques internationaux .....(15h)
- Questions spéciales de statistique européenne .....(30h)

Il s'agit pour l'essentiel de cours repris au programme de la licence en sciences économiques.

Cours propres à la section juridique

Les enseignements de la section juridique comprennent depuis l'origine, outre les cours obligatoires, des cours à option.
Les cours propres à la section prennent tous place dans la deuxième année :
- Droit économique du marché commun .....(45h)
- La Cour des Communautés européennes .....(20h)
- Droit de l'énergie nucléaire .....(30h)
- Droit social européen .....(30h)

Seul le Droit de l'énergie nucléaire est un cours spécifique de l'Institut.
Les étudiants doivent en outre suivre 255 heures de cours à option, divisées en deux groupes : 150 heures doivent être choisies parmi les cours s'attachant au phénomène européen, la différence pouvant être comblée dans le groupe des cours de formation juridique générale. Dans chacun des groupes de cours à option, on retrouve des cours obligatoires dans l'une ou l'autre des autres sections.

Cours propres à la section politique

PREMIÈRE ANNÉE
- Histoire diplomatique depuis 1815 .....(60H)
- Problèmes actuels de politique internationale .....(45H)
- Etude approfondie de questions de politique internationale .....(30H)
- Droit public comparé .....(45H)
- Introduction au droit des pays de Common law .....(45H)
- Introduction au droit de l'URSS et des républiques populaires ....(45H)

DEUXIÈME ANNÉE
- Histoire générale de l'Europe depuis 1919 (courants fondamentaux) .....(60H)
- Questions spéciales de droit international public .....(60H)
- Relations politiques et juridiques entre l'Europe et les nouveaux Etats .....(30H)
- Droit social international .....(15H)

Pratiquement tous ces cours sont communs avec la licence en sciences politiques et diplomatiques.

Au cours des trente ans d'existence de l'Institut, le programme des sections va connaître plusieurs réformes.

1969 La durée des études est ramenée à un an et conduit à un nouveau titre de licencié en économie européenne. Les cours comprennent des cours obligatoires et des cours à option.

• Les cours obligatoires sont divisés en trois orientations.

• Les cours à orientation économique reprennent presque tous les cours économiques de l'ancien programme, à l'exception de Compléments de problèmes économiques internationaux, Questions spéciales de statistique européenne et Politique économique. Un nouveau cours s'y ajoute: Politique agricole commune.

• Les cours à orientation juridique sont portés à trois: Organisations européennes, Droit fiscal comparé des six pays de la Communauté et Droit économique du marché commun.

• Les cours à orientation politique sont réduits à deux: Questions spéciales relatives aux organisations européennes et Problèmes politiques européens.

• A coté des cours obligatoires, les étudiants ont l'obligation de choisir des cours à option, à concurrence de 90 heures minimum.

• Enfin, l'obtention du titre de licencié en économie européenne est subordonnée à la présentation d'un travail de caractère scientifique original, appelé travail de maîtrise. Ce travail vient remplacer le séminaire consacré aux problèmes économiques européens.

1973 Le cours Structures et politiques régionales est porté à 45h.

1985 Le cours Droit fiscal comparé devient cours à option tandis que le cours Institutions économiques internationales est réintroduit parmi les cours obligatoires. Deux nouveaux cours sont créés: Analyse et prévision du commerce international et Coordination macroéconomique.

1991 Le programme est profondément modifié.

• Les cours obligatoires sont ramenés de 405 à 210 heures. Quatre cours seulement sont repris de l'ancien programme: Structures économiques générales et sectorielles en Europe; Introduction au droit des Communautés européennes; Droit économique des Communautés européennes et Coordination des politiques macroéconomiques. Trois nouveaux cours, de 30h chacun, s'y ajoutent: Economie européenne: aspects macroéconomiques et aspects microéconomiques ainsi que Questions spéciales d'économie européenne.

• Les cours à option sont portés de 90 à 180 heures et répartis en deux groupes. Dans le groupe 1, on trouve trois ou quatre cours à choisir dans une liste qui reprend cinq anciens cours obligatoires de la section économique: Politique agricole commune; Structures financières européennes; Coopération et intégration économique; Economie régionale européenne ou Analyse et prévision des mouvements du commerce international. Le groupe 2 comporte deux cours à choisir parmi une liste de 17 cours à option intitulés "Autres cours de l'Institut".

Évolution des enseignements de la section juridique

1968 La décision est prise de rendre obligatoire le cours Etude approfondie de questions de droit des organisations européennes (30 h dans chacune des épreuves).

1969 C'est l'année de la réforme la plus importante du programme de la section juridique, qui conduit désormais au diplôme de licencié en droit européen.

• En première année, le cours Structures économiques européennes est réduit à 45h, tandis que deux cours obligatoires sont ajoutés au programme : Protection européenne de sauvegarde des droits de l'homme (20h) et Politique économique des organisations européennes (30h).

• En deuxième année, le cours Droit de l'énergie nucléaire (15h) passe dans les cours à option, et deux nouveaux enseignements obligatoires de 30 h chacun sont créés : Droit des relations extérieures et Ordre juridique communautaire.

• Le nombre d'heures de cours à option est réduit à 185 heures, et la distinction entre cours s'attachant au phénomène européen et cours de formation juridique générale disparaît.

1973 Le cours Structures régionales est renforcé, passant de 15 à 30 heures. Il est aussi donné aux étudiants de la section juridique la possibilité de présenter, outre les examens, un travail scientifique original, la présentation de ce travail de maîtrise facultatif faisant l'objet d'une mention sur le diplôme conféré à l'étudiant. Aucun étudiant n'a jamais présenté de travail de maîtrise en vingt ans. Enfin, le cours Institutions économiques internationales devient cours obligatoire pour la licence en droit européen.

1979 Le programme de la première année est à nouveau revu. Les étudiants se voient offrir un choix entre trois cours, qui étaient auparavant tous des cours obligatoires : Economie régionale européenne, Introduction à l'économie européenne et Problèmes politiques européens, et le cours Etude approfondie de questions de droit des Communautés européennes (première partie) passe de 30 à 45 heures.

1981 Il est ajouté une troisième partie (30h) au cours Etude approfondie de questions de droit des Communautés européennes, donnée en deuxième année. Le programme de la section juridique prend dès lors sa forme actuelle.

La réforme des enseignements de la section politique

1973 Le programme est modifié pour la première fois. Les cours à option sont introduits, à concurrence de 90 heures minimum, venant s'ajouter au programme de la deuxième année. Ils sont choisis dans le programme des autres sections. Presque tous les cours à orientation juridique sont supprimés des cours obligatoires et remplacés par quatre nouveaux cours ajoutés au programme : Régimes politiques et Questions spéciales de droit international public relatives à l'Europe en première année; Problèmes sociaux européens et Sociologie de l'intégration en deuxième année. Ce dernier cours ne sera toutefois jamais pourvu de titulaire et disparaîtra du programme en 1983.

1979 Trois cours de la première année sont supprimés : Histoire diplomatique depuis 1815, Problèmes actuels de politique internationale et Questions de géographie européenne; de même que deux cours de la deuxième année : Méthodes d'intégration économique et Problèmes économiques européens. Ce dernier devient cours à option de la section politique. En contrepartie, le nombre d'heures de cours à option est porté à 120 h. Enfin, les étudiants se voient imposer la présentation d'un travail de maîtrise, comme dans la section économique.

1991 Le programme de la section politique connaît une refonte totale, et conduit désormais au titre de licencié spécial en études politiques européennes.

• En première année, deux cours communs avec la licence en sciences politiques, Exercices sur des questions de politique internationale et Régimes politiques sont supprimés, et remplacés par un séminaire de politique européenne comparée.

• Le cours Histoire de l'Europe de 1919 à nos jours passe de la deuxième à la première année.

• En deuxième année, quatre nouveaux cours de 30 heures chacun sont créés: Les nouvelles politiques communes y compris la politique étrangère de défense et de sécurité, La formation d'un système politique supranational, Le processus décisionnel de la Communauté européenne et ses composantes externes et Les institutions paneuropéennes. Le programme est complété par un séminaire de préparation au travail de maîtrise et intitulé Problèmes actuels de la construction politique européenne. Les cours à option sont ramenés à 90 h, à choisir parmi une liste de cours à option.

A la suite de l'ensemble de ces réformes, on constate une plus grande spécialisation des trois licences spéciales. Le seul cours encore inscrit au programme des trois licences spéciales est Introduction au droit des Communautés européennes. On peut aussi observer que c'est maintenant entre les programmes des sections juridiques et politiques -et non plus comme à l'origine entre les programmes des sections politiques et économiques- qu'on trouve le plus d'enseignements communs : deux cours sont communs -Politique économique des organisations européennes et Institutions économiques internationales-, tandis que les trois cours parmi lesquels les étudiants de la première année en droit européen sont invités à choisir sont tous les trois des cours obligatoires de la licence en études politiques européennes.

D'autre part, le programme des trois licences spéciales a pris de plus en plus d'autonomie par rapport aux enseignements de second cycle pour devenir un programme spécifique de troisième cycle.

LE CERTIFICAT EN CIVILISATION EUROPÉENNE ET LE CERTIFICAT EN ÉTUDES EUROPÉENNES

A partir de 1975, l'Institut a créé en collaboration avec la Faculté de Philosophie et Lettres, un certificat spécial en civilisation européenne. Ce programme d'un an comportait 210 heures, le choix des matières étant laissé aux étudiants à condition que les trois grandes orientations du pro-

gramme y soient représentées: littérature et philosophie, histoire, beaux-arts et moyens d'expression contemporains. Les étudiants devaient en outre suivre un séminaire de 60 heures et présenter en fin d'études un rapport sur un sujet déterminé d'un niveau scientifique équivalant à un mémoire de licence.

En 1983, ce certificat en civilisation européenne, qui n'avait pas rencontré de réel succès, a été remplacé par le certificat en études européennes. Ce certificat, également d'une durée d'un an, comporte 150 heures de cours choisies dans le programme de la section politique, 90 heures choisies dans le programme de droit européen et dans le programme d'économie européenne, ainsi qu'un séminaire de 60 heures.

ÉVOLUTION DES STRUCTURES

Les statuts de l'Institut sont approuvés par le Conseil d'administration le 26 juin 1964, après un an de travaux et de discussions.

Aux termes de l'article 1 de ces statuts, l'Institut est une institution scientifique qui se consacre à l'enseignement et la recherche dans les domaines économique, juridique et politique de l'Europe. La vocation européenne de l'Institut s'exprime dans ses programmes d'enseignement et de recherche.

Comme il le souhaitait, l'Institut se voit doté d'organes de décision propres.

Le plus important est sans conteste le Comité directeur, composé au départ de dix membres, essentiellement des représentants des facultés de droit et de sciences sociales, politiques et économiques. Il est l'organe suprême de décision; ses compétences couvrent les nominations des titulaires en ce qui concerne les cours créés pour le programme de l'Institut, après avoir pris l'avis de la Faculté intéressée, les modifications du programme d'enseignement, la désignation des directeurs de recherches et la nomination du personnel scientifique nécessaire à l'exécution des programmes de recherche. Ses décisions doivent être soumises à l'approbation des autorités académiques selon des modalités diverses.

Le Comité directeur élit en son sein un Président et un Vice Président, ce dernier devant être choisi dans la faculté dont n'émane pas le président.

L'Institut a aussi un Secrétaire, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité directeur pour une période de trois ans. Le secrétaire est membre du Comité directeur; il assure l'exécution des organes de l'Institut et la coordination des activités de celui-ci selon les directives du Comité directeur.

Le président et le secrétaire forment ensemble le bureau du comité directeur, chargé de la gestion journalière de l'Institut.

A côté de ces organes de gestion, les statuts prévoient aussi la création d'un Comité Consultatif, composé d'au moins 15 membres choisis parmi les personnalités éminentes sur le plan européen selon la répartition géographique la plus large. Selon les statuts, ce Comité devait se réunir au moins une fois par an pour émettre des avis et suggestions sur les activités de l'Institut. En réalité il n'a tenu que trois réunions: le 24 juin 1967, le 5 décembre 1969 et le 28 mars 1974, à l'occasion du Xème anniversaire de l'Institut.

Après l'adoption de ces statuts, MM. Ganshof van der Meersch et Salmon sont confirmés en qualité de président et de secrétaire. M. Henrion est nommé vice-président.

En termes de recherche comme d'enseignement, l'Institut est

divisé en trois sections, à la tête desquelles on trouve un directeur de recherches. Les premiers directeurs de recherches sont M. Waelbroeck pour la section juridique, M. Kirschen pour la section économique et M.Goriely pour la section politique.

D'autres unités de recherches sont également créées. Ainsi, le 8 février 1965, le Comité directeur approuve la création d'une section d'étude ayant pour objet l'étude de l'harmonisation des législations en matière alimentaire, avec à sa tête M. Bigwood. Il décide aussi la création d'une autre section d'étude qui s'attacherait à l'analyse du droit du Conseil de l'Europe et il en confie la direction à M. Velu. Le 26 octobre 1965, le Comité directeur décide de dénommer ces sections "centres d'études". Le 26 septembre 1973, un nouveau centre, le Centre d'études sociales, voit le jour, dirigé par M. G. Spitaels. Le Centre d'études du Conseil de l'Europe et le Centre d'études sociales cessent toute activité à partir de 1978. Par contre le Centre de recherches sur le droit de l'alimentation, aujourd'hui dénommé "Centre E.J. Bigwood" (à la mémoire de son président décédé en 1975), demeure actif, grâce notamment à des contrats de recherche financés par des institutions extérieures.

Le 26 janvier 1968, le Conseil d'administration approuve une première modification des statuts de l'Institut. Il s'agit essentiellement d'élargir la composition du Comité directeur: ce dernier compte désormais quatre membres cooptés au lieu de deux, et s'ouvre aux directeurs de recherches.

Le 5 juin 1968, dans la foulée des événements de mai 1968, se tient une première assemblée réunissant les quatre groupes composant la Communauté de l'Institut: le corps enseignant, le personnel scientifique et administratif de l'Institut et les étudiants.

Comme l'ensemble de l'Université, l'Institut décide de se doter de nouveaux statuts. Ceux-ci font l'objet de longs travaux menés dans des commissions et assemblées paritaires et de discussions très animées au sein tant de l'assemblée que du Comité directeur. Enfin, le projet *définitif* de statuts est adopté le 19 novembre 1970 par le Comité directeur et approuvé le 1er février 1971 par le Conseil d'administration.

La première conséquence des nouveaux statuts est une modification profonde de la composition du Comité directeur. Celui-ci s'élargit à huit membres élus: deux par et parmi le corps professoral, deux par et parmi le personnel scientifique, deux par et parmi le personnel administratif et technique, deux enfin par et parmi les étudiants. Les nouvelles structures font également une place aux représentants des facultés de droit et de sciences sociales, politiques et économiques. La première réunion du Comité directeur nouvelle formule a lieu le 28 avril 1971.

Le président et le vice-président restent élus par le Comité directeur, les statuts précisant que le président doit être choisi soit parmi les professeurs enseignant à l'Institut, soit parmi des personnalités particulièrement compétentes dans les questions européennes.

La fonction de secrétaire de l'Institut est remplacée par celle de directeur de l'Institut. Celui-ci est chargé, dans le cadre de la politique que trace le Comité directeur, de l'activité journalière de l'Institut et notamment de l'exécution des décisions de ses organes. Le bureau du Comité directeur est supprimé.

Enfin, de nouveaux organes voient le jour: d'abord, les nouveaux statuts confirment le rôle de l'assemblée composée des membres des quatre corps constituant la communauté de l'Institut. Elle doit se réunir deux fois par an, pour remplir une double mission importante: d'une part examiner annuellement le rapport d'activité de l'Institut, d'autre part proposer aux autorités académiques les modifications aux

statuts de l'Institut. L'assemblée a été active jusqu'en 1978, tenant une quinzaine de réunions auxquelles ont participé vingt à trente personnes discutant ensemble des principaux événements marquant la vie de l'Institut.

Il y a ensuite le Conseil de la recherche, composé du directeur de l'Institut, des directeurs de recherches et de trois membres du corps scientifique. Il est chargé d'élaborer les programmes de recherches, décide de l'organisation de colloques et propose au Comité directeur la conclusion des contrats de recherche. La présidence du Conseil de la recherche est à l'origine assumée à tour de rôle pour la durée d'une année académique par chacun des trois directeurs de recherches.

Enfin, pratiquement à la fin des travaux de révision des statuts, est venue s'ajouter la Commission spéciale, composée de tous les membres du corps professoral de l'Institut et des délégués du corps scientifique et des étudiants élus au Comité directeur; elle est seule compétente en ce qui concerne la nomination, la promotion et le renouvellement de mandats du corps professoral. Sa création est la conséquence de la pondération des votes du corps professoral décidée tant au niveau du Comité directeur que de l'Assemblée.

Deux modifications mineures des statuts approuvées respectivement les 17 janvier et 17 octobre 1977 ont pour effet de porter à trois le nombre de représentants du corps scientifique au Comité directeur, de modifier les règles de vote concernant la nomination et le renouvellement des membres du corps scientifique, mais surtout de réduire l'importance du rôle des directeurs de recherches. Ils ne sont plus que deux à faire partie du Conseil de la recherche, ce qui a pour conséquence que chaque section cesse d'être véritablement encadrée par un directeur de recherches, et ils perdent la présidence de ce conseil au profit du directeur de l'Institut.

A l'occasion de l'examen de ces modifications, les autorités académiques ont exprimé le souhait d'une révision plus importante des statuts de l'Institut afin de les mettre en conformité avec la dernière modification des statuts organiques et des statuts généraux de l'Université, en particulier l'article 14 relatif à la composition des conseils des Facultés et des Instituts. Les statuts révisés de l'Institut sont approuvés par le Conseil d'administration le 12 juin 1978.

La dénomination des organes de l'Institut est modifiée en ce qui concerne le Comité directeur qui devient Conseil de l'Institut et le Conseil de la recherche qui s'appelle désormais Comité de la recherche. Cette modification répond à un double objectif: aligner la terminologie sur celle des organes des Facultés et indiquer la hiérarchie entre le Conseil de l'Institut et son Comité de la recherche.

L'assemblée perd une partie de ses compétences, en particulier le pouvoir de proposer aux autorités académiques les modifications aux statuts de l'Institut. C'est à partir de cette date que l'assemblée cesse d'être active. Sa dernière réunion remonte au 20 décembre 1978 et elle est supprimée en 1986.

Enfin, et il s'agit là de la raison d'être principale de la réforme, la composition du Conseil de l'Institut est modifiée en vue de donner à tous les membres du corps professoral le droit d'y siéger. A cette occasion, le nombre de délégués des étudiants est porté de 2 à 3, afin de permettre à chaque section d'être représentée au Conseil de l'Institut.

La première réunion du Conseil de l'Institut a lieu le 17 octobre 1978. Par la suite, les statuts de l'Institut connaissent encore deux modifications moins importantes.

La première, adoptée le 26 mai 1986, tend essentiellement, outre la suppression déjà évoquée de l'assemblée de l'Institut, à introduire la

fonction de directeur associé de l'Institut en vue de renforcer la continuité et l'efficacité de la gestion tant administrative que de la recherche. L'Institut a fait usage de cette possibilité de nommer un directeur associé ou adjoint à deux reprises, d'abord en 1986, ensuite en 1990.

Enfin, la dernière modification des statuts remonte au 23 avril 1990. Elle a pour but de renforcer la fonction de directeur de recherches, qui avait perdu une partie de son importance depuis 1978. On en revient à la situation d'origine, à savoir la désignation d'un directeur de recherches pour chacune des trois orientations de recherche à l'Institut. Ils se voient confier le rôle de mettre en œuvre le programme de recherche élaboré par le comité de la recherche, et d'encadrer et superviser les travaux des chercheurs relevant de leur discipline.

Michel Vanden Abeele
Vice-président de l'Institut d'études européennes

La recherche : vers une meilleure connaissance de l'Europe

armi les multiples fonctions que la société assigne à l'Université, l'on retient généralement comme missions principales la formation et la recherche. Pour l'Université, la formation, c'est assurer un enseignement de qualité, basé sur un mécanisme de sélection pour former des cadres et des responsables; mais il y a aussi une tâche nouvelle pour l'Université : proposer une formation permanente, un recyclage des connaissances pour assurer une mise à niveau des connaissances face à une société en transformation rapide.

Pour l'Université, la recherche est une fonction essentielle. L'Université n'a pas seulement pour objectif d'atteindre un nouveau niveau de connaissances, mais aussi, avant tout, de se doter d'un système d'organisation utilisant la recherche et la méthode scientifique comme sources de transmission de savoirs et de connaissances. Si les activités de recherche sont désormais un élément essentiel de la méthodologie universitaire, elles peuvent également donner des fruits utiles pour la société. Il s'agit alors de ce qu'on appelle la recherche appliquée, qui vise à établir le lien entre l'abstraction et la pratique. Cette recherche appliquée s'organise tant dans le domaine des sciences dites exactes que dans le domaine des sciences humaines; sa finalité est plus directe: servir les besoins de la société.

L'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles a inscrit tout naturellement son activité dans ce double cadre universitaire, enseignement et recherche. Toutefois, si la finalité de son enseignement de niveau de troisième cycle est relativement aisée à percevoir, à savoir une formation approfondie dans les domaines relevant du droit, de l'économie ou de la science politique européenne, la finalité de la recherche entreprise à l'Institut d'études européennes, dès sa création en 1963, n'apparaît pas, au premier abord, comme aussi explicite.

Les étudiants diplômés de l'Institut d'études européennes ont acquis une formation complémentaire qui doit leur permettre d'appréhender de manière plus fine et plus complète les rouages et le fonctionnement des relations internationales, en particulier l'organisation de l'Europe et de ses Communautés. On peut considérer que l'Institut a réussi dans cette tâche: les quelques centaines de diplômés de l'Institut se retrouvent dans les institutions européennes, dans les administrations nationales concernées par l'Europe, dans des organismes privés ou publics dont l'activité s'insère dans des réseaux internationaux, transmettent le savoir européen dans d'autres universités ou institutions d'enseignement ou encore participent activement à la mise en place de la jurisprudence communautaire par leur participation à l'activité juridique spécialisée de cabinets d'avocats de renom.

Au niveau de la recherche qui s'est développée à l'Institut, on peut distinguer, à l'analyse, plusieurs fonctions. La recherche peut, en effet, se concevoir comme étant d'abord un apprentissage à une formation de haut niveau pour perpétuer les fonctions d'enseignement, elle peut être aussi la volonté d'approfondir la connaissance; elle est, enfin, un moyen pour l'adaptation au changement. Ces trois fonctions se retrouvent dans l'orientation des travaux de recherche définie par les responsables de l'Institut depuis trente ans. Elles définissent également le parcours des

quelque soixante-quinze chercheurs qui ont exercé un mandat à l'Institut et y ont laissé des traces de leur activité par leurs publications.

S'agissant de l'apprentissage aux fonctions d'enseignement supérieur, plusieurs chercheurs de l'Institut y ont réalisé des travaux conduisant à des thèses de doctorat, étape quasi-obligée pour assumer une fonction dans l'enseignement universitaire ou pour acquérir l'expérience scientifique adéquate pour pouvoir perpétuer le savoir et le transmettre. C'est ainsi que l'Institut a abrité plusieurs chercheurs qui sont désormais professeurs d'université en Belgique ou à l'étranger.

Mais l'Institut d'études européennes, contrairement à l'Institut universitaire européen de Florence, pour qui la recherche à finalité de doctorat est une priorité, a surtout développé des activités de recherche visant à approfondir des sujets dont l'intérêt pratique pour la construction européenne est plus immédiat. Parmi les quelque cent cinquante travaux[1] publiés à l'initiative de l'Institut d'études européennes, il faut mentionner les travaux de recherche individuels ou les travaux de recherche collectifs ayant conduit à une soixantaine de publications sur des thèmes liés à l'évolution de la Communauté européenne ou de ses relations avec le reste du monde. Ces études portent sur des sujets aussi divers que les matières premières, le dialogue euro-arabe, la réglementation antidumping, les organisations syndicales, l'ouverture de la Communauté vers le Sud, la structure des services en Europe, etc...

Ce sont également des monographies réalisées souvent dans des temps extrêmement courts par des chercheurs et des professeurs de l'Institut sur des sujets pointus dont l'utilité, pour le décideur, le fonctionnaire européen, l'étudiant, est immédiate. Il s'agit, en fait, de faire le point d'une manière précise, rigoureuse et complète sur une question sans s'encombrer de la liturgie longue et pénible qui entoure certains travaux universitaires, mais au contraire d'analyser avec rigueur et discernement un problème spécifique de la construction européenne. Les chercheurs de l'Institut ont fait là tâche utile, pratiquant au meilleur sens du terme un libre examen scientifique sur des thèmes de recherche conduisant à des orientations pratiques. La liste des publications de cet Institut est à cet égard éloquente. A commencer par l'ouvrage (en quinze volumes) sur le droit de la Communauté européenne, connu désormais dans tous les milieux communautaires sous le nom de Commentaire Mégret. Ces ouvrages publiés par ou sous la direction du regretté Jacques Mégret, de Michel Waelbroeck, Jean-Victor Louis, Daniel Vignes, Jean-Louis Dewost et Georges Vandersanden constituent une somme de travail et un outil de référence indispensables auxquels ont collaboré une trentaine de personnes. La publication d'une deuxième édition entièrement refondue des différents volumes est en cours et un contrat a été récemment signé avec un éditeur américain pour la traduction des premiers volumes, ce qui élargira l'audience de l'Institut dans le monde anglo-saxon. Mais il y a d'autres travaux collectifs ou individuels qui méritent de retenir l'attention en tant qu'élément essentiel dans la connaissance des Communautés européennes, à commencer par les ouvrages de Jean-Victor Louis dont il faut citer en particulier la thèse d'agrégation de 1969 sur les règlements de la Communauté économique européenne et ses nombreuses publications sur l'ordre juridique communautaire, les relations extérieures, l'Union économique et monétaire, etc...

Il faut souligner ici le rôle majeur joué par Odile Stocker, responsable des publications de l'Institut qui a contribué inlassablement à l'amélioration de la qualité des publications. Elle est pour beaucoup dans le rayonnement extérieur de l'Institut. L'Institut est également redevable de l'appui dynamique apporté par les responsables des Editions de

[1] Classées par genre, les publications de l'Institut font apparaître respectivement 55 ouvrages de recherche collective, 41 actes de colloques, 26 monographies dues à des recherches individuelles, 22 textes de journées d'études et 7 thèses de doctorat; quant aux secteurs de recherche, 67 ouvrages relèvent du domaine juridique, 43 d'un thème pluridisciplinaire, 18 émanent du Centre Bigwood, 14 traitent de sujets économiques et 8 de sujets politiques. La seule série du "Megret" rassemble 23 publications.

l'Université, en particulier de Michèle Mat, pour la réalisation et la diffusion de ces publications.

Mais l'activité de recherche de l'Institut ne s'est pas bornée à des commentaires, aussi doctes soient-ils. L'Institut s'est, en quelque sorte, créé une spécialité, à savoir l'organisation de colloques et de journées d'études de haut niveau tournés vers des sujets d'actualité. Il s'agit véritablement de recherche appliquée. Profitant de sa localisation à Bruxelles, au cœur du fonctionnement des institutions européennes, et de sa notoriété scientifique, l'Institut est parvenu à réunir à Bruxelles plusieurs milliers de chercheurs, de spécialistes, de praticiens, de hauts fonctionnaires communautaires ou nationaux, etc. qui se sont astreints à des journées d'études ou à des colloques de haut niveau. Ces colloques et ces journées d'études ont permis à plus de deux cents chercheurs ou professeurs venus d'horizons différents de participer aux activités de l'Institut et se sont concrétisés par plus de cinquante publications qui font actuellement référence. Epinglons, par exemple, quelques colloques qui ont été des étapes marquantes non seulement pour l'Institut mais pour l'évolution institutionnelle des Communautés : le colloque sur la Commission des Communautés européennes, tenu à la veille du premier élargissement de 1973, le colloque sur le recours des individus devant les instances nationales en cas de violation du droit européen (1975), la journée sur la Cour de Justice et les Etats membres (1980) ou le colloque sur le Parlement européen (1987) et la journée d'études sur la Commission (1988).

Les thèmes d'autres colloques organisés par l'Institut montrent l'éclectisme de ses centres d'intérêt: droit pénal européen (1968) - sujet pionnier à l'époque et qui reste d'actualité -, Charte sociale européenne (1976), Ethique des marchés financiers (1990). On peut citer également, sans que cette énumération soit exhaustive, le colloque sur la discipline communautaire et la politique économique nationale en 1983, le colloque sur le Système monétaire européen et la réforme monétaire mondiale, organisé avec le Collège de Bruges en 1980, le colloque sur "International Trade and Exchange Rate in the late Eighties", organisé avec la KUL et les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur en 1985, le colloque sur le Japon et l'Europe en 1989, l'importante journée d'études "Towards an european security Order" en 1991. Tous ces colloques ont permis de faire dialoguer spécialistes actifs et observateurs universitaires qui ont établi de multiples rapports scientifiques dans la recherche du dialogue et de l'établissement de règles de comportement pour le futur.

Mais il faut également souligner le rôle important joué par l'Institut dans la confrontation des idées par l'organisation de journées d'études spécifiques. A ce titre, on ne peut passer sous silence le rôle moteur joué par le président Jean-Victor Louis, entouré d'une équipe, dans l'étude et la définition d'un nouvel ordre institutionnel pour la Communauté européenne à travers les trois journées d'études consacrées, en 1983, 1984 et 1985, à l'Union européenne puis à l'intégration différenciée et à l'Acte unique européen et, plus récemment, à travers la série de journées d'études organisées de 1990 à 1992 sur l'Union politique, la préparation du Traité de Maastricht et l'Union européenne.Là encore la rigueur de l'analyse, le sérieux des travaux et la participation de spécialistes actifs a permis à l'Institut d'organiser la recherche dans un sens positif pour la Communauté.

Toujours dans le domaine institutionnel, quatre titres de la collection de l'Institut méritent également d'être mentionnés. Dès le début de ses activités, l'Institut s'est attaché à publier un ouvrage sur le processus décisionnel de la Communauté en faisant paraître les actes d'un colloque organisé sur ce thème par l'Institut d'études politiques de Lyon en 1966.

Une vingtaine d'années plus tard, il s'est vu confier l'édition française du commentaire du projet de traité d'Union européenne, adopté par le Parlement européen en 1984, ce commentaire étant rédigé par les quatre professeurs d'université qui avaient conseillé le Parlement européen à titre d'experts. Enfin, l'Institut a publié un commentaire de l'Acte unique européen qui est devenu un ouvrage de référence (auteur: Jean De Ruyt) et en 1989, sous la direction de Jean-Victor Louis, un ouvrage collectif sur le Système européen de banques centrales.

La recherche appliquée est par définition ouverte sur l'extérieur; elle est, dans le domaine juridique, politique ou économique, tributaire des préoccupations du moment. Mais elle peut également s'organiser en fonction de besoins spécifiques de la société. C'est ainsi que, sous l'impulsion du regretté recteur Bigwood, l'Institut a depuis 1965 abrité un centre de recherche spécialisé dans le droit européen de l'alimentation. Depuis sa création par le professeur Bigwood, la petite équipe d'Alain Gérard et de Michel Fondu a acquis dans le domaine du droit de l'alimentation une réputation méritée, notamment par la publication des volumes sur les objectifs et principes fondamentaux du droit comparé de l'alimentation mais aussi par l'organisation de recherches spécifiques et de symposiums spécialisés sur le droit de l'alimentation, sur la réglementation de l'étiquetage et de la publicité des produits alimentaires.

Il est bien évident que cette activité intense de publication n'aurait pas été possible si l'Institut s'était borné à publier les travaux de ses professeurs et de ses chercheurs (dont les effectifs sont très réduits). Constamment, l'Institut a bénéficié d'apports extérieurs à l'Université.

Il a fait appel à des spécialistes venus des quatre coins de l'Europe, des Etats-Unis, du Japon, etc... pour ses colloques, on l'a dit. Il a également été sollicité par des auteurs attirés par le sérieux de ses publications, par exemple par des chercheurs voulant faire publier leur thèse de doctorat. En ce qui concerne ces derniers, l'Institut a retenu deux thèses, l'une sur les accords externes de la Communauté (Université de Rennes), l'autre sur l'application du traité de Rome aux transports aériens (Université de Paris II).

L'apport extérieur est également important pour la rédaction des quinze volumes du Commentaire Mégret qui n'aurait pu être assurée sans la collaboration ponctuelle de professeurs d'autres universités ou de hauts fonctionnaires de la Communauté européenne.

D'autres chercheurs de l'Institut ont également été appelés à collaborer à des projets de recherche ou à des consultations spécifiques sur des thèmes liés à la construction européenne. La lecture des rapports annuels d'activités de l'Institut est à cet égard éclairante: à titre de consultants ou comme participants à des groupes d'études, les chercheurs et les professeurs de l'Institut ont participé activement à l'ouverture sur le monde extérieur que préconisent désormais les responsables d'universités.

Comment ne pas mentionner, enfin, le développement, ces dernières années, des recherches économiques, à l'initiative d'André Sapir, de Mathias Dewatripont et de Philippe Weil, et des recherches politiques, sous l'impulsion de Mario Telo: elles reflètent la volonté de voir affirmer l'image et l'identité de l'Institut au sein de l'université, et au dehors, par une recherche en matière économique qui s'est d'emblée située à un haut niveau, et de développer la spécificité de recherches politiques dans le contexte d'une Europe dont l'architecture globale est à construire après les événements de 1989.

André Sapir
Président de l'Institut d'études européennes

Un Institut garant de l'avenir

L'histoire de l'Institut d'études européennes, telle que la brosse fort bien Jean-Victor Louis dans cet ouvrage, fait ressortir deux constantes dans son évolution au cours des trente dernières années. Premièrement, le sort de l'Institut est intimement lié à celui de l'Europe. Deuxièmement la spécificité et la force de l'Institut est d'allier enseignement et recherche. Dans le futur, l'Institut continuera à être bâti sur ces deux piliers qui ont contribué à son rayonnement international.

En lisant l'histoire de l'Institut, on est frappé par le fait que les célébrations qui ont marqué tant son dixième que son vingtième anniversaire ont coïncidé avec une période de crise dans le processus de construction européenne. Fidèle à cette tradition, la célébration du trentième anniversaire de l'Institut intervient dans une atmosphère de crise à la fois politique et économique. Alors que 1993 devait être une année faste marquée par la mise en place du Grand Marché et de l'Union européenne voulue par le Traité de Maastricht, il s'agit, au contraire, d'une année sombre. Sur le plan politique, 1993 est une année de graves difficultés liées, entre autres, aux problèmes de la ratification du Traité de Maastricht et du conflit dans l'ex-Yougoslavie. Sur le plan économique, le tableau n'est guère meilleur au vu du niveau élevé du chômage et du quasi abandon du Système Monétaire Européen.

Bien entendu, il ne s'agit pas de céder au pessimisme. Au contraire, la nouvelle crise que traverse l'Europe doit être source d'inspiration. Il appartient à tous les acteurs de la construction européenne, et parmi ceux-ci, notre Université et plus particulièrement son Institut d'études européennes, de jeter les bases de la relance. Les réflexions que la crise nous impose au cours de la dernière décennie du vingtième siècle ne concernent pas seulement la question de l'approfondissement de la construction européenne. La demande d'adhésion des pays de l'AELE et la transformation politique à l'Est de l'Europe posent à nouveau, mais de manière beaucoup plus complexe qu'auparavant, la question de l'élargissement. En outre, la mondialisation accélérée des flux de commerce et d'investissement requiert une analyse nouvelle des rapports entre la Communauté, fût-elle élargie et transformée en Union, et ses partenaires à l'échelle mondiale tant au sein des pays industrialisés que dans le Tiers Monde.

Face aux défis que l'Europe connaîtra dans les années à venir, l'Institut disposera de deux outils qui lui permettront de jouer un rôle actif: la recherche et l'enseignement. Dans les deux cas, il s'agira de renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'Institut. En effet, plus on avance dans la construction de l'Europe et son intégration mondiale, plus le politique, l'économique et le juridique apparaissent comme intimement liés les uns aux autres. Le fait que ces trois disciplines aient une longue tradition au sein de l'Institut est un atout indéniable pour son devenir en cette fin de siècle.

En ce qui concerne les activités de recherche, l'Institut a mis en place un certain nombre de projets qui, bien que s'articulant principalement autour d'une discipline, ont généralement un caractère pluridisciplinaire. Ces projets ont comme souci commun de répondre aux grands défis de l'Europe.

La section politique, dirigée par M. M. Telo, a pris l'initiative de deux vastes programmes de recherche. Le premier concerne la Communauté Européenne et la grande Europe (y compris l'architecture institutionnelle de la nouvelle Europe et le rôle de la CE; l'élargissement de la CE; la construction politique européenne et le déficit démocratique; le processus de démocratisation en Europe centrale et orientale). Cette activité de recherche est basée sur le programme interdisciplinaire et international *Europe 2000* dirigé également par Me J. Lodge (University de Hull et IEE), par M. R. Seidelmann (Université d'Iéna, RFA et IEE) et par M. J. Nagels (directeur de l'Institut de Sociologie et IEE). Ce programme a déjà à son actif un colloque sur la nouvelle architecture institutionnelle paneuropéenne, un séminaire international sur les aspects politiques de l'élargissement. Il prévoit durant '93-'94 un séminaire sur "Démocratie et constitution en Europe" (nov. 1993) ainsi qu'un colloque international (fin '94) centré sur un bilan des relations entre l'Europe occidentale et orientale cinq ans après la chute du mur de Berlin. Le programme bénéficie d'importantes et multiples collaborations: d'une part, des professeurs et des chercheurs de l'IEE (notamment MM. J.-V. Louis, J. Fitzmaurice, Me P. Winand et autres) ainsi que de la collaboration avec d'autres centres de l'ULB, le Critème (co-dirigé par M. G. Roland) et dans le domaine de la théorie politique de MM. G. Haarscher et J.-M. Ferry et d'autre part, d'un réseau international de collaborateurs incluant notamment MM. K. Cerny (Georgetown University, Washigton), W. Wallace (St. Antony's College, Oxford University et docteur honoris causa à l'ULB), V. Baranowsky (Imemo, Moscou), F. Fonseca (Commission C.E.), W. Wessels (Institut politique européen, Bonn) et L.V. Ferraris (Universita Luiss, Rome). La recherche sur les problèmes de l'élargissement se poursuivra en collaboration avec le groupe de l'Université de Louvain coordonné par M. Ch. Franck et avec la Fondation Paul-Henri Spaak.

Le second programme de recherche centré autour de la section politique concerne les organisations politiques et les groupes d'intérêts face à l'intégration européenne. Ce programme est structuré sur base de deux groupes de travail: le premier étant consacré à "L'étude des familles politiques européennes et de la coopération transnationale des partis politiques" et le deuxième aux "Acteurs et problèmes de l'Europe sociale". Le premier est composé de MM. P. Delwit (IEE), J.-M. De Waele (IEE), R. Ladrech (Univ. Indiana) et K.H. Reif (Commission des C.E.). Il se consacre surtout à l'étude approfondie de l'évolution de la famille sociale démocrate. Le deuxième, qui bénéficie entre autres de la collaboration de M. P. Wathelet (IEE), Me C. Gobin (IEE), Me J. Goetschy (CNRS, Paris) et M. G. Vilella (Université d'Urbino), M. D. Buda (Commission), se consacre à l'étude des aspects institutionnels de l'Europe sociale et aux modèles de concertation sociale supranationale.

Les recherches de la section économique continueront à se faire pour l'essentiel dans le cadre d'ECARE (European Centre for Advanced Research in Economics), un centre de recherche créé à l'initiative commune de l'IEE et du CEPR (Centre for Economic Policy Research), un réseau de réputation mondiale regroupant 200 économistes européens faisant de la recherche de haut niveau en vue d'éclairer la politique économique. Outre les représentants internes de l'ULB, le conseil scientifique d'ECARE compte comme membres MM. F. Giavazzi (Università Bocconi Milan), A. Jacquemin (UCL et CEE), H. Werner Sinn (Universität München), J. Tirole (IDEI, Toulouse), X. Vives (IAE, Barcelone) et J. Vickers (Oxford University).

ECARE, dont les co-directeurs sont MM. M. Dewatripont et Ph. Weil, comprend plusieurs programmes de recherche coordonnés par

des professeurs de l'ULB et des membres extérieurs qui partagent leur temps entre ECARE et d'autres institutions. Ces programmes sont les suivants : intégration européenne, coordonné par MM. D. Neven (Univ. Liège) et A. Sapir, président de l'IEE; banque et finance, coordonné par M. R. Anderson (UCL) et Me A. Roëll (London School of Economics); économie industrielle, coordonné par MM. P. Bolton (London School of Economics) et K. Sekkat (ULB); Europe de l'Est, coordonné par MM. Ph. Aghion (Oxford University) et G. Roland (ULB); macroéconomie, coordonné par MM. D. Cohen (Ecole Normale Supérieure, Paris) et Ph. Weil (ULB).

Parmi les projets de recherche d'ECARE, on citera le programme ARC-EST financé par la Communauté française de Belgique et coordonné par MM. M. Dewatripont, G. Roland et Me A. Szafarz, consacré à l'étude des problèmes de transition économique à l'Est et visant à établir un lien entre les aspects microéconomiques, macroéconomiques et politiques de la transition. Un autre projet de programme ARC consacré à l'intégration européenne a été élaboré par MM. A. Sapir, K. Sekkat et Ph. Weil.

Au moment où l'Europe ouvre ses frontières, l'équipe jeune et dynamique d'ECARE est en train de devenir un des meilleurs centres d'excellence en recherche économique en Europe. ECARE a d'ailleurs déjà été sélectionné comme institution d'accueil post-doctoral dans le cadre du programme *Capital Humain et Mobilité* des Communautés européennes et s'insère dans un des réseaux de recherche européens financé également par ce même programme. Par ailleurs, ECARE entretient des relations privilégiées avec certains des meilleurs centres de recherche européens comme l'IDEI de Toulouse, l'Institut d'Anàlisi Economica de Barcelone, l'IGIER de Milan, la London School of Economics et l'Université d'Oxford.

ECARE continuera d'organiser régulièrement, conjointement avec le CEPR, des "lunch-time meetings", lieux privilégiés de rencontre entre chercheurs européens du CEPR, d'une part et responsables des Communautés européennes et décideurs économiques d'autre part, où les résultats récents des recherches économiques seront communiqués et discutés. ECARE organisera également régulièrement des "workshops" plus approfondis consacrés à des problèmes d'actualité importants en Europe comme la politique de concurrence, les relations commerciales de la CEE et les questions monétaires.

Les recherches menées au sein de la section juridique, dirigée par M. G. Vandersanden, continueront à traiter d'une manière générale de toutes les questions de droit européen tant institutionnel qu'économique. Elles seront centrées sur des problèmes d'actualité, ce qui peut en expliquer la diversité apparente mais qui en constitue l'intérêt. Les principaux sujets actuellement traités par les chercheurs et professeurs de la section juridique portent sur le droit de la concurrence, en particulier les aides d'Etat et les entreprises publiques, les grandes libertés, le droit de l'information et de la communication, les droits intellectuels, l'Europe de la culture, l'Europe de la santé, le droit de l'environnement... Une place importante est évidemment aussi accordée à l'évolution institutionnelle de la Communauté : Union politique, Union économique et monétaire, place de la Communauté dans une Europe élargie. Ces thèmes occuperont encore le devant de la scène dans les années à venir.

Les activités de recherches qui, pour certaines d'entre elles, s'effectuent grâce à des contrats de recherche financés par des institutions extérieures se concrétisent sous la forme de thèses, ouvrages et articles dans des revues spécialisées ou par l'organisation de colloques et journées d'études.

Parmi les ouvrages, il faut épingler le "Commentaire Megret", collection en quinze volumes consacrée au droit de la Communauté européenne. A sa direction, on trouve réunis les trois directeurs de la section juridique, MM. M. Waelbroeck, J.-V. Louis et G. Vandersanden. Elle est actuellement rééditée dans une version totalement remise à jour et devra faire l'objet prochainement d'une traduction en anglais.

Les colloques et journées d'études ne sont pas moins importants. A l'occasion de ces manifestations scientifiques, l'Institut a toujours profité de sa situation privilégiée à Bruxelles pour inviter des praticiens du droit communautaire, qu'ils viennent des institutions communautaires ou de cabinets belges ou étrangers. Elles ont été l'occasion tout au long de la construction européenne de faire le point sur des questions essentielles posées par celle-ci: on citera les colloques consacrés au Parlement européen dans l'évolution institutionnelle ou à la Commission au cœur du système institutionnel. L'Institut a aussi décidé de suivre au cours de plusieurs journées d'études le cheminement des conférences intergouvernementales qui ont conduit à la signature du traité de Maastricht puis à la difficile voie de sa ratification. La section juridique a choisi comme thème de sa prochaine journée d'études, organisée le 11 décembre 1993 à l'occasion du trentième anniversaire de l'Institut, la réforme du système juridictionnel communautaire. Cette journée sera l'occasion de débattre de questions telles que: faut-il envisager une décentralisation de l'organisation du pouvoir judiciaire dans la Communauté; faut-il renforcer, et comment, le rôle constitutionnel de la Cour; quel est l'impact de l'élargissement de l'Union sur l'organisation des recours et le fonctionnement de la Cour et du Tribunal. Le président de la Cour de justice a accepté de présider la séance de la matinée et le président du Tribunal de Première Instance celle de l'après-midi.

Il faut enfin mentionner les séminaires de recyclage organisés par la section juridique. Ils ont pour objet d'assurer une formation permanente des praticiens du droit, qu'ils soient avocats, juristes d'entreprises ou magistrats, en leur permettant d'avoir une information de première main sur l'évolution du droit communautaire.

Comme on le voit, les recherches qui sont menées au sein de l'Institut couvrent un champ. Mais surtout elles répondent à deux exigences qui les ont toujours animées : l'excellence scientifique et la pertinence par rapport à la construction européenne.

Cette double exigence caractérise également les enseignements, entièrement de troisième cycle, organisés par l'Institut. En effet, le corps professoral de l'Institut compte en son sein tant des chercheurs de haut niveau que des acteurs fervents de la construction européenne. Il nous appartiendra dans le futur de renforcer ces deux pôles tout en maintenant l'équilibre, parfois difficile mais toujours enrichissant, qui les sous-tend. La grande chance de l'Institut est d'être situé dans un environnement qui favorise le développement harmonieux de ces deux pôles. Cet environnement est tout aussi bien l'Université elle-même que la cité qui abrite les institutions européennes. L'Institut bénéficie largement de son implantation au sein de l'Université libre de Bruxelles qui lui fournit un cadre académique apte à la recherche de haut niveau. Il bénéficie tout autant de la proximité des institutions européennes qui lui procurent un contact essentiel avec la réalité de la construction européenne. A ce titre, l'Institut se réjouit de pouvoir compter sur plusieurs hauts fonctionnaires au sein de son corps enseignant, dont son vice-président M. M. Vanden Abeele. Ce double environnement est sans conteste l'attraction majeure de l'Institut pour ses étudiants venus de tous les coins de l'Europe, voire d'au-delà. En dépit du succès présent de l'Institut auprès des étudiants, il

39

nous faudra dans le futur assurer la mise en place d'un programme offrant une panoplie élargie d'enseignements visant un public plus vaste. Trois pistes devront être explorées. La première comporte la création d'un véritable programme doctoral en études européennes. La deuxième vise à une collaboration institutionnelle avec des programmes étrangers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe. La troisième, enfin, consiste en la possibilité d'un élargissement du champ linguistique utilisé à l'Institut. On l'aura compris, ces trois pistes sont en fait étroitement liées entre elles.

Grâce à ses recherches renforcées et à son enseignement rénové, l'Institut d'études européennes est résolument tourné vers le futur. Il est prêt à répondre aux défis de l'Europe en cette fin de vingtième siècle.

Apprendre l'Europe

PROGRAMME DES COURS

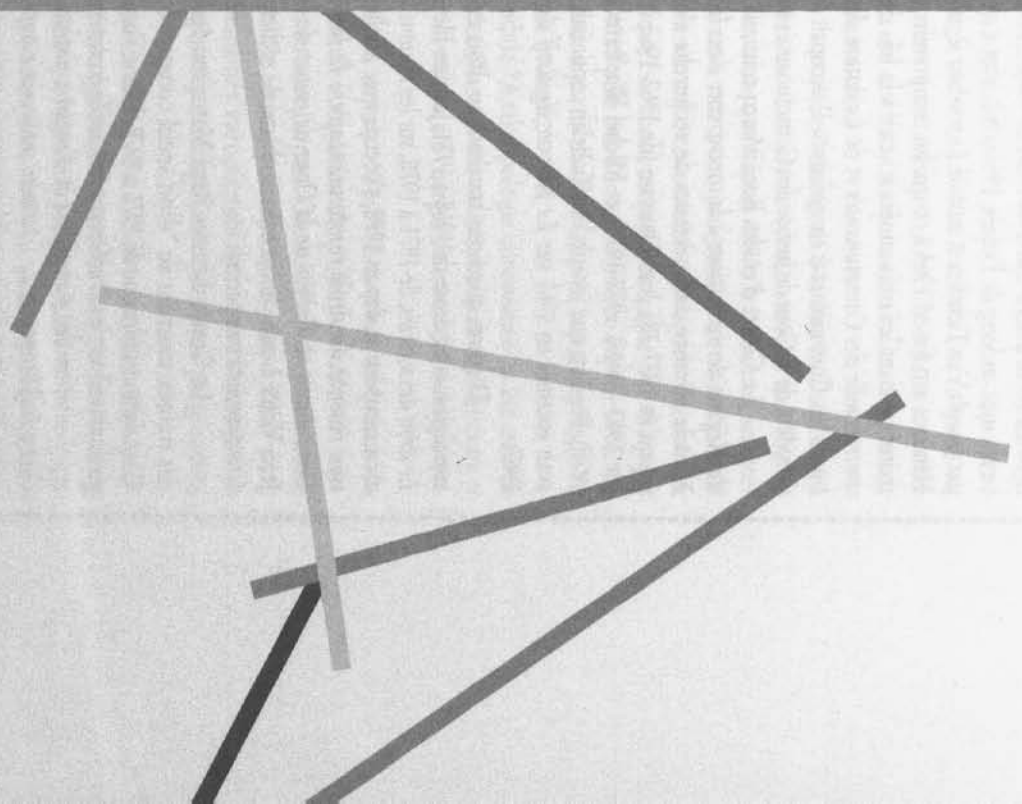

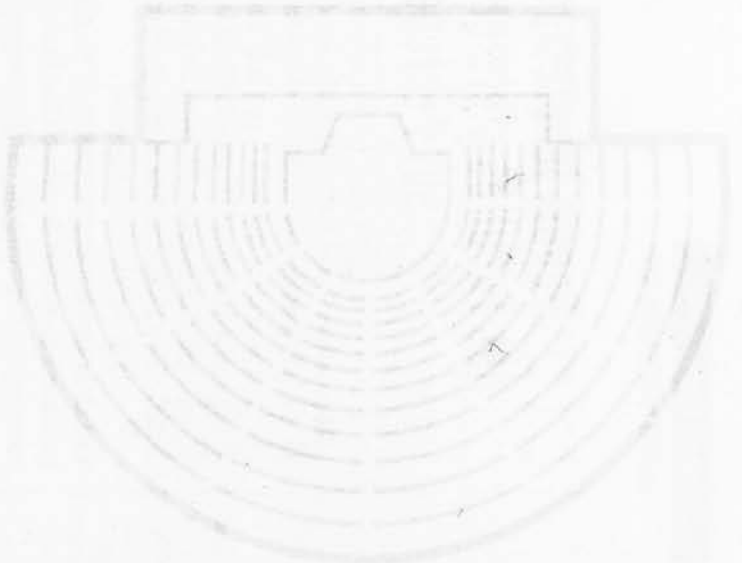

Andrée Despy-Meyer
Directeur des Archives

Pierre F. Daled
Licencié en philosophie (ULB)

Depuis longtemps déjà, des Facultés s'étaient ouvertes sur l'Europe

N'ont été retenus dans cet article que les enseignements et les recherches dont l'intitulé comprend explicitement le terme "européen".

Quelques années avant la fondation de l'Institut d'études européennes, des enseignements et des recherches suscités par ce que l'on pouvait appeler à l'époque "l'Europe en marche" avaient été créés dans notre Université [1]. C'est à la Faculté de droit qu'est revenue cette initiative. En effet, dans le domaine de la recherche, le Centre d'études René Marcq inscrivait dès 1960 à son programme de travaux le "Droit européen".

Ce Centre dont la naissance remonte à 1946 groupe des juristes désireux de participer à des travaux de recherche sur des sujets d'ordre juridique. Pas de cours, mais des réunions de travail entre professeurs et docteurs en droit pouvant déboucher sur le titre de "diplômé du Centre d'études".

Le directeur du Centre, René Dekkers, après concertation avec les professeurs intéressés, décidait donc de créer une section nouvelle consacrée aux "droits européens".

Charles Hammes, alors vice-président de la Cour de justice des Communautés européennes, choisissait de diriger des travaux sur le *Droit des Communautés européennes sous l'angle de son application* tandis que ses collègues Jean Van Ryn et Jacques Heenen traitaient du *Régime des restrictions à la concurrence dans le cadre du traité de Rome*. A ces travaux qui se poursuivirent tout au long de l'année 1961-1962, vint s'ajouter un troisième, dirigé par Joseph Van Tichelen et intitulé *Le pouvoir législatif dans la CEE*. Charles Hammes mit fin en 1964 à ce qui fut son premier travail de recherche pour traiter pendant les trois années à venir à la fois de *La responsabilité extra-contractuelle des Communautés* et de *La nature des sanctions prévues par les traités des Communautés européennes*. Il occupait depuis 1964 la fonction de président de la Cour de justice des Communautés européennes.

Le Centre d'études René Marcq continua à mettre à son programme *Régime des restrictions à la concurrence dans le cadre du traité de Rome*. Mais le nombre de directeurs de recherche s'élargit: Jacques Heenen (jusqu'en 1977-78), Jean Dassesse (de 1962-1963 à 1970-1971), Paul Foriers (de 1963-1964 à 1977-1978) et Michel Waelbroeck (de 1971-1972 à 1977-1978). Pendant que Joseph Van Tichelen continuait à diriger les travaux qu'il avait entamés en 1961 sur *Le pouvoir législatif dans la CEE* et ce jusqu'en 1967.

D'autres questions touchant au droit européen furent proposées aux diplômés en droit: de 1968 à 1971, Jacques Heenen dirigea une étude sur *Le droit des sociétés*, de 1971 à 1978, sur les *Fusions internationales, sociétés de droit européen* et, depuis 1978, s'occupe avec Michel Waelbroeck, de *L'évolution récente du droit communautaire à la lumière des décisions de la Commission et d'arrêts de la Cour de justice de la CEE*. De 1978 à 1985, Jean-Victor Louis choisit comme thème de recherche *Droits de l'homme et Communauté européenne*.

Le Centre d'études René Marcq mit également à son programme des travaux touchant au "droit social comparé et droit social européen". C'est dans ce cadre que de 1971 à 1978, Eliane Vogel-Polsky dirigea un groupe de travail sur les *Problèmes posés par la cœxistence d'organes européens de représentation des travailleurs et d'organes nationaux constitués au sein des divers établissements de la société anonyme européenne ou au sein d'entreprises dépendant d'une société anonyme européenne dominante.*

Quant à la section de "droit social" du Centre, ce même professeur y mène depuis 1978 une *Etude comparée des fondements du droit du travail dans les principaux pays de la CEE.*

Par ailleurs, dans le domaine des cours, la Faculté de droit entamait en 1960 une réforme profonde de ses enseignements et souhaitait, dans le cadre de la réorganisation de son cours *Droit des gens,* créer en troisième doctorat un cours qui s'appellerait *Organisations européennes.* Cet enseignement fut confié à Walter Ganshof van der Meersch dès le 1er octobre 1962. Ce dernier avait déjà choisi, en 1960-1961, dans son cours *Questions approfondies de droit public,* de traiter de *La convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de la jurisprudence de la Commission et de la Cour européenne des droits de l'homme.*

En outre, Jean Salmon, dans le cours qu'il donnait en licence spéciale de droit international, *Questions spéciales de droit international public,* consacrait dès 1961 plusieurs leçons aux problèmes posés par les institutions européennes et les organisations internationales.

Avec la décision d'ouvrir un Institut d'études européennes pouvant permettre aux étudiants qui le souhaitaient de recevoir un enseignement de troisième cycle sur toutes les matières rattachées à l'organisation de l'Europe, les Facultés de droit et de sciences sociales, politiques et économiques, tutrices de cet Institut, ont pu ainsi profiter de cet élan pour inscrire, dans leurs programmes respectifs, des cours à caractère européen devenus de plus en plus indispensables à la formation des étudiants dans le contexte des années '60 où la construction européenne prenait sa véritable dimension. Il faut souligner ici que la plupart des cours dispensés à l'Institut furent créés dans le cadre de ces deux Facultés et que les enseignements propres à l'Institut étaient minoritaires. Ils étaient toutefois accessibles aux étudiants de ces Facultés qui souhaitaient les choisir comme cours à option (cours isolés).

Outre les cours "européens" dispensés à la fois en Faculté et à l'Institut d'études européennes, il en est un certain nombre que l'on ne trouve qu'en Faculté. C'est ainsi que depuis 1973, la licence en sciences politiques et administratives a mis à son programme un cours intitulé *Introduction au droit administratif international et européen* (Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques) enseigné par Georges Vandersanden de 1973 à 1989 puis par Lucette Defalque depuis 1990. Ce même cours a été introduit à partir de 1975 dans la licence spéciale en droit administratif (Faculté de droit).

En 1986, un module "Anthropologie européenne" a été créé en licence en sciences sociales (Faculté des sciences sociales, politiques et économiques). Marianne Mesnil y a été chargée du cours *Ethnologie européenne.*

La Faculté de droit, depuis 1991-1992, a conçu en licence un module européen qui s'intitule *Adaptation des professions au droit communautaire.* Les titulaires en sont Bernard Glansdorff, Jean-Victor Louis et Georges Vandersanden. Ce cours a pu voir le jour grâce à l'aide de la Commission des Communautés européennes qui veut encourager les Universités à inscrire des matières européennes dans leurs programmes (action Jean Monnet).

En cette même année 1991, la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques a voulu également introduire dans ses programmes des enseignements européens qui lui étaient propres: la licence en sciences économiques a organisé un cours dénommé *Microéconomie européenne avancée* dont le titulaire est Mathias Dewatripont et qui s'inscrit égale-

ment dans l'action Jean Monnet. A côté de cet enseignement, deux séminaires ont été proposés : l'un d'*Economie de l'Est européen* animé par Gérard Roland, l'autre d'*Economie européenne* dirigé par André Sapir; la licence en sciences politiques a introduit deux modules, l'un appelé "Relations internationales" où Pascaline Winand est chargée d'un cours intitulé *Processus décisionnel dans la Communauté européenne,* l'autre "Intégration européenne" où, à côté des cours enseignés à l'Institut, André Miroir et Alfred Cahen sont titulaires du cours *La dimension sécurité de l'intégration européenne*. Ce dernier est également financé par l'action Jean Monnet.

Dans le cadre de ses enseignements de troisième cycle, la Faculté a mis sur pied en 1988 un "Enseignement en politique internationale" dont l'appellation est devenue en 1990 "Maîtrise en politique internationale". Il s'agit d'un séminaire, basé sur des études de cas, qui invite des personnalités étrangères de haute réputation sous la coordination d'un professeur. Bon nombre des thèmes étudiés touchent à l'Europe : les relations Est-Ouest (Commerce et coopération : CEE/COMECON/COCOM), l'Europe et sa sécurité (L'Europe divisée et ses superpuissances - Perspectives et incertitudes de la détente - Les relations interallemandes - Construction communautaire et identité européenne de sécurité : le fait multilatéral et bilatéral - La coopération européenne et atlantique en matière d'armement), l'Europe de 1992 (Histoire, portée et limites de l'acte unique - Portée économique, industrielle et commerciale - Le marché intérieur - Un domaine d'application), la maîtrise des armements (la possibilité d'action commune européenne). Depuis 1991, ces matières sont données en français et en anglais.

Une seconde maîtrise, cette fois en économétrie, comporte, depuis 1991, dans ses enseignements un cours de *Politique économique européenne* assumé par Fabienne Ilzkovitz.

On doit à l'Ecole de Commerce Solvay la création en octobre 1991 d'un "Master of European Business" (MEB) destiné à des diplômés universitaires qui veulent parfaire leur formation en management au sein de l'espace économique européen. Son programme comprend un ensemble de cours approfondis couvrant les différents volets de la gestion à l'échelle européenne ainsi qu'une approche des institutions et de la politique de la Communauté dans la mesure où celle-ci détermine l'environnement commercial et financier des entreprises. En outre, les étudiants bénéficient des avis de professionnels et d'experts de la Commission européenne; les exposés théoriques sont alors complétés par des études de cas.

On est frappé de constater combien, depuis ces deux dernières années, l'Université a voulu, dans le cadre de ses enseignements de deuxième et troisième cycles, permettre aux étudiants de disposer de modules à connotation européenne, jugés impératifs pour leur formation à la veille de l'Europe 93, approche qui ne concurrence en rien les matières proposées à l'Institut d'études européennes dont la vocation est beaucoup plus spécialisée[2].

Correspondant à un mouvement très large d'interdisciplinarité qui naquit dans nos Universités au lendemain des événements de mai 1968, l'on vit se mettre en place à l'ULB un groupe de cours orientés vers un thème qui marquait de manière très profonde et très neuve les préoccupations générales dans les années 1970, à savoir les problèmes de l'environnement. En cette circonstance, chacune des Facultés de l'Université fut invitée à désigner des délégués issus de son corps professoral dont la charge était d'indiquer ce que pouvait être l'apport de chacune d'entre elles à ce qui devait être un grand programme interfacultaire dont le

[2] *La Faculté de philosophie et lettres a même créé en 1992 un module d'études européennes destiné aux étudiants étrangers venant dans le cadre d'échanges internationaux. Un cours leur est proposé : Introduction aux institutions de la Communauté européenne (titulaire : Alain Van Solinge) ainsi qu'un cycle de conférences sur des Questions d'actualité relatives à la Communauté européenne (titulaire : Philippe Lemaître).*

thème serait unique. Ces enseignements commencèrent en 1974 et furent organisés sous le patronage de la Faculté des sciences.

Cette licence de troisième cycle appelée "licence spéciale interfacultaire en environnement" eut pour objectif, dès sa création, d'aborder, dans une approche globale pluri- et interdisciplinaire, les divers aspects qui relèvent du développement des connaissances relatives à l'écosystème humain et à sa gestion. Il était donc naturel de rencontrer dans son programme des cours à intitulé européen. C'est ainsi que dès 1974, Alain Gérard, chargé de cours à l'Institut d'études européennes, dans le cadre du cours *Aspects juridiques de la protection de l'environnement* qu'il donnait avec Michel Vincineau, a consacré une partie de celui-ci au thème "les communautés européennes et la protection de l'environnement". En 1980, Alain Gérard est devenu le seul titulaire de l'ensemble de ce cours dont l'intitulé a pris une nouvelle dimension *Aspects juridiques de la protection de l'environnement et des consommateurs.*

En outre, dans le cadre des Séminaires organisés par cette licence, on peut relever qu'un Séminaire d'*Elaboration des normes et protection au niveau européen* s'est tenu de 1989 à 1993 dans le module "Ecologie humaine: technologies et normes".

Depuis l'année académique 1993-1994, l'ensemble des cours portant sur l'environnement relève du cadre d'un Institut nouvellement créé à cet effet.

En 1975, l'Université libre de Bruxelles, par la création d'une Faculté ouverte - à savoir une Faculté dispensant des enseignements de niveau universitaire mais accessible à des personnes non universitaires -, a pu adhérer au *Certificat européen en écologie humaine.* La dénomination "européenne" fera place en 1979 à celle d' "internationale". Ce Certificat organisé à l'initiative de l'Organisation mondiale de la Santé regroupe neuf universités européennes: outre l'ULB et la Vrije Universiteit Brussel, on relève les Universités de Paris V, Genève, Toulouse, Aix-Marseille, Bordeaux, Padoue et Evora.

Dans la pratique, les filières *Licence spéciale interfacultaire en environnement* et *Certificat européen en écologie humaine* ont été partiellement intégrées, les Séminaires du Certificat formant un sous-ensemble de la Licence.

Depuis 1980, le programme du Certificat comporte l'ensemble des cours et séminaires de la première épreuve de la Licence. Ce qui signifie que l'on y retrouve le cours *Aspects juridiques de la protection de l'environnement et des consommateurs.* Depuis 1993, le Certificat se présente comme une suite optionnelle de la licence permettant ainsi d'en faire la structure d'échange intereuropéenne en sciences de l'environnement.

En dehors de ses structures propres, l'Université a également participé à d'autres initiatives de caractère européen. Ce fut le cas notamment pour le *Centre National d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes.*

Ce Centre national a été créé en novembre 1959. Son conseil d'administration était composé de professeurs de l'Université de Bruxelles (John Bartier et Joseph Van Tichelen), de l'Université de Liège (Fernand Dehousse), de l'Université de Gand (Jan Dhondt) et du Centre universitaire de l'Etat à Anvers (Raymond Rifflet). Ce Centre, dont le siège était établi à l'Institut de Sociologie de l'Université, s'était fixé comme objectif l'étude des problèmes sociologiques et économiques posés par l'intégration européenne.

Un ensemble d'études monographiques furent donc entreprises

par les chercheurs du Centre portant sur le comportement des partis (partis social-chrétien, socialiste et de la liberté et du progrès) et des groupes (patronat industriel et syndicats) en matière de politique européenne.

Plusieurs colloques de haute qualité eurent également lieu à l'initiative du Centre entre 1960 et 1966 : que ce soit sur les élections européennes au suffrage universel (1960), sur l'Université européenne (1961), sur le thème "Où en est l'Europe communautaire?" (1963), sur la programmation européenne (1964) ou encore sur les Communautés européennes et les relations Est-Ouest (1966).

Subsidié par les pouvoirs publics de 1962 à fin 1968, le Centre ne put maintenir ses activités au delà de cette date et l'Université de Bruxelles accepta, le 23 avril 1969, de reprendre son personnel. Ce dernier se limita rapidement à un seul chercheur, Nicole Lœb-Meyer, qui poursuivit jusqu'à sa mise à la retraite des travaux de sociologie européenne intégrés cette fois dans le cadre de l'Institut de Sociologie. C'est au cours de cette période qu'elle participa, à la demande des Communautés européennes, à une enquête importante menée en milieu scolaire, portant sur les motivations sociologiques des jeunes quant à leur intérêt pour la politique en général et l'Europe en particulier.

Si c'est bien évidemment par son Institut d'études européennes que l'Université libre de Bruxelles montre le mieux ses intérêts et ses préoccupations pour tout ce qui concerne la construction européenne, il était toutefois utile de montrer que ses orientations et ses interrogations étaient nées dans plusieurs de ses Facultés au gré des initiatives qui se faisaient jour. Sans vouloir les mettre exagérément en valeur, l'on peut aisément dire que "les intérêts européens" de notre Université ont toujours été un reflet du rôle important que la Belgique a joué dans le mouvement européen dès après la seconde guerre mondiale et il est frappant de constater que, du traité de Rome à celui de Maastricht, les yeux se sont ouverts selon l'acuité des questions qui se posaient les unes après les autres : les problèmes institutionnels et juridiques; ceux qui sont liés à l'environnement et à la protection de la nature; les aspects financiers, économiques et sociaux de la mise en place d'une Europe commune depuis près d'un demi-siècle.

L'ULB, un partenaire européen

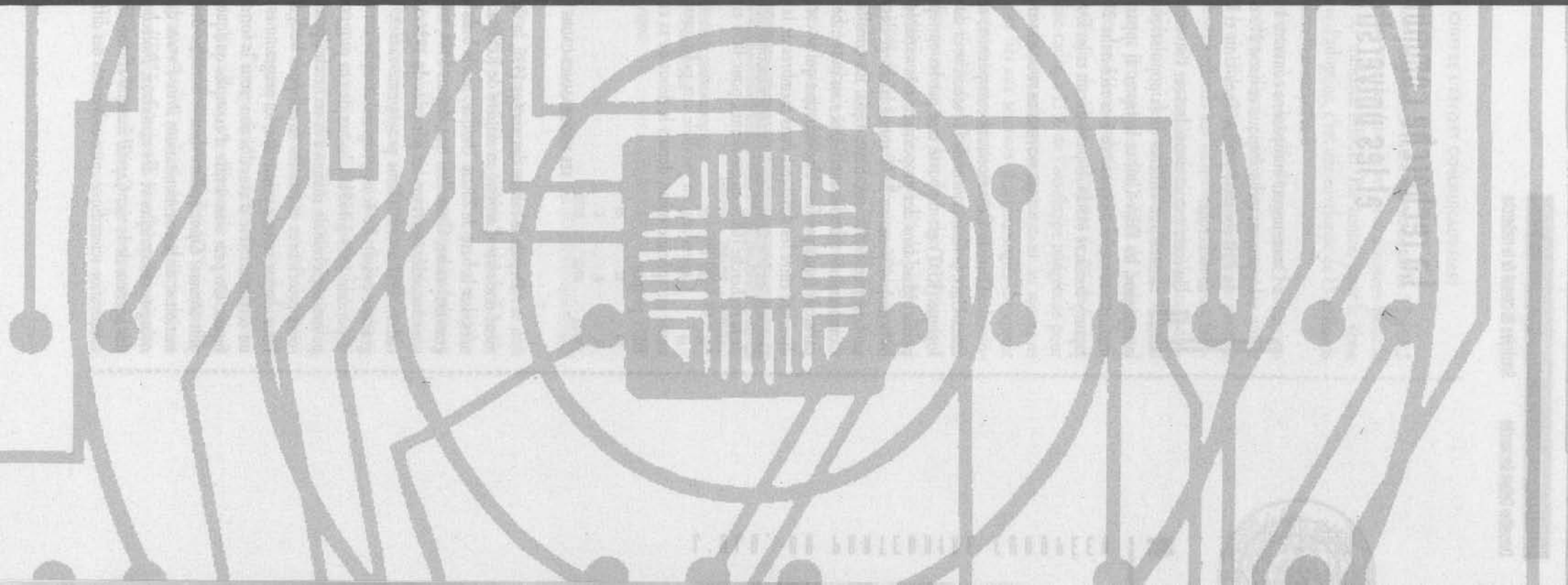

Anita Tenenbaum
Conseiller Cellule Recherche

Charles Berliner
Secrétaire du conseil de la recherche

La recherche communautaire et les universités

La Communauté européenne consacre à la recherche et au développement technologique environ 2% de son PIB, contre 2,8% du PIB consacré par les Etats-Unis et le Japon à leurs activités de recherche.

Un écart encore creusé lorsque l'investissement en recherche est ramené aux chiffres de la population, pour la Communauté européenne, les Etats-Unis et le Japon. Il apparaît alors que si la Communauté européenne consacre à sa recherche 274 ECU par habitant, le Japon y consacre 619 ECU par habitant et les Etats-Unis 528 ECU.

LES MOYENS DE FINANCEMENT

Dans la Communauté européenne, comme au Japon et aux Etats-Unis, le financement de la recherche et du développement technologique (RDT) est supporté tant par les entreprises que par le secteur public. Mais dans des proportions très variables: ainsi, pour l'Europe, 54% de la dépense en RDT sont à la charge des entreprises, contre 77% au Japon et 49,6% aux Etats-Unis. En corollaire on peut dire que la Communauté européenne finance en moyenne 46% de sa recherche à partir de fonds publics. Une situation qui se caractérise par une extrême diversité entre les différents états membres de la Communauté. Ainsi, en Grèce et au Portugal, c'est à l'Etat qu'incombe l'essentiel du financement de la recherche (68% en moyenne), pour 48% en France, mais seulement 27% en Belgique.

Cependant, en parallèle aux politiques nationales, la Communauté européenne mène, depuis le début de sa création, une politique de RDT propre.

LES PROGRAMMES-CADRE

Depuis le milieu des années 1980, la Communauté européenne mène une série d'actions en matière de RDT, actions qui sont coordonnées, sur la base de l'Acte Unique, par le biais de l'élaboration de programmes-cadre. C'est ainsi que, depuis 1984, trois programmes-cadre se sont succédé, couvrant les périodes de 1984 à 1987 (1er programme-cadre), 1987 à 1991 (2ème programme-cadre), 1990 à 1994 (3ème programme-cadre). Le 4ème programme-cadre est en voie d'adoption pour la période 1994 à 1998. Chacun de ces programmes-cadre définit une politique globale de soutien à la recherche, précise les thèmes et les secteurs prioritaires et fixe les enveloppes budgétaires correspondantes. Pour chaque secteur prioritaire, les programmes-cadre mettent en œuvre un certain nombre d'axes d'action sous la forme de programmes spécifiques. On peut citer à titre d'exemples quelques programmes parmi les plus connus: *Esprit* et *Race* dans le domaine des technologies de l'information et de la communication; *Brite-Euram* dans le domaine des technologies industrielles et des matériaux; *Biotechnologie*, dans le domaine des sciences de la vie; *Capital humain et mobilité*, dans le domaine de la coopération scientifique entre universités des différents états membres.

Les deux premiers programmes-cadre étaient dotés de 3,7 et 5,3 milliards d'ECU. Ce dernier montant étant à peu près maintenu pour le 3ème programme-cadre: 5,7 milliards d'ECU. Par contre, pour le 4ème programme-cadre, en voie d'adoption, c'est une enveloppe de 13 milliards d'ECU environ qui est actuellement prévue.

Quelques commentaires sur les clés de répartition budgétaires attribuées aux différentes lignes d'action des programmes-cadre qui se sont succédé depuis 1984 (voir tableau 1). En expansion depuis le premier programme-cadre: les moyens affectés aux technologies diffusantes, technologies de l'information et des communications et technologies industrielles; l'enveloppe budgétaire qui leur est affectée passe de 36% du budget total, lors du premier programme-cadre, à 55% du budget total lors du 3ème programme-cadre. Même évolution pour les montants attribués aux sciences et technologies du vivant, qui passent de 5% du budget attribué au 1er programme-cadre, à 13% de l'enveloppe budgétaire pour le 3ème programme-cadre. Avec toutefois une constatation: les montants attribués aux programmes liés aux sciences et technologies du vivant paraissent faibles comparativement aux montants attribués aux technologies diffusantes. Comme c'est le cas d'ailleurs pour les programmes *Capital humain et mobilité* qui voient leur part du budget total augmenter dans des proportions relativement modestes: de 2% du budget alloué au 1er programme-cadre à 9% du budget total alloué au 3ème programme-cadre. Evolution inversée pour les programmes liés à l'énergie: alors que le 1er programme-cadre attribuait 56% de son budget à l'énergie, le 3ème programme-cadre ne consacre que 14% de son enveloppe budgétaire à ce secteur.

Programmes-cadre (%)

	1984/87	1987/91	1990/94
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	25	42	39
TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES ET DES MATÉRIAUX	11	16	16
ENVIRONNEMENT	7	6	9
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU VIVANT	5	9	13
ENERGIE	50	23	14
CAPITAL HUMAIN ET MOBILITÉ	2	4	9
TOTAL (MIO ECU)	3750	5396	5 700

Les prévisions pour le 4ème programme-cadre, qui - on se doit de le rappeler - voit son enveloppe budgétaire globale passer de 5,7 milliards d'ECU à 13 milliards d'ECU environ, montrent que les technologies diffusantes se verraient attribuer une part de l'enveloppe budgétaire à hauteur de 38%. C'est moins que lors du 3ème programme-cadre, en termes de proportion, c'est beaucoup plus en termes de montants: 5 milliards d'ECU. Même remarque pour les montants attribués aux sciences et technologies du vivant, qui, en proportion du budget total, se maintiendraient à un niveau sensiblement constant (15% contre 13% lors du 3ème programme-cadre). De même, les montants qui ont été attribués à l'environnement prévoient un maintien en pourcentage du budget total à hauteur de 9% à 10%, et pour l'énergie de 15% contre 14% lors du 3ème programme-cadre. A noter par ailleurs, une diminution du pourcentage attribué à la ligne d'action *Capital humain et mobilité* (7,5% contre 9% de budget du 3ème programme-cadre, mais une forte augmentation en termes chiffrés: 1 milliard d'ECU prévu par le 4ème programme-cadre, contre 518 millions d'ECU attribués par le 3ème programme-cadre) (voir tableaux 2 et 3).

** Y compris 57 Mio ECU pour l'action centralisée de diffusion et de valorisation des résultats, des activités, ainsi que 550 Mio ECU pour le Centre commun de recherche.*

Recherche dans la CEE le programme-cadre 1990-1994

	Mio ECU	%
TECHNOLOGIES DIFFUSANTES		
• Technologies de l'information et des communications	2 221	38,9
• Technologies industrielles et des matériaux	888	15,6
GESTION DES RESSOURCES NATURELLES		
• Environnement	518	9,1
• Sciences et technologies du vivant	741	13,0
• Energie	814	14,3
VALORISATION DES RESSOURCES INTELLECTUELLES		
• Capital humain et mobilité	518	9,1
TOTAL	5 700 *	100,0

Ebauche du 4ème programme-cadre en recherche et développement

•1ÈRE ACTION: PROGRAMME DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DEMONSTRATION	
• Technologies de l'information et des communications	3.000 MECU
• Technologies industrielles	2.000 MECU
• Environnement	1.300 MECU
• Sciences et technologies du vivant	2.000 MECU
• Energie	2.000 MECU
• Recherche pour une politique européenne des transports	200 MECU
• Recherche socio-économique finalisée	200 MECU
• 2ÈME ACTION: PROMOTION DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DEMONSTRATION COMMUNAUTAIRES AVEC LES PAYS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	800 MECU
• 3EME ACTION: DIFFUSION ET VALORISATION DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE RECHERCHE, DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION	400 MECU
• 4ÈME ACTION: STIMULATION DE LA FORMATION ET DE LA MOBILITÉ DES CHERCHEURS DANS LA COMMUNAUTE	1.000 MECU
TOTAL	13.100 MECU

COMMENT ACCÉDER AUX PROGRAMMES EUROPÉENS?

Une condition "incontournable": l'accès aux différents programmes, à travers la soumission de projets spécifiques par voie d'appels à propositions, ne se conçoit qu'en partenariat ou consortiums: au moins deux organismes appartenant à deux états membres différents; ces organismes peuvent être des universités et centres de recherche, pour les programmes liés à la recherche fondamentale, mais surtout, dans le cadre de tous les autres programmes élaborés en dehors du contexte de la recherche fondamentale il doit s'agir d'un partenariat entre universités et PME ou grandes entreprises. La politique communautaire appuie prioritairement la recherche appliquée orientée vers les besoins du monde industriel. Les quatre programmes-cadre en témoignent: le soutien communautaire est axé prioritairement vers une recherche industrielle ou industrialisable à court terme dont le but avoué est l'augmentation de la compétitivité des industries européennes vis-à-vis de leurs concurrentes américaines et japonaises en améliorant leur "créativité" grâce à une coopération transnationale.

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

L'Université, en s'appuyant sur l'ensemble de ses ressources, s'est inscrite au mieux de ses possibilités dans les ouvertures de la Com-

munauté européenne. Au départ, on note une participation tant aux recherches initiées par la CECA (programmes de revalorisation des produits miniers : professeurs R. Cyprès, A. Fontana et G. Panou), qu'aux programmes initiés par Euratom (dans le cadre de la radioprotection notamment: équipes du Département de Biologie Moléculaire, en particulier du professeur R. Errera, tout comme de l'IRIBHN du professeur J. Dumont). A mentionner également l'activité de l'ULB en liaison avec le CERN (professeur J Sacton).

Dès l'apparition du 1er programme-cadre, on voit se préciser deux filières. Comme mentionné plus haut, la Communauté européenne encourage fortement, dans le monde scientifique, les contacts interuniversitaires. Ainsi les programmes de *Stimulation* donneront naissance au programme *Science*, qui lui-même se transformera en *Capital humain et mobilité*. On passe ainsi de petits réseaux, dans tous les domaines des sciences exactes et naturelles avec échange de chercheurs de nationalité différente de celle du centre d'accueil, à la formation de réseaux de plus grande ampleur, pour aboutir à la création de centres d'accueil de chercheurs ainsi que de réseaux de très grande dimension entre différents états membres.

L'Université s'est, au cours des trois programmes-cadre, généralement bien adaptée aux possibilités ouvertes. Déjà au cours du 1er programme-cadre, l'Université était coordonnateur du programme *EJob* en physique du laser (Professeur P. Mandel). Les autorités universitaires ont conscience de la nécessité de faciliter la participation des membres de la communauté universitaire aux possibilités offertes dans les différents programmes et actions de la CEE. Dans cette optique, sont mises en place tant une politique de large diffusion, dans l'Université, des appels d'offres de la Communauté européenne (qui deviendra d'ailleurs une activité importante du Département des relations internationales) qu' une politique d'accompagnement des candidats promoteurs lors de la rédaction de leur demande (par la Cellule recherche). Il faut insister ici sur les difficultés administratives à remplir les formulaires de demande et donc la nécessité de cet accompagnement qui s'étend d'ailleurs à la gestion des contrats. Les résultats ont au reste montré le bien-fondé de ces mesures. Citons, pour le 3ème programme-cadre, comme laboratoires d'accueil de boursiers, ceux des professeurs M. Dewatripont (Economie), E. Pays et J. Dumont (Sciences de la vie), C. Joachain, C. Wilain-Leclercq et J.-M. Frère (Physique). Les réseaux sont très diversifiés et plusieurs membres de l'Université sont coordonnateurs. Citons les professeurs G. Nicolis, C. Joachain et J.-C. Legros (Physique), J.-M. Ruysschaert, S. Wodak (Sciences de la vie). Au reste, la liste des participants risque d'être fastidieuse à établir.

On doit cependant regretter que la Commission reporte de plus en plus de responsabilités sur les gestionnaires tant scientifiques qu'administratifs des conventions de recherche. Ce phénomène est clairement mis en évidence en rappelant, par exemple, que la gestion des bourses de recherche assurée par la Communauté européenne dans les deux premiers programmes-cadre, a été mise à charge des Universités par le programme *Capital humain et mobilité* ou encore que les coordonnateurs de réseaux se voient chargés de la gestion de l'ensemble des fonds mis à la disposition de leur réseau par la CEE.

Pour ce qui est des programmes particuliers, l'Université s'inscrit dans ses domaines de compétence. Lorsque l'on examine son activité de recherche, l'on constate que 40% de celle-ci est localisée en sciences de la vie, les acteurs étant les unités de recherche des Facultés de sciences et de médecine. Les Sciences humaines prennent à leur actif un quart des

conventions, tandis que les autres secteurs des Facultés des sciences et des sciences appliquées se partagent les budgets restants.

La situation se vérifie bien entendu dans les conventions proprement CEE. Le tableau suivant montre au reste l'ampleur prise par les contrats européens.

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
SCIENCES	29,30	25,20	38,60	83,00	112,00	94,00	177,30
MÉDECINE	12,70	20,70	31,00	12,00	16,70	7,70	50,60
SCIENCES APPLIQUÉES	9,40	12,50	10,40	15,60	2,10	42,50	68,20
SCIENCES HUMAINES *	10,70	8,00	6,50	46,50	14,30	9,10	21,40
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE **	0,00	0,00	0,00	0,00	6,10	3,70	7,70
TOTAL	62,10	66,40	86,50	157,10	151,20	157,00	325,20
SCIENCES VIE ***	31,00	35,00	53,90	80,50	76,80	65,60	160,50

** Droit, Sciences économiques, Sociologie, Gestion-Informatique, Philosophie et Lettres, Communication.*
*** Intelligence artificielle et systèmes experts.*
**** Biochimie, Biologie, Biotechnologie, Médecine, Médecine sociale, Sciences bio-médicales.*

Les points forts de l'Université se rencontrent dans les programmes d'océanographie, comme dans les programmes *Biomed* et *Biotech*. Le Professeur R. Wollast coordonne ainsi un programme d'étude de la Mer du Nord *OMEX* regroupant 41 laboratoires de la Communauté, tout comme le professeur M. Goldman (Immunologie, Hôpital Erasme) est coordonnateur de 26 laboratoires facultaires et hospitaliers européens. Les laboratoires de Rhode, comme ceux de la Faculté de médecine, actifs dans le domaine des sciences de la vie, sont particulièrement bien représentés dans les programmes *Biomed, Biotech, Science et Technologie du développement*. Citons le calcul de conformation macromoléculaire (Professeur S. Wodak), les problèmes de la maladie du sommeil (Professeur M. Steinert et E. Pays), l'immunologie (Professeur J. Urbain), le sida (Professeur N. Clumeck), le génie génétique (professeurs J. Dumont et G. Vassart). De manière à montrer l'importance des sciences de la vie, le tableau ci-dessus reprend en une ligne supplémentaire les contrats des Facultés des sciences et de médecine qui leur sont consacrés. Notons également qu'il s'agit de chiffres minimum dans la mesure où certains contrats sont directement conclus avec les Hôpitaux universitaires et gérés par leur propre comptabilité.

Dans le domaine des programmes liés aux technologies de l'information et des communications, l'Université n'a pu, par contre, compter que sur un seul point fort : l'Institut de recherche interdisciplinaire en Intelligence artificielle. Ceci n'a heureusement pas été le cas en robotique (programme *Teleman* -Professeurs Gaspart, A. Preumont et Henrotte), ni en métallurgie (Programme *Brite-Euram* du Professeur R. Winand). Enfin, on remarquera en outre l'activité des Sciences humaines, concrétisée surtout par les Instituts de recherche de l'Université: le DULBEA, département d'économie appliquée (Professeur J. Kestens et H. Meulders), l'Institut de Sociologie pour tous les aspects liés à l'emploi et à la politique sociale, et surtout l'Institut d'études européennes, pour la prospective économique communautaire ainsi que les aspects juridiques et politiques.

CONCLUSIONS

L'insertion de l'Université dans le substrat européen est une condition importante de sa perennité.

La bonne qualité de sa recherche lui a permis de se positionner, avec beaucoup de succès, dans la plupart des programmes européens. L'ULB est cependant consciente de la nécessité de mieux s'inscrire dans

les priorités de la Commission, tout en regrettant que ces priorités ne s'étendent pas à l'ensemble des disciplines scientifiques. Elle s'emploie à le faire par la création de structures nouvelles de promotion de sa recherche, tout comme par l'extension des tâches spécifiques des organismes administratifs universitaires existants.

Ceci se révèle d'autant plus nécessaire que le défi qui s'impose à l'Université est de taille: dans une Belgique qui est devenue fédérale, prendre sa place tant communautaire (dans la Communauté française) que régionale (à Bruxelles-Capitale comme en Wallonie). L'installation de l'ULB à Charleroi montre à suffisance la voie prise par l'Université, mais permet également de comprendre ce paradoxe apparent que son insertion dans sa Communauté et ses Régions dépend de la réaffirmation de sa vocation internationale dans le cadre de la Communauté européenne.

Les principaux ouvrages auxquels nous avons fait référence sont:

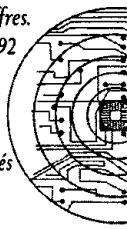

L'Europe en chiffres. Luxembourg, 1992 Office des publications officielles des Communautés européennes.

Le financement public de la recherche et du développement, analyse; Luxembourg, 1992, Office des publications officielles des Communautés européennes.

Jean-Pierre HUSSON *et Yves-André* PEREZ, *L'Après 1993: nouvelle donne sur l'échiquier européen, Paris, 1993.*

Jean Sacton
Directeur du laboratoire de Physique des particules élémentaires

Au cœur de la matière : l'ULB et le CERN

LES ORIGINES DU CERN

La première grande réalisation européenne, le CERN (Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire), date d'il y aura bientôt quarante ans. En septembre 1954, douze nations [1], parmi lesquelles la Belgique, signaient une convention pour l'établissement d'une organisation devant "assurer la collaboration entre états européens pour les recherches nucléaires de caractère purement scientifique et fondamental ainsi que pour d'autres recherches en rapport essentiel avec celles-ci". Cette convention concrétisait la volonté d'une quarantaine de savants, diplomates et administratifs scientifiques de reconstruire rapidement, dans une Europe ravagée par la deuxième guerre mondiale, une recherche de qualité dans le domaine de l'énergie nucléaire qui laissait entrevoir des potentialités économiques et stratégiques évidentes dont la réalisation restait toutefois subordonnée à un immense effort de recherche et de développement, hors de portée de chaque état européen pris isolément.

Plusieurs personnalités belges ont efficacement œuvré à la création du CERN: Jean Willems, ancien secrétaire de l'ULB et à l'époque associé déjà à la direction du FNRS, ainsi que les professeurs Paul Capron et Marc de Hemptinne de l'Université catholique de Louvain, Lucien Verhaeghe de l'Université de Gand et Jules Géhéniau de l'Université libre de Bruxelles.

[1] *Belgique, Danemark, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Rép. Féd. d'Allemagne, Suède, Suisse et Yougoslavie.*

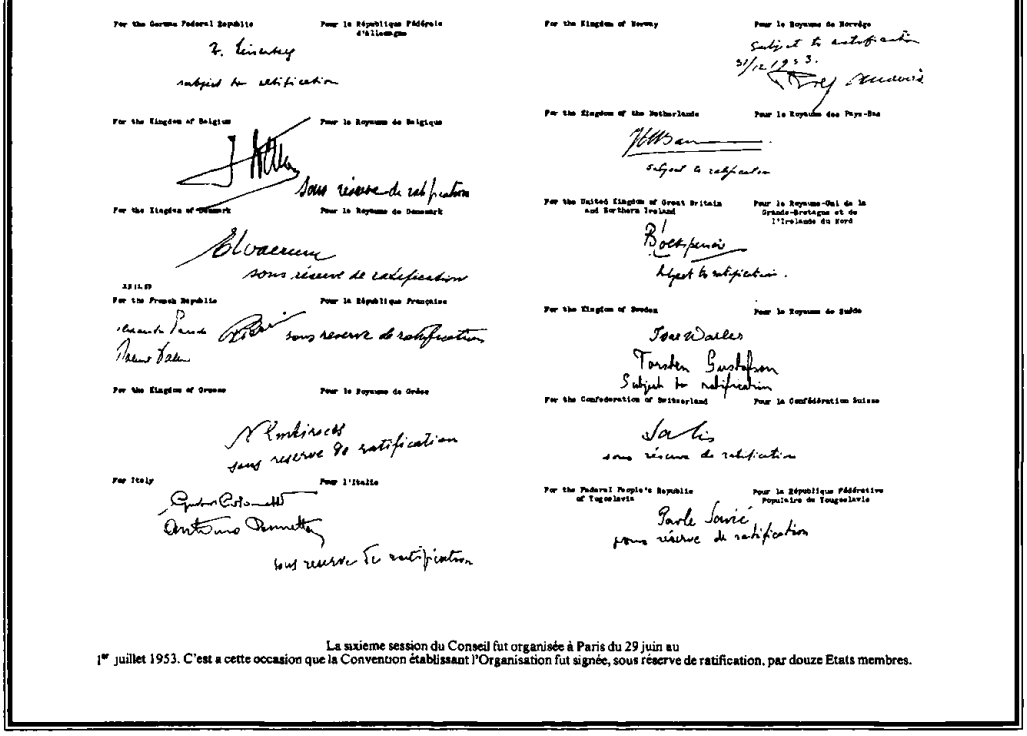

La sixième session du Conseil fut organisée à Paris du 29 juin au 1er juillet 1953. C'est a cette occasion que la Convention établissant l'Organisation fut signée, sous réserve de ratification, par douze Etats membres.

LA PHYSIQUE DES PARTICULES ET SES OUTILS

Les recherches qui s'effectuent au CERN relèvent de la physique des particules; elles ont pour but d'étudier les propriétés des constituants les plus intimes de la matière afin de découvrir les lois physiques qui régissent leurs interactions et de comprendre ainsi l'origine de l'univers. Dans l'état actuel de nos connaissances, l'univers semble être formé de deux types de constituants fondamentaux, les leptons et les quarks, ces derniers ne pouvant exister à l'état libre et se combinant entre eux pour former la matière "hadronique": protons, neutrons, mésons,... Si deux quarks (u,d) et deux leptons (électron, neutrino électronique) suffisent à expliquer notre univers "quotidien", quatre quarks additionnels (s, c et b, t) et quatre leptons additionnels (μ, ν_μ et τ, ν_τ) sont nécessaires pour rendre compte de toutes les observations expérimentales en laboratoire. Entre ces "fermions" élémentaires s'exercent des forces transmises par des particules messagères, les "bosons". Dans le cas de la force électromagnétique s'exerçant entre les charges électriques, le boson échangé est le photon; pour l'interaction faible, responsable en particulier de la désintégration spontanée de nombreuses particules, ce sont les bosons Z^0, W^+ et W^-. L'interaction forte qui lie les neutrons et les protons au sein des noyaux se transmet par l'intermédiaire de gluons. Cette image, reconnue comme "modèle standard", s'est imposée aux physiciens après plusieurs décennies de travaux expérimentaux et d'analyses théoriques dans la réalisation desquels le CERN a joué un rôle de premier plan.

En laboratoire, sonder le cœur de la matière s'effectue en bombardant celle-ci à l'aide de projectiles (électrons, protons, ions,...) de grande énergie et en observant dans ses moindres détails le résultat de ce bombardement, en particulier la création de nouvelles particules ($E = mc^2$). Les outils de base dont doivent disposer les physiciens dans leur étude de la structure de la matière sont donc les accélérateurs et les détecteurs de particules.

L'accélération de particules chargées électriquement est réalisée par l'action d'une différence de potentiel appliquée tangentiellement à leur trajectoire. Dans le cas d'accélérateurs circulaires (comme tous les accélérateurs de grande énergie du CERN), les particules traversent un grand nombre de fois un même ensemble de cavités de radiofréquence et sont maintenues sur leur trajectoire par l'action combinée de champs magnétiques de déflexion et de focalisation produits par une série d'aimants dipolaires, quadrupolaires, ...

La détection des particules est basée sur le fait que toute particule chargée traversant la matière modifie la structure électronique des atomes qui la composent. Ces modifications microscopiques (scintillation, ionisation, ...) peuvent être amplifiées et conduire à des signaux visibles ou électriques permettant de matérialiser la trajectoire de la particule. Selon leur masse ou leur vitesse, les particules ont des comportements quelque peu différents lors de leur passage dans la matière qui peuvent être exploités en vue de leur identification. La complexité des phénomènes à étudier à haute énergie nécessite une instrumentation extrêmement sophistiquée dont les exemples les plus impressionnants sont les gigantesques détecteurs électroniques multifonctionnels installés auprès des collisionneurs de particules.

LE CERN AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, le laboratoire du CERN s'étend sur quelque 600 hectares situés sur la frontière franco-suisse entre le Jura et le lac

Léman. Les pays membres sont au nombre de dix-huit: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Fédérative Tchèque et Slovaque, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Mais le CERN est largement ouvert à toute la communauté scientifique mondiale. C'est ainsi que quatre pays ont un statut d'observateur: la Fédération de Russie, Israël, la Turquie et la Yougoslavie (momentanément suspendu) et que de multiples accords bilatéraux de coopération ont été signés avec les USA, la Chine, le Japon, l'Inde, le Brésil, le Canada,... Plus de 6.000 chercheurs, ingénieurs, techniciens et étudiants du monde entier participent aux expériences qui se déroulent au CERN.

Le personnel du CERN comprend une centaine de physiciens de recherche fondamentale, environ 800 physiciens de recherche appliquée et ingénieurs, 1.100 techniciens, 550 ouvriers et 500 administratifs. Sa mission est de garantir le développement harmonieux du programme scientifique du laboratoire en assurant la construction et le fonctionnement des accélérateurs, le fonctionnement des équipements auxiliaires, tels que les ordinateurs, l'encadrement technique des équipes extérieures et l'administration générale. En collaboration étroite avec les équipes extérieures, il participe à la construction et au fonctionnement des détecteurs, à la réalisation des expériences et à l'analyse des résultats.

La gestion du CERN est assurée par un Conseil où tous les pays membres sont représentés sur pied de stricte égalité. A deux reprises, la présidence du Conseil a été confiée à une personnalité belge: Jean Willems et Paul Levaux, docteur en sciences de l'ULB et actuel secrétaire général du FNRS-NFWO.

[2] Léon Van Hove (à droite) photographié en 1977 en compagnie de Bernard Gregory (au centre) qui succéda, cette même année, à Paul Levaux (à gauche) à la présidence du Conseil du CERN. Actuellement, le directeur général est Carlo Rubbia.

Le Conseil délègue la responsabilité journalière des activités de laboratoire à un directeur général; cette fonction fut assurée de 1976 à 1980 par un scientifique belge, Léon Van Hove, docteur en sciences de l'ULB[2].

Le Conseil est assisté dans sa tâche par différents comités, en particulier un comité des directions scientifiques et des comités d'expériences composés principalement de chercheurs extérieurs au CERN, choisis pour leur mérite propre. Ces comités ont pouvoir de recommandation quant au programme scientifique de l'organisation; ils assurent la liaison entre la direction et les utilisateurs en examinant de manière critique toutes les propositions d'expériences soumises à l'organisation.

Le budget du CERN est financé par les états-membres proportionnellement au revenu national; il s'élevait en 1992 à 950 millions de francs suisses (la contribution belge est de 3%). Exprimé en francs constants 1972, ce budget n'a pratiquement pas augmenté au cours des 15 dernières années.

Dans la panoplie d'accélérateurs du CERN, deux machines ont permis aux chercheurs européens de prendre le leadership mondial dans le domaine de la physique des particules. La première, un supersynchrotron à protons (SPS) mis en service en 1976, a une circonférence de 7 km et permet d'accélérer des protons jusqu'à une énergie de 450 GeV[3]. Grâce à l'ingéniosité de Simon van der Meer et de Carlo Rubbia, le SPS fut transformé en 1981 en un collisionneur proton-antiproton ($Sp\bar{p}S$). Dans une telle machine, toute l'énergie acquise par les protons et les antiprotons circulant en sens opposés est disponible pour la création de nouvelles particules lors d'une collision frontale. Cette situation est fort différente de celle qui se présente dans la collision d'un proton sur une cible fixe où

[3] 1 GeV ≡ 1 milliard d'électron-Volt ≡ 1 Giga électron-Volt. Un eV est l'énergie acquise par un électron soumis à une différence de potentiel de 1 Volt.

une partie importante de l'énergie du proton est dissipée dans la cible même (énergie de recul). L'énergie disponible dans les collisions proton-antiproton s'est révélée suffisante pour permettre la création des bosons Z°, W^+ et W^- dont l'observation a valu à Simon van der Meer et Carlo Rubbia le prix Nobel de physique en 1984.

La seconde machine est un collisionneur électron-positron, LEP, optimisé pour l'obtention d'une énergie voisine de 100 GeV par faisceau. Cette machine, construite à une profondeur d'une centaine de mètres, a une circonférence de 27 km et comprend quatre zones de collisions équipées de gigantesques détecteurs électroniques multifonctionnels. Depuis 1989, le LEP fonctionne à une énergie de 50 GeV par faisceau, choisie afin d'optimiser la production de bosons Z° dont la masse est voisine de 90 GeV. Plusieurs millions de bosons Z° ont été détectés et leurs propriétés sont en accord parfait avec les prévisions du modèle standard.

LA PHYSIQUE DES PARTICULES À L'ULB ET LA COLLABORATION AVEC LE CERN

Peu après la seconde guerre mondiale, l'ULB se dotait d'un Centre de Physique Nucléaire dont une partie des activités concernait l'étude du rayonnement cosmique, seule source de particules disponibles à l'époque. En 1953, à la disparition de ce Centre, la Faculté des sciences appliquées créait un service de physique nucléaire au sein duquel un groupe de chercheurs allait se consacrer à la physique des particules et initier une fructueuse collaboration avec le CERN. A cette époque, le programme des recherches étΛt centré sur la physique des particules étranges et des hypernoyaux -noyaux instables contenant une de ces particules étranges: l'hypéron L°- étudiée à l'aide de l'émulsion photographique. Dans le courant des années soixante, le groupe s'équipait progressivement des outils sophistiqués nécessaires à l'analyse des clichés de chambres à bulles qui, pendant plus de vingt ans, allaient être les détecteurs en vogue auprès des grands accélérateurs, et en particulier auprès des synchrotrons à protons du CERN. C'est en 1970 que la décision était prise de transférer ce groupe, dont les recherches étaient purement fondamentales, à la Faculté des sciences, où existaient déjà des activités théoriques de haut niveau dans le même domaine. Deux ans plus tard, l'ULB et la VUB créaient un Institut Interuniversitaire des Hautes Energies (IIHE) où moyens humains, techniques et financiers étaient mis en commun afin de construire une équipe vraiment compétitive sur le plan international. Au cours de ces vingt dernières années, les activités de recherches de l'IIHE, basées sur l'utilisation des chambres à bulles et des grands détecteurs multifonctionnels, se sont développées au sein de collaborations regroupant jusqu'à plusieurs dizaines de laboratoires et quelques centaines de chercheurs du monde entier. Les étapes les plus marquantes de ce programme ont été la découverte et l'étude des propriétés du courant faible neutre dans les interactions de neutrinos [4], la réalisation de la première expérience auprès du collisionneur $Sp\bar{p}S$, de nombreuses contributions originales à l'étude de la production et de la désintégration des hadrons contenant un quark c ou un quark b et une participation active à la conception, la construction et l'exploitation d'un des 4 détecteurs - le détecteur DELPHI - en activité au LEP et destiné à l'étude du boson Z°.

Parallèlement à ce programme expérimental, les théoriciens de l'ULB ont apporté des contributions fondamentales au développement des idées qui ont conduit au modèle standard qui décrit, dans le langage unifié de la théorie quantique des champs, les forces fondamentales s'exerçant entre les constituants de la matière; ils ont participé avec succès

[4] Cette découverte effectuée en 1973 eut un impact important sur l'évolution générale des idées en physique des particules et influença considérablement le développement des programmes expérimentaux du CERN.

à la synthèse des informations fournies par la physique des particules et par l'astrophysique en vue de comprendre l'origine et l'organisation de l'univers et de retracer son évolution.

Malgré ses incontestables succès, le modèle standard présente certaines lacunes. Diverses questions sont actuellement sans réponse: quelle est l'origine des masses des fermions fondamentaux et celle du confinement des quarks invoquée pour justifier leur non-observation à l'état libre? Quarks et leptons sont-ils sans structure? Mais il est très généralement admis que la mise en œuvre d'énergies au moins dix fois supérieures à celles accessibles aux accélérateurs actuels devrait apporter les réponses attendues. C'est pourquoi le CERN envisage d'installer dans le tunnel du LEP un collisionneur proton-proton à 8 TeV[5] par faisceau. Des chercheurs de l'IIHE sont d'ores et déjà associés à la préparation d'une des deux expériences dont l'installation est à prévoir auprès de cette machine à l'aube du XXIème siècle.

[5] *1 TeV ≡ 1.000 GeV, soit 1 millier de milliards d'électrons-Volt.*

CONCLUSIONS

En ses quarante années d'existence, le CERN a largement dépassé les ambitions de ses fondateurs, à la fois comme centre d'excellence scientifique et technologique et comme porte-drapeau de la collaboration internationale. Il a bâti sa réputation par la qualité exceptionnelle de son équipement, tant en matière d'accélérateurs qu'en matière de détecteurs, reflet direct de la compétence de son personnel. Aux prix Nobel de Simon van der Meer et Carlo Rubbia est venu s'ajouter l'an dernier celui de George Charpak pour ses contributions fondamentales au développement des techniques de mesure utilisées en physique des particules mais aussi en biologie, en médecine et en astrophysique.

Aujourd'hui le CERN offre à ses utilisateurs une série d'installations expérimentales et un support technologique et logistique uniques au monde. L'ULB peut se féliciter d'avoir pu se donner les moyens d'être associée à plusieurs des succès scientifiques de cette organisation. Qu'elle puisse continuer à l'être à l'avenir!

Maurice Errera
Professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles

Rhode-Saint-Genèse, la biologie moléculaire d'hier et de demain

Le département de biologie moléculaire de l'Université libre de Bruxelles fut fondé il y a plus de quarante ans par les professeurs Jean Brachet et Raymond Jeener. Tout d'abord sis à Auderghem, dans d'anciennes maisons situées au Rouge-Cloître, il va dès le début des années '60 être transplanté à Rhode-Saint-Genèse dans de toutes nouvelles installations et connaître un foudroyant développement. Cette accélération singulière de son histoire est le fruit d'une association entre l'Université et Euratom. Comment celle-ci s'est-elle réalisée? En 1958, lors de la Conférence mondiale de l'énergie atomique, réunie à Genève, avait été défini un programme d'étude des "effets nocifs des rayonnements ionisants sur les organismes vivants" dont était chargée la Commission de la Communauté européenne de l'Energie atomique. Ce programme prévoit diverses recherches en physique, chimie, géologie... et les applications, notamment l'utilisation des radioisotopes en biologie. L'une des définitions des travaux à mener indique que "la radioprotection doit trouver ses bases dans les progrès les plus récents de la biologie et de la médecine". Trois ans plus tard, Raymond K.Appleyard prend la direction du Service de Biologie de la Direction générale de la Recherche et de la Formation de Euratom. Généticien biologiste, celui-ci entend développer avec vigueur la recherche en radiologie. Convaincu de la qualité des travaux (dont la réputation est par ailleurs déjà assise) menés par ce qui est encore le "groupe d'Auderghem", il se met en rapport avec le groupe de recherche. Ainsi débute le nouveau programme de biologie.

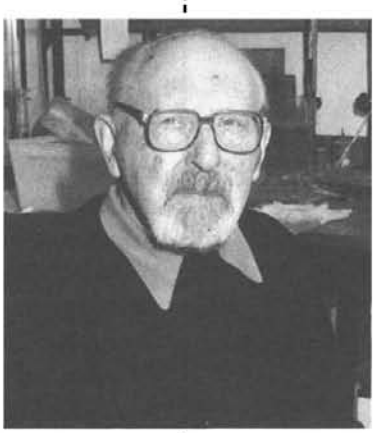

Raymond Jeener, 1987

Dans le même temps se négocie un contrat entre Euratom et l'Université (qui prévoit d'ailleurs une association avec l'Université de Pise). La prise en charge par l'ULB de nouvelles constructions, à Rhode-Saint-Genèse, constituera sa quote-part. Ainsi débute en 1961 le premier contrat Euratom à l'ULB, qui permettra notamment à Jean Brachet, Hubert Chantrenne, Raymond Jeener, René Thomas et Maurice Errera de développer de nouvelles recherches. Le contrat contribue aussi à l'installation d'un laboratoire d'étude des effets primaires des radiations par résonance magnétique. Raymond K.Appleyard lui-même conduit ses propres recherches à Rhode-Saint-Genèse. C'est le début d'une longue collaboration entre Euratom et l'ULB en matière de radioprotection.

Jean Brachet, 1987

A la même époque se développe l'idée d'une organisation européenne de biologie moléculaire, sous l'influence de chercheurs éminents tels Léo Szilard, Jeffries Wyman et John Kenduw; EMBO, European Molecular Biology Organization, naît en 1964. Parmi ses conseillers-fondateurs figure Jean Brachet, l'un des "pères" du Département. La nomination de Raymond K.Appleyard comme secrétaire exécutif de EMBO fait de Rhode le lieu idoine pour y

installer le secrétariat de l'organisation. Fidèle à la philosophie de ses fondateurs, EMBO va rapidement mettre en place une campagne de soutien à la recherche, par le biais de bourses de recherche et la promotion de thèmes pour lesquels l'Europe accuse une certaine faiblesse. L'implication des membres du Département dans EMBO ira grandissante, malgré le déménagement du secrétariat après 1973, au sein de divers comités d'une part, mais aussi par l'organisation de divers cours et ateliers à Rhode-Saint-Genèse d'autre part.

Cette conjugaison de multiples volontés ont fait de la biologie moléculaire européenne un secteur en plein essor: le département de Biologie moléculaire va pouvoir assurer son épanouissement pour devenir un des fleurons européens des sciences de la vie.

Si la radioprotection, devenue plus appliquée, fait l'objet de contrôles moins nombreux aujourd'hui, (certaines recherches en la matière se poursuivent toutefois au DBM), d'autres programmes et contrats ont pris le relais. En dresser une liste exhaustive serait des plus fastidieux mais cernons-en les grands thèmes: conformation des macromolécules biologiques, bactéries pathogènes et transposition d'ADN, génétique, virologie, embryologie et cancer (et notamment les travaux en matière d'analyse génétique du virus du SIDA), parasitologie moléculaire... Le Département rassemble aujourd'hui vingt-trois groupes de recherche rassemblant plus de 250 chercheurs, qui mènent des travaux allant de la physiologie animale à la radiobiologie en passant par la génétique, la cytologie moléculaire, etc. Mais plus encore que ses rapports étroits avec les instances communautaires ou ses implications dans de multiples programmes de recherches européens *(Biotechnology and Action Programme, Bridge, Biomed, Stimulation, Human Capital and Mobility,...)* nous apparaît important l'esprit de collaboration qu'il entretient avec nombre de laboratoires européens, l'essaimage des chercheurs formés à Rhode-Saint-Genèse à travers l'Europe en reste l'un des meilleurs témoins. Pour ne citer que l'un d'entre eux, on songe à Jean-Pierre Lecocq, qui nous a quitté en janvier '92 lors d'un tragique accident, alors qu'il animait de son dynamisme hors du commun le Centre de Génie génétique de Strasbourg.

Rappelons par ailleurs que le maintien de cette recherche de haut niveau ne peut se faire que si celle-ci féconde sans cesse des enseignements: c'est pourquoi les travaux pratiques des étudiants sont toujours poursuivis au Département et que l'on y veille à un encadrement de qualité. C'est ainsi que l'Europe des sciences de la vie, celle d'aujourd'hui et celle de demain, pourra perdurer.

Michel Goldmann
Chef du Service d'immunologie de l'Hôpital Erasme

L'ULB, carrefour de l'immunotoxicologie en Europe

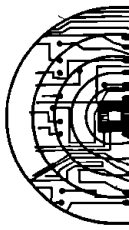

Les effets secondaires néfastes des médicaments sont liés à des perturbations du système immunitaire. Le meilleur exemple est celui des allergies médicamenteuses qui touchent le plus souvent la peau (urticaire, eczéma) mais qui peuvent aussi causer des troubles pulmonaires, hépatiques ou rénaux. Dans d'autres cas, ce sont des phénomènes d'auto-immunité (agression de nos propres organes par des cellules immunitaires) qui sont déclenchés par des médicaments. Enfin, certaines substances médicinales dépriment les défenses immunes vis-à-vis d'agents infectieux (immunosuppression). Ces effets immunotoxicologiques sont à l'origine d'une morbidité considérable et représentent un problème de santé publique majeur. Dans ce cadre, l'introduction dans la pratique clinique de nouveaux produits issus de la biotechnologie pose des problèmes particulièrement difficiles. C'est le cas des facteurs de croissance utilisés pour le traitement de l'anémie des insuffisants rénaux ou au cours de certaines chimiothérapies, et des anticorps monoclonaux administrés pour combattre le rejet des greffes d'organes.

Le développement de tests permettant de prévoir l'influence des nouveaux médicaments sur le système immunitaire apparaît comme un axe de recherche prioritaire car les méthodes classiques utilisant des animaux de laboratoire s'avèrent largement insuffisantes. Consciente de cette priorité, la Commission des Communautés Européennes a lancé un programme de recherches *Biotech* visant à mettre au point des tests in vitro applicables aux produits de la biotechnologie. L'ULB s'est vue confier la coordination du projet *In vitro human Immunotoxicology*, doté d'un budget de 5.000.000 d'ECU (environ 200.000.000 FB). Ce projet regroupe 28 laboratoires européens qui vont unir leurs efforts pendant 3 ans pour développer de nouveaux tests de toxicologie basés sur les progrès récents de l'immunologie moléculaire. Ces tests seront ensuite validés en collaboration avec l'industrie pharmaceutique avant d'être proposés aux instances européennes qui définissent les normes d'agrément des médicaments.

Ce projet est un bon exemple de l'évolution de la recherche médicale en Europe. Pour sauvegarder leur compétitivité face aux grands laboratoires américains, les équipes européennes doivent absolument intensifier leurs collaborations par la mise en commun de leur savoir technologique et l'organisation d'échanges réguliers entre chercheurs. Dans le domaine de la thérapeutique, les difficultés liées à l'insuffisance du financement public ne peuvent être surmontées que par le partenariat avec l'industrie privée. Toutefois, les impératifs commerciaux des grands ensembles pharmaceutiques ne correspondent pas toujours aux priorités scientifiques ou de santé publique. Si l'on n'y prend garde, il pourrait en résulter des retards dans le développement de nouveaux traitements de certaines maladies. Compte tenu des coûts extraordinairement élevés dans ce secteur, l'avenir est sans doute à des projets mixtes (pouvoirs publics-industrie) financés à l'échelon européen.

L'ULB est représentée ici par le Service d'Immunologie de l'Hôpital Erasme et le Laboratoire de Physiologie Animale de la Faculté des Sciences (Jacques Urbain et Oberdan Leo) qui ont noué des relations étroites depuis plusieurs années. Elle démontre ainsi à l'échelon européen l'importance des collaborations entre laboratoires de recherche fondamentale et de recherche clinique.

Jean-Claude Legros
Directeur du Service de Chimie-Physique de la Faculté des sciences appliquées

L'ULB en apesanteur: le Centre de Recherche en Microgravité

Le Service de Chimie-Physique a créé en 1984 le "Microgravity Research Center (MRC)", lequel participe activement au programme de microgravité de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). L'activité de ce centre de recherche comprend deux volets. La recherche fondamentale en physique des fluides constitue le premier d'entre eux. La microgravité en tant qu'environnement physique particulier est un outil permettant l'investigation des propriétés de la matière. La recherche est plus précisément axée sur l'étude théorique, numérique et expérimentale des forces agissant aux interfaces liquide/liquide ou liquide/gaz. La masse de fluide en apesanteur est soumise à un flux de chaleur, ce qui conduit à des phénomènes oscillatoires. Le MRC étudie leur apparition mais aussi les transferts de chaleur et de masse associés à ces mouvements, modifiant ainsi les propriétés physiques des fluides considérés.

Le second volet, technologique, consiste à concevoir et tester certains instruments destinés à voler à bord de laboratoires orbitaux. Le MRC agit alors principalement en tant que partenaire d'industries belges ou européennes en réalisant des parties importantes de contrats industriels et technologiques de l'ESA.

Ces travaux ont un caractère interdisciplinaire. Ainsi, certains projets ont été élaborés en collaboration avec d'autres centres de recherche existant au sein de la Faculté et notamment avec le Service Electronique, Microélectronique et Télécommunication (ELMITEL) de Jean-Louis Van Eck.

Sur le plan européen, une collaboration scientifique étroite est entretenue depuis plusieurs années avec des laboratoires français, allemands, italiens, espagnols et anglais, issus des secteurs académique, industriel ou de centres d'études nationaux.

L'Agence Spatiale Européenne met à la disposition des chercheurs le véhicule spatial et le dispositif de contrôle des expériences en apesanteur. Trois types d'engins européens sont utilisés pour atteindre les conditions de microgravité. Tout d'abord, il s'agit de fusées sondes dont le vol, très court, ne donne que quelques minutes de microgravité; ensuite, de laboratoires spatiaux tels que Spacelab embarqués à bord des navettes américaines (ce sont donc des vols habités permettant l'intervention des astronautes) et enfin, les satellites automatiques mis en orbite durant le temps nécessaire au déroulement des expériences et récupérés par une navette après plusieurs mois.

Par exemple, l'ESA a organisé en 1993 la deuxième mission allemande de Spacelab embarqué à bord de la navette Columbia. A son bord, quatre astronautes et 92 expériences élaborées par des scientifiques européens dont deux ont été conçues par des équipes de l'ULB, l'une par le MRC dans le domaine de la science des fluides et des matériaux, l'autre dirigée par Manuel Paiva de la Faculté de médecine investigant principalement le fonctionnement du système respiratoire en apesanteur.

Le MRC a également utilisé EuReCa (European Retrievable Carrier) pour son expérience intitulée "Soret Cœfficient Measurement". L'expérience est restée en orbite durant une année entière et a été récupérée en juillet 1993. Les résultats de ce vol sont en cours d'analyse.

Concrètement, ce type de recherche en physique des fluides,

réalisé grâce à une fructueuse collaboration sur le plan européen, peut avoir des applications dans des domaines aussi divers que la pharmacologie, la climatologie, l'étude de la dispersion des contaminants provenant des dépôts de déchets toxiques ou encore l'amélioration de l'extraction du pétrole.

L'Agence spatiale européenne est un exemple probant de coopération européenne sur les plans politique, technique, industriel et social. Ses fins sont exclusivement pacifiques. Son objectif est de rendre l'industrie européenne compétitive grâce à l'utilisation des résultats des recherches qu'elle permet de mener à bien.

Elle a chargé en 1992 notre équipe d'organiser le 8ème Congrès Européen de Science des Fluides et des Matériaux en Microgravité. Ce symposium s'est déroulé dans notre Université et a accueilli plus de 300 scientifiques venus du monde entier.

Alain Dierkens
Directeur du séminaire d'Histoire du Moyen Age

L'Europe du IVe au IXe siècle ou la transformation du monde romain

Le Standing Committee for the Humanities de l'European Science Foundation (Strasbourg) a inscrit, parmi ses projets de recherches quinquennaux, un thème difficile et ambitieux: la transformation du monde romain, du IVe au IXe siècle. Le sous-titre du projet précise une partie de l'enjeu scientifique: *New Approaches to the Emergence of Early Medieval Europe*. Depuis quelques décennies, les historiens ont tendance à rejeter l'idée d'une décadence ou d'un déclin de l'Empire romain et à privilégier, non plus la rupture ou la césure entre Antiquité et Moyen Age (concept historiographique né à la Renaissance et peu conforme à la réalité des faits), mais la continuité et les changements structurels progressifs. Plutôt que de Bas-Empire (ressenti comme terme à connotation péjorative), on parle plus volontiers aujourd'hui d'Antiquité tardive et de Haut Moyen Age pour qualifier la période entre le IIIe ou le IVe siècle et le IXe siècle, en brisant ainsi les clivages chronologiques traditionnels. Les travaux érudits se sont succédé à un rythme accéléré sur cette question mais on doit constater que des obstacles méthodologiques ou épistémologiques, voire la pesanteur des formations traditionnelles, rendent souvent fort difficile la mise en commun des progrès de la recherche dans des domaines souvent fort éloignés. L'E.S.F. a souhaité favoriser un dialogue véritablement pluri-disciplinaire entre scientifiques européens, spécialistes de cette période (antiquistes, médiévistes, byzantinologues ou encore historiens, archéologues, linguistes, philologues, historiens d'art, etc.).

De nombreuses réunions préliminaires ont permis de définir un programme cohérent, privilégiant ainsi cinq thèmes majeurs, jugés particulièrement significatifs de l'évolution de nos connaissances:

- *Imperium, gentes et regna,* c'est-à-dire les contacts (violents ou pacifiques) entre Empire romain et peuples "barbares" principalement germaniques, ainsi que les modalités d'intégration de ceux-ci dans l'Empire et le développement ultérieur des états qui succèderont à l'Empire (royaumes mérovingien, anglo-saxon, wisigothique, lombard, vandale, etc.),
- *Settlement in town and country,* où l'on examinera l'évolution du paysage, les rapports entre villes et campagnes et la "ruralisation" progressive du monde romain, où la ville perd une partie de sa prépondérance, notamment en matière administrative et politique,
- *Production, distribution and demand,* où l'accent sera mis sur le commerce, l'économie monétaire, l'organisation domaniale, les ports,
- *Transformation of believes and culture,* thème extrêmement vaste comprenant le christianisme (et ce que l'on a coutume d'appeler le passage du paganisme au christianisme) et le rôle joué par l'Eglise en matière d'éducation, de culture et de morale, mais aussi l'évolution linguistique (apparition des langues romanes) et les changements importants en matière artistique,
- *Power and Society,* qui insistera sur les liens entre aristocraties romaines et germaniques, sur la mainmise des aristocrates sur le pouvoir tant religieux que civil, sur la vie de cour et les rituels du pouvoir.

Ces cinq thèmes feront l'objet de réunions de groupes restreints et seront complétés par l'examen, en séances plénières, de domaines communs de recherche: rapports entre Occident et Orient (Empire byzantin),

perception de l'espace, frontières, communications, voyages, etc.

Le thème 4 - qui concerne donc l'évolution des croyances et de la culture - a été placé sous la responsabilité conjointe d'Alain Dierkens (ULB, séminaire d'Histoire du Moyen Age) et de Patrick Périn (Paris - Sorbonne et Musées départementaux de Seine Maritime). Il repose sur un groupe de base d'une quinzaine de chercheurs, choisis de façon à représenter les différents aspects du sujet; en plus de ce noyau de base, on pourra évidemment faire appel à d'autres scientifiques en fonction des problèmes particuliers au programme des réunions. Il est très vite apparu qu'il fallait, une nouvelle fois, préciser des sous-thèmes prioritaires; on a ainsi retenu les approches méthodologiques de la christianisation, les *loca sacra* (avec les questions connexes des pèlerinages et de la place des édifices religieux dans l'espace urbain), les transformations linguistiques et philologiques (notamment l'apparition de genres littéraires nouveaux, comme l'hagiographie), la "communication culturelle". Ce dernier aspect, très prometteur, englobe la transmission d'idées et de concepts, soit de façon formelle (enseignement, copie ou traduction de textes, diffusions de manuscrits, etc.), soit informelle (iconographie, prêches et catéchèse, modèles comportementaux, etc.); on y traitera aussi de la part respective de l'écrit et de l'oral en matière de droit, de culture et de civilisation (literacy/illiteracy).

Le programme quinquennal couvre les années 1993-1998. En ce qui concerne le thème 4, la première réunion a été organisée à l'ULB en juin 1993 et visait principalement - sur la base d'un document de travail de portée relativement générale - à tester la cohérence du groupe, à définir les parts respectives des participants, à établir le calendrier des réunions ultérieures; la seconde aura lieu à Rouen en novembre 1993 et sera centrée sur l'iconographie, sur les images (problèmes de l'iconoclasme à Byzance), sur la représentation de mythes germaniques ou de scènes inspirées de la Bible, etc.

De façon pratique, l'ESF ne se contente pas de faire circuler l'information scientifique ou de favoriser les contacts et les projets communs de recherche en finançant l'organisation de réunions régulières. Elle demande également que soient publiés les résultats de ces journées de travail (au moins un volume par thème de recherche) et espère que seront réalisés des instruments de travail appelés à servir de références ou de bases de travail (répertoires, atlas, ...). De plus, des expositions seront organisées à l'occasion de l'une ou l'autre réunion, à la fois pour étayer les discussions et pour faire connaître à un large public certains des acquis majeurs des études récentes.

André Nayer
Directeur de CeRP - Créations et Recherche Pluridisciplinaire

Le statut de l'artiste : un des enjeux de CeRP

Au début des "golden eighties" (!) - car aujourd'hui l'initiative serait plus ardue encore - CeRP a surgi dans le champ du Droit et de la Sociologie du Droit.
Avec une ambition identique à celle de la faux : couper dans l'espace et pour un temps quelques unes des idées arrêtées qui nous traînent dans la tête, ici et là.
Avec aussi le secret espoir de remuer ensuite le terreau de nos pensées parfois trop seulement irriguées par l'air du temps.
L'air de ce temps-là était peu propice à la recherche. Nous assistions alors à la disparition de centres de recherche nationaux et donc à l'effacement de pans de recherches qui pourtant étaient loin d'être décevantes.
Avec encore l'aspiration intuitive de redessiner une certaine ligne d'horizon qui tout à la fois nous ouvrirait le paysage, nous autorisant toutes les visions, et nous le baliserait, nous offrant ses points de repère comme autant de monts ou de gouffres, repaires entre lesquels nous serions invités à tresser des fils, à tracer des ponts, à tracer des chemins évidents ou insensés.

La recherche, c'est peut-être cela : la fulgurance de l'imaginaire émergeant des eaux endormies, une lumière soudaine au creux de la pensée profonde, la découverte qui se défend devant l'assaut de trop de certitudes. La recherche est toujours arrachement. Au prix fort. Celui d'un travail acharné, quelquefois harassant. Parfois même inquiétant quand il force trop à l'errance et vous mue en vagabond cherchant la pierre philosophale.

Heureusement, la recherche ne nous confine pas toujours à l'isolement total. Elle oblige même souvent aux échanges incessants.

D'où la pluridisciplinarité, aussi indispensable que féconde.
Sans prétention mais avec une certaine ambition : celle d'appréhender mieux pour comprendre plus, et de rassembler plus pour apprendre mieux.
D'où la multiplicité.
Multiplicité de choix, d'options, de thèmes d'études, d'analyses et de réflexions, pour éviter l'insensible enlisement dans la délectable répétition de ce qui est su au détriment de ce qui est dû (aux individus, aux institutions, à la collectivité).
Multiplicité de personnalités, de talents, de connaissances, d'opinions, de sensibilités qu'il faut faire se rencontrer, œuvrer en commun, pour débattre, s'accorder, s'entendre, s'enthousiasmer (ou s'attrister...) sur plusieurs objectifs, au départ de méthodes différentes de dire, d'ouïr ou de réfléchir, en vue d'atteindre des résultats déterminés, d'accomplir des avancées imprévisibles, de former aux exigences de demain...

Nous affectionnons particulièrement de traiter de l'Homme. De sa condition (l'étranger), de ses relations (le chercheur), de ses actions (le travailleur) et de ses créations (l'artiste)[1].

S'il fallait ne retenir ici qu'une facette de notre travail...

Dès la naissance de notre structure de recherche, nous avons étudié la rencontre du droit et de l'Art, des règles juridiques et de l'artiste, pour tenter d'y déceler raisons et déraison, adéquation et risques.
Cette longue promenade de chercheurs a trouvé sa source dans une conjonction: le souhait de déployer une activité de recherche en droit et sociologie du droit et les appels incessants émanant de maints artistes.
L'idée de départ était simple: que se passait-il dans notre contrée (nationale, fédérale) pour que surgissent avec tant de constance et d'acuité des interrogations nombreuses, précises et troublantes?
Nous ne pensions nullement répondre à ces questions récurrentes mais seulement faire l'état de la question. Cette seule prétention (et quelle prétention!) nous imposait le processus de la recherche fondamentale et ses diverses exigences: équipe, temps, financement,...
Nous avons dû démontrer, comme souvent, l'intérêt de l'étude en marchant (et en démarchant). La progression fut commune, classique, difficile dans sa dynamique administrative, logistique et budgétaire.
Nous avons pris trois ans pour mettre beaucoup de données à plat au départ des dispositions légales et réglementaires, de la doctrine et de la jurisprudence, et de discussions à foison avec les milieux artistiques et scientifiques, les administrations, les politiques,... Un premier ouvrage en résulta qui fit le point sur nos analyses [2].
Le goût était pris, la saveur de la recherche menée en toute indépendance, depuis l'idée jusqu'à sa matérialisation, nous est depuis restée chevillée au corps. Nous avons alors proposé d'affiner l'approche sur un thème étroitement connexe aux préoccupations sociales et fiscales, celui des droits des artistes interprètes (équivalent des droits d'auteur pour les créateurs) et après deux années supplémentaires d'études avons publié un second livre [3].
Ces deux premiers travaux ouvraient à l'Europe en raison de la dimension communautaire de la protection sociale, de la libre circulation des artistes, des droits d'auteur et d'artiste, de la fiscalité. Cette approche supranationale a été exposée dans un document publié par la Commission des Communautés européennes [4].
Dans la foulée, comme pour englober et spécifier tout à la fois, nous avons confronté ces expériences successives aux normes les plus internationales qui soient dans le domaine social, et traité de "La condition de l'artiste" pour le Bureau international du Travail (1991).
Si l'inspiration des travaux, leurs méthodologie et finalité ont toujours et continuent encore de sourdre des principes de la recherche fondamentale (proposition de thèmes de recherche faite d'initiative, indépendance dans la conception et l'exécution, approfondissement des connaissances théoriques, démarche scientifique rigoureuse, diffusion et publication,...), il transparaissait de façon évidente que toute la matière traitée était en prise directe sur le réel.
Sa formalisation systématique et son explicitation dans des écrits "accessibles" en autorisait, en facilitait ou suscitait leur prise en compte. Nous redébouchions ainsi sur la vie même de la cité et la situation quotidienne des artistes après en être partis et avoir structuré différents éléments indispensables à la compréhension de leur réalité juridique et socio-économique.
Ce faisant nous avons confirmé et prouvé, croyons-nous, la rencontre ratée, ou à tout le moins terriblement hypothétique, de l'agencement du système juridique actuel, ses prémisses et sa logique dans les sujets traités (protection sociale, fiscalité, relations individuelles et collectives des artistes) avec les caractéristiques, spécificités et exigences des métiers artistiques.

[2] *A.Nayer et S.Capiau, Le droit social et fiscal des artistes, Liège, 1987.*

[3] *A.Nayer et S.Capiau, Artistes et média, Liège, 1989.*

[4] *S.Capiau, sous la direction de A.Nayer, La qualification et la variabilité des revenus des artistes au regard du droit fiscal et du droit de la sécurité sociale des Etats membres de la CEE, Bruxelles, Commission des Communautés Européennes, septembre 1989.*

Sur cette base théorique et technique, objet d'un Dossier documentaire et de propositions de solutions (1992), s'est tenue pendant un an, une table ronde sur le statut de l'artiste.
Celle-ci a rassemblé, une fois par mois, une centaine de personnes concernées par le sujet [5]; ses travaux ont fait l'objet d'un rapport final que notre équipe a rédigé. Ce document vient d'être présenté publiquement par le Ministère de la Culture de la Communauté française de Belgique sous le titre "Solutions concrètes pour la sécurité sociale et la fiscalité des artistes". Tout un travail en profondeur a fait ainsi surface et peut aider ou soutenir des initiatives législatives ou réglementaires, à la fois au plan belge et au plan européen (je me réfère ici à la proposition du Ministre Eric Tomas d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil des Ministres européens de la Culture durant la Présidence belge).

La constance de nos travaux scientifiques, couplée à la conviction que l'impossible a une frontière amovible, nous ont permis cette évolution dans le travail et cette association de plus en plus étroite aux préoccupations d'un grand nombre de ceux qui, dans notre société, œuvrent à maintenir vivace notre capacité d'imaginaire...

CeRP est né de presque rien. Juste d'une volonté de faire de la recherche [6], occasion de mêler rêveries débridées et réflexions assidues, analyses rigoureuses et intuitions soudaines, écritures déjetées et paroles contenues, œuvres de solitaires et espoirs solidaires.

[5] Le profil des participants a été le suivant: artistes de toutes disciplines artistiques (arts plastiques, théâtre, danse, musique, audiovisuel, variétés, artistes de rue); représentants d'associations d'artistes et de sociétés d'auteur, de syndicats, d'administrations, de Cabinets ministériels, juristes, producteurs, organisateurs de spectacles,..., des personnes travaillant en Belgique et des représentants d'associations européennes et internationales. Plus de 3.000 ordres du jour et PV de réunions ont été envoyés pour une large information, en français et en néerlandais.

[6] Durant ces voyages dans le temps et dans l'espace, nous accomplissons aussi, depuis nos débuts, des tâches d'expertises et de conseils auprès d'instances nationales (Etat Central, Régions et Communautés), européennes et internationales (CEE, Francophonie, UNESCO, OIT,...), donnons des conférences (Afrique, Canada, Russie, Europe,...), participons à des colloques (singuliers ou pas).

D'une Europe à l'autre

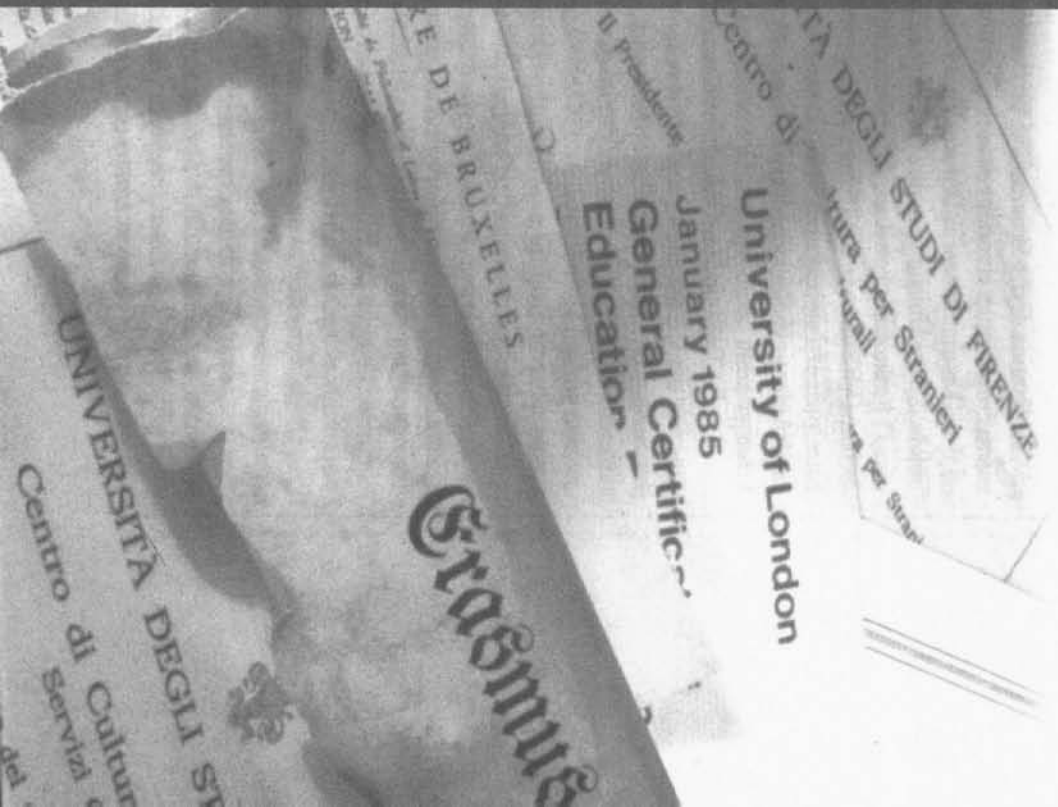

Chantal Zoller
Chargé des Affaires européennes

Coopération européenne et enseignement supérieur : l'exemple de l'ULB

INTÉGRATION EUROPÉENNE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En mai 1991, l'Université se dotait d'un nouveau service créé à l'initiative de Madame le Recteur Françoise Thys-Clément pour favoriser et coordonner ses actions internationales. Certes, le Département des Relations Internationales (DRI) ne s'imposait pas en "terra deserta" !

Ouverte sur l'universel par essence, l'Université était internationale depuis des décennies par le nombre de ses étudiants étrangers (30%) et les liens nombreux noués par ses scientifiques avec des équipes de recherche aux quatre coins du globe.

L'enseignement, il est vrai, était resté un peu en marge de ce mouvement, exception faite de l'Institut d'études européennes, de l'Ecole de santé publique et de quelques expériences ponctuelles. Le processus d'intégration européenne allait généraliser et précipiter ce phénomène d'ouverture et contribuer à l'émergence d'une véritable dynamique de coopération transnationale.

Même si le Traité de Rome, en 1957, ne fait pas mention explicite de l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnels, la libre-circulation des travailleurs et la reconnaissance mutuelle des diplômes relèvent, dès ce moment, des questions que la Commission des CE aura à étudier et à promouvoir . Toutefois, jusqu'au milieu des années '80, l'éducation sera perçue comme un domaine séparé, en marge des enjeux économiques et sociaux de la construction communautaire.

Un changement radical va s'opérer sous l'impulsion de Jacques Delors. L'Acte Unique va mettre en exergue l'exigence de progrès conjoints et simultanés entre marché intérieur et cohésion économique et sociale. Cette prise de conscience de l'existence de processus interactifs entre phénomènes culturels et socio-économiques, et des évolutions sociétales et technologiques devait se répercuter sur les finalités mêmes de l'enseignement.

Le Traité de Maastricht et le Mémorandum sur l'Enseignement supérieur des CE ont encore conforté la position cruciale de la politique éducative dans le processus d'intégration européenne. Ciment entre les différents objectifs de la construction européenne, l'éducation y est perçue tout à la fois comme instrument et objet du changement. C'est l'éducation qui permettra ou non à l'Europe de répondre aux déficits en qualifications, aux progrès technologiques et aux conséquences du vieillissement de la population. C'est elle encore qui permettra ou non de réduire les disparités entre régions et catégories sociales par la formation continue et un plus large accès à l'enseignement. C'est elle enfin qui contribuera ou non à la protection de l'environnement, à la préservation de la démocratie, de la paix et de l'héritage culturel européen.

Acteur essentiel de cette stratégie de développement et d'intégration, le monde éducatif est aussi l'objet du changement. La conjonction des politiques incitatives et normatives, des interventions directes et indirectes de la Communauté a profondément modifié l'enseignement supérieur depuis la fin des années 80. La mobilité et la formation transnationales, la coopération interuniversitaire, la dimension européenne, le

développement des langues et des nouvelles technologies dans l'enseignement en sont les caractéristiques les plus connues.

L'intégration européenne a favorisé une approche coopérative, anticipative et globalisante des problèmes éducatifs, un renforcement de la qualité par la concurrence élargie au marché européen, et de nouvelles alliances faisant contrepoids aux hiérarchies traditionnelles, aux clivages nationaux.

PROCESSUS D'EUROPÉANISATION À L'ULB

A l'ULB comme ailleurs, les initiatives communautaires, outre leur apport financier, ont incontestablement eu un effet catalyseur sur notre processus d'internationalisation (du moins pour l'enseignement). Cette dynamique s'est imposée en trois étapes :

- l'engagement de notre Alma Mater dans les programmes européens de mobilité en 1988 et la création d'une "Cellule Erasmus" en 1989.
- la fondation d'un réseau institutionnel d'universités européennes, à l'initiative de l'ULB, en janvier 1990.
- la création d'un Département des relations internationales en mai 1991, autour de l'ancienne Cellule Erasmus.

Le programme Erasmus (et non pas Comett, comme ce fut souvent le cas ailleurs) a joué un rôle essentiel dans le démarrage d'un large mouvement d'ouverture, dans la prise de conscience des nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur à l'aube du Grand Marché et dans l'émergence d'un véritable management de la coopération internationale.

LE PROGRAMME ERASMUS À L'ULB

Après de timides essais en 1987, l'ULB se lance dans l'aventure Erasmus l'année académique 1988-1989, avec 17 programmes de coopération universitaire (Pic). Les promoteurs pionniers de mobilité estudiantine sont Robert Lannoye (agronomie), Charles Susanne et Guy Josens avec un réseau "biologie" d'une quinzaine d'universités, Nicole Loeb-Mayer (sciences politiques), Régine Kurgan (histoire), Roseline Dartevelle (communication), Marc Hallin (sciences actuarielles), Michel Cahen (mathématiques), Jean-Louis Van Eck (ingénierie), Daniel Droixhe (philologie romane) et Jacques Nasielski (chimie). Pierre de Maret et Jean-Jacques Droesbeke organisent deux programmes intensifs rassemblant d'éminents spécialistes européens, l'un en archéologie africaine, l'autre en statistique.

A l'époque, l'ULB se démarque de ses consœurs belges et européennes dans la répartition des programmes et des bourses d'étudiants par discipline. Jusqu'en 1990, 40% des Pic auxquels l'ULB prend part concernent les mathématiques, la statistique, la physique et l'ingénierie. Ce taux atteint 60% si l'on y ajoute la biologie et l'agronomie. Si, au niveau européen, les langues (les langues ne représentent que 10% des Pic à l'ULB), la gestion et les sciences de l'ingénieur sont prédominantes, le constat formulé par le Bureau Erasmus quant à la sous-représentation de la gestion parmi les Pic belges se vérifie à l'ULB.

Absente des programmes Erasmus de l'Université jusqu'en 1991, la gestion s'y est taillé ensuite, en trois ans, une position-clé par le nombre de programmes présentés au Bureau Erasmus et sélectionnés, par l'importance de la mobilité estudiantine "in" et "out", et par l'approche structurée et dynamique de l'Ecole de Commerce Solvay (Marie-Christine Adam) et de l'ASBL Express dans l'administration du projet. La période charnière dans la progression du programme Erasmus à l'ULB

est certainement l'année académique 1991-1992. Le nombre de Pic atteint quasi le triple du chiffre de 1988. Le nombre d'étudiants "in" et "out" a respectivement doublé et quadruplé.

Outre la mobilité d'enseignants et d'étudiants et la tenue de programmes intensifs, notre Université va développer d'autres axes du programme, notamment des enseignements intégrés, de larges réseaux thématiques et des accords-cadres. La Faculté des sciences appliquées, au travers du Réseau TIME, a minutieusement préparé un échange d'étudiants reposant sur une expérience de double diplôme, menée pour la première fois à l'initiative de Jean-Louis Van Eck, entre l'ULB et l'Ecole centrale de Paris, en 1991, et étendue aujourd'hui aux polytechniques de Turin et de Milan. Au terme de leurs deux premières années d'études, les étudiants sélectionnés passent deux ans dans l'institution hôte et reviennent ensuite dans leur Alma Mater pour décrocher un diplôme émanant des deux établissements.

André Helbo et Jean-Claude De Potter participent à deux "joint curricula", le premier en études théâtrales avec Paris VIII et Séville, notamment, le second en enseignement d'activités physiques adaptées aux handicapés.

Le Réseau biologie, comprenant une trentaine de partenaires, s'est vu décerner le prix Erasmus 1990. Notre Faculté de médecine a été choisie pour représenter la Belgique dans le programme ECTS fondé sur le transfert de crédits académiques entre institutions participantes. Charles Toussaint en a été le coordonnateur facultaire jusqu'en 1993, date à laquelle lui a succédé Jacques Winand. Des réseaux importants se sont développés dans le domaine des langues, autour des sections de philologie germanique et de langue et linguistique (Christian Peeters).

Enfin, notre Université a signé avec quelques institutions proches (cf. notre Réseau Unica ci-dessous) un Pic "toutes disciplines", appelé accord-cadre dans le jargon Erasmus, qui permet à une trentaine d'étudiants (toutes facultés confondues) de passer un semestre ou une année d'études à Amsterdam, à l'Université Autonoma de Madrid, à Copenhague ou à Stockholm. Ce programme, qui devrait être élargi à bon nombre d'universités de capitales européennes, en 1994-1995, nous offre l'opportunité d'attribuer des bourses dans des disciplines encore sous-représentées dans le programme Erasmus : l'histoire de l'art, la psychologie, les sciences économiques et le journalisme.

La Faculté de droit, restée à l'écart de la dynamique d'échange européenne jusqu'en 1992, multiplie aujourd'hui les démarches pour créer ou participer à des Pic de mobilité estudiantine et professorale volontairement construits comme en Sciences appliquées, au terme d'une préparation rigoureuse, sur des critères de qualité (Léon Ingber et Bernard Glansdorff).

L'année 1993-1994 s'ébauche avec 79 Pic et une estimation de mobilité "in" et "out" de 250 et 200 étudiants respectivement. La comparaison par faculté du nombre de Pic et des étudiants accueillis et envoyés à l'étranger révèle de grandes disparités. Les Facultés des sciences, de philosophie et lettres et des sciences sociales et politiques occupent une place prédominante dans la dynamique d'élaboration de programmes de coopération.

En termes d'échanges d'étudiants, la Faculté de philosophie et lettres recueille depuis 1992-1993 les fruits d'une politique volontariste d'ouverture menée par son doyen, Pierre de Maret.

La Faculté de médecine se défend bien, surtout au plan de l'accueil, mais ses résultats sont dus essentiellement à l'effet ECTS. Une attention particulière devrait être portée dans les mois à venir aux autres

programmes Erasmus de la Faculté et au déséquilibre in/out de la mobilité ECTS. La Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, en 3ème place des échanges "out" et en 1ère place des "in", doit son succès essentiellement aux efforts de l'Ecole Solvay et à la section des sciences politiques qui, soucieuse de garantir validation académique et adéquation à ses propres programmes, centralise et coordonne les initiatives d'échanges (Paul Claeys, André Miroir, Thérèse Beaupain).

La comparaison destination/provenance des étudiants Erasmus est, elle aussi, pleine d'enseignements. En 1992-1993, nous avons "exporté" 28% de nos étudiants vers la France, 18% vers le Royaume-Uni, 13% vers les Pays-Bas et autour de 10% vers l'Allemagne, idem pour l'Espagne et l'Italie. En revanche, nous avons accueilli, en 1992-1993, parmi nos étudiants, 18% d'Allemands, 15% d'Italiens, environ 12% d'Espagnols, et 10% de Français, d'Anglais et de Grecs. La place prépondérante de l'Allemagne dans ce flux "d'incomings" est un élément nouveau depuis 1992-1993. Auparavant, l'Espagne et l'Italie figuraient en tête des pays nous envoyant leurs étudiants. Cette percée de l'Allemagne serait due, en partie, à l'organisation du programme ECTS et à la proximité d'universités allemandes participant activement à ce projet spécifique.

En 1992-1993 et en 1993-1994, les Pic Sciences humaines représentent respectivement 56% et 53% des projets retenus si l'on ne tient compte que des programmes prévoyant de la mobilité estudiantine. Par rapport à la totalité des programmes (toutes catégories confondues), les sciences humaines ne comptent plus que pour 48%. Les sciences exactes sont donc légèrement sous-représentées dans le nombre de projets de mobilité mais prédominent dans l'ensemble des programmes.

En 1993-1994, plus de la moitié des Pic sélectionnés concernent les sciences naturelles, les langues, la médecine/pharmacie, les mathématiques et les sciences de l'ingénieur. Garderont-ils cette prédominance dans la pratique ou assisterons-nous à un profil et une dynamique d'échanges similaires à celles des années précédentes, dans lesquelles la gestion, les sciences politiques, les sciences humaines et les sciences de l'ingénieur ont pris quelques longueurs d'avance ?

LE RÉSEAU UNICA

Au travers des programmes communautaires de mobilité et de recherche, le monde académique s'est familiarisé avec les méthodologies et techniques de coopération - transferts de crédits, validation des examens passés à l'étranger, enseignements co-gérés, interdisciplinarité, doubles diplômes, etc. Elles ont été des jalons favorables à la mise en œuvre de réseaux (institutionnels, thématiques) et à l'éclosion d'une approche intégrée des missions traditionnelles de l'institution.

Dès la rentrée académique 1989-1990, le recteur Georges Verhaegen et quelques-uns de ses collaborateurs étaient convaincus de l'importance des réseaux et de la nécessité d'engager notre Alma Mater dans cette voie. Encore fallait-il trouver un créneau, une spécificité à partager avec des universités sœurs pour donner au consortium à la fois raison d'être et cohésion. Notre position au cœur d'une capitale constituerait notre fil d'Ariane.

Une vingtaine d'universités situées dans les capitales des Etats membres furent pressenties et invitées à une première réunion à Bruxelles, en janvier 1990, pour créer un Réseau des universités des capitales européennes : le Réseau Unica.

Unica est géré pour les affaires courantes par un Secrétariat

général localisé à l'ULB, et dirigé par un Comité de Direction composé de six délégués du Réseau et un Président, élus pour trois ans. Le prorecteur Georges Verhaegen exerce le mandat de Président depuis sa fondation.

Créé avec l'objectif général de stimuler et renforcer les collaborations en matière de recherche, d'enseignement et d'administration universitaires, le Réseau Unica a pu imposer en quelques années une visibilité et une double spécificité qui le démarquent des groupements analogues. Réseau institutionnel d'universités de capitales, il concentre ses travaux et actions sur le phénomène urbain (grandes métropoles) et sur la politique universitaire et le management des relations internationales.

Ouvert depuis janvier 1993 aux universités des capitales de l'AELE et de l'Europe centrale et orientale, le Réseau compte aujourd'hui 20 membres dont Stockholm, Budapest et Varsovie. Il fonctionne par groupes de travail créés à la demande de la "base" et voués à des thèmes scientifiques, et par ateliers mis sur pied à l'initiative des dirigeants du Réseau pour résoudre un problème spécifique de politique générale.

Un groupe de travail consacré aux Etudes urbaines existe depuis les débuts du Réseau. Coordonné par l'Université d'Amsterdam, il intègre la recherche des Universités membres et s'attache à la fois au profil socio-économique des villes capitales et au rôle des universités dans les grandes métropoles.

La mobilité des étudiants au sens large fait l'objet d'un atelier comprenant les responsables Erasmus des différentes Universités membres et coordonné par l'Université Technique de Berlin. Il s'agit d'analyser les problèmes dans la gestion des programmes et de mettre en œuvre des procédures et des solutions communes.

Un autre atelier, coordonné par l'University College Dublin, (FACE = Framework for Academic Cooperation in Europe) vise à susciter des collaborations dans divers domaines de recherche et à lancer une dynamique de création de consortiums. Des réunions de doyens, notamment de Médecine et de Sciences humaines, ont également permis de promouvoir la libre-circulation à l'intérieur du Réseau et les partenariats thématiques.

Le Réseau, qui a pris position dans la défense des valeurs démocratiques, devrait probablement engager un projet de recherche/action sur le rôle des universités (et des universitaires) dans la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Enfin, le Réseau dispose depuis quelques mois d'un outil de communication spécifique, un magazine appelé *Unica News*, rédigé et mis en page par le Département des relations internationales.

LE DÉPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES

La création du Département en 1991, tout comme la désignation d'un vice-recteur aux relations internationales, procédaient d'une politique volontariste d'ouverture internationale.

A long terme, et d'un point de vue institutionnel d'abord, il s'agissait de mettre en œuvre une stratégie de management des relations internationales qui permette à notre Université de structurer et coordonner ses actions. A court terme, l'objectif revenait à offrir un certain nombre de services et facilités pour créer une véritable politique d'impulsion aux collaborations interuniversitaires.

Les missions du Département des relations internationales s'inscrivent donc dans une triple perspective :

• pragmatique : être résolument un département de services à l'intention de la communauté universitaire centralisatrice
• centraliser l'information, coordonner les initiatives
• "managériale" : s'inscrire dans une stratégie institutionnelle.

Ce souci de faciliter, de "rassembler" et de poursuivre études et analyses pour dégager des stratégies se retrouve dans les différents volets d'activité du Département :

L'INFORMATION

La diffusion de l'information est un facteur-clé dans le développement de la participation aux programmes de recherche, de mobilité et de formation.

Des filières de communication interne ont été mises en œuvre, à l'initiative du vice-recteur PhilippeVincke, pour qu'une information régulière, sans cesse actualisée et concise soit envoyée aux chercheurs par les différents services concernés[1].

Cette fonction d'information consiste à : collecter le plus rapidement possible les renseignements relatifs à toute initiative de la Commission des CE, du Conseil de l'Europe, etc, élaborer une fiche de présentation synthétique du dit programme diffuser la fiche à tous les membres du corps académique et scientifique travaillant dans le domaine, traiter et archiver les documents grâce à un logiciel de recherche

LA GESTION DES PROGRAMMES DE MOBILITÉ D'ÉTUDIANTS

Le Département assure l'administration et la gestion des programmes Erasmus, Lingua, Tempus et Comett au niveau central, c'est-à-dire les formalités nécessaires à l'accueil, au logement et à la formation linguistique des étudiants accueillis par l'ULB, et les démarches liées au départ des étudiants de l'ULB se rendant à l'étranger (bourses, etc.).

De plus en plus, il s'agit également d'offrir un service de "counselling" pour donner aux étudiants un minimum de renseignements pour trouver l'université ou le programme le mieux adapté à leur formation.

Le DRI joue aussi un rôle dans l'émergence de nouveaux projets, et organise chaque année une réunion d'évaluation. Cette séance donne l'occasion de mettre l'accent sur l'évolution des programmes d'échanges dans notre Université et d'en améliorer les procédures et fonctionnement d'année en année.

LES RELATIONS PUBLIQUES EN COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il s'agit d'être un intermédiaire entre les opportunités de collaboration externes (programmes, visite d'une délégation étrangère, etc.) et les ressources internes. Cette fonction exige tout d'abord une très bonne connaissance de l'Université, de ses atouts, ses spécificités, ses points forts et faibles (dans une optique de complémentarité) et des initiatives européennes (ou autres) pour aiguiller notre stratégie.

Hormis le Réseau d'universités des capitales de l'Europe déjà cité, l'ULB entretient des liens privilégiés avec l'Université des Sciences et Technologies de Lille I avec laquelle a été signée en mai 1993 une convention de coopération institutionnelle. Le Département des Relations Internationales a également ébauché des partenariats plus spécifiques avec les Universités de Lausanne, de Bochum, de Paris VI, d'Amsterdam, de Madrid (Autonoma) et de Dublin.

L'Université est, en outre, sur le point de s'associer aux Universités de Barcelone, Bochum et Tours dans le cadre d'un projet

[1] *Le pôle "Europe" du Département des Relations Internationales s'est vu confier l'information sur les programmes européens (au sens géographique du terme); le pôle "Coopération" gère, quant à lui, l'information provenant d'organismes internationaux du type OMS, Aupelf, Unesco, etc.*

d'"université européenne pour la formation" dont l'objectif principal viserait à assurer des partenariats en Europe centrale et orientale dans le domaine de l'enseignement et du recyclage des cadres.

Enfin, notre Université a pris l'initiative de proposer à quelques Facultés de Médecine européennes de lancer un réseau portant sur la qualité en médecine. Les partenaires sollicités sont la Karolinska à Stockholm, Lausanne, Berlin (Freie Universität), Paris VI, Paris VII et Grenoble.

LA PROSPECTIVE ET LE MANAGEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES

Ce volet d'activité concerne le long terme. Il s'agit, pour préparer l'avenir, de se tenir informé (et d'informer) en politique universitaire pour nourrir réflexion et action, mais aussi de participer activement à des séminaires et congrès internationaux (OCDE, EAIE, Unesco, ESMU, CRE) tenter de dégager des axes de coopération avec l'Europe centrale et orientale pour mieux cibler et renforcer notre action chercher d'autres sources de financement pour la coopération interuniversitaire en général et plus particulièrement pour la mobilité estudiantine.

LE BUREAU DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Département des relations internationales assure également le Secrétariat du Bureau des relations internationales. Ce Bureau est un conseil groupant vice-recteurs, conseillers et chefs de service, qui a pour mission d'analyser et d'attribuer des crédits ULB pour des collaborations internationales.

Deux types de crédits sont distribués :
- des crédits d'impulsion pour favoriser le lancement d'un nouveau partenariat
- des crédits d'ouverture pour renforcer un projet d'ouverture internationale d'une section ou département qui constitue un atout dans le processus d'internationalisation de l'Université.

Un fonds de quelque 12 millions et demi de francs belges l'an a ainsi été dégagé depuis 1991 pour que la politique volontariste d'internationalisation ne soit pas pure rhétorique.

En deux ans, l'Université a rencontré les objectifs prioritaires de sa stratégie : déclencher un processus d'information réciproque.

La diffusion de l'information émanant d'organismes extérieurs au sein de la communauté universitaire est acquise à présent. La publication, depuis juin 1993, d'un magazine du Service contribuera certainement à créer une synergie entre tous les acteurs dans notre Alma Mater. "Internationales" -tel est son nom- contient en effet des rubriques sur les activités du DRI et sur les collaborations internationales des Facultés et Départements, dialogue interne nécessaire à la mise en œuvre d'une véritable dynamique de coopération.

Didier Devriese
Attaché scientifique - Archives de l'ULB

L'Europe, d'une cause estudiantine à une réalité

Tenter de distinguer, au sein de la population estudiantine de l'Université libre de Bruxelles, les étudiants "européens" est sans doute une gageure. En effet, le label recouvre des réalités très diverses, que ce soit au fil de l'histoire de ces trente dernières années ou encore face à l'Université d'aujourd'hui. Sous cette appellation commune se confondent à la fois les premiers militants estudiantins des années '50 et '60 et ceux qui poursuivent cet engagement aujourd'hui, les étudiants désireux d'acquérir une formation centrée sur le phénomène européen - institutionnel, juridique, politique, social, économique, culturel... - telle qu'elle est dispensée à l'Institut d'études européennes ou au cours d'autres formations de deuxième et troisième cycles.

Il faut songer aussi à tous ceux qui participent aux nombreux programmes d'échanges ou encore aux étudiants originaires d'autres pays de la CE qui ont choisi d'accomplir une formation à Bruxelles. Demeurent alors les "autres" étudiants dont les positions, moins identifiables, justifieraient une réelle enquête d'opinion... et à d'autres encore qui, quoiqu' "européens", contestent l'Europe telle que nous la leur proposons. Il ne saurait être question d'aborder ici l'ensemble de cette question; nous allons simplement en retracer les quelques lignes de faîte.

Nés des premiers élans européens, de nombreux cercles d'étudiants ont apporté leur soutien à la construction communautaire dès les années '50; leurs itinéraires sont fort divers, mais cette histoire restera souvent imprécise faute de sources.

Le premier dont nous conservons la trace est le "Cercle des étudiants européens" dont le périodique s'intitule les "Chemins de l'Europe"[1]. Ses rédacteurs, fortement imprégnés du contexte de la guerre froide, semblent faire de la question allemande le centre de leurs préoccupations. Ils se font les chantres d'une réintégration rapide de l'Allemagne au sein des nations européennes, laquelle interdirait à la fois un retour de ce pays au fascisme et le basculement de celui-ci dans le communisme. Un antisoviétisme virulent sous-tend d'ailleurs nombre de textes, lequel amène parfois certaines inquiétantes "reconsidérations" de la position allemande d'avant-guerre ("Sur le pavé régnait la terreur communiste...")[2]. Ces propos s'inscrivent dans un discours qui se veut par ailleurs résolument antifasciste, selon un schéma de pensée classique de cette période. S'affichant les ardents défenseurs de Konrad Adenauer, les animateurs du cercle articulent leur pensée sur la notion de "civilisation européenne" dont seule une Europe fédérée serait la garante.

Plus difficiles à cerner sont les positions du "Cercle des étudiants européens libéraux de l'ULB" - dont on sait seulement qu'il se réclame des "Jeunesses européennes libérales". Cette référence témoigne néanmoins, dès 1954, du désir d'une pratique européenne véritable, ne se limitant ni à une simple mission d'information ni au monde restreint de l'ULB. Répondant au même credo apparaît deux ans plus tard le "Cercle européen fédéraliste de l'ULB", association sans but lucratif bientôt simplement appelée "Cercle européen - Europakring" - dont les responsables sont présents au sein du "Comité de coordination des cercles européens des universités belges". Cette volonté d'action coordonnée aux plans

(1) Les numéros 2 et 3, avril-mai 1950 et 4, octobre 1950, sont conservés aux Archives de l'ULB, sous la cote 1RR 5.

(2) "Chemins de l'Europe", n° 2-3, avril-mai 1950. Notons au passage que seule l'URSS est visée, le communisme maoïste recueillant au contraire quelque soutien.

national et international est aussi celle de l' "Equipe universitaire du mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe", née en 1957, qui s'inscrit dans le "Mouvement socialiste européen". Animés par le désir d'être véritablement "européens", les membres de "L'Action pour les Etats-Unis d'Europe", créée en 1960, entreprennent, eux, d'organiser un véritable festival de la jeunesse, lequel devra se tenir à Bruxelles en 1963: son objectif ambitieux est de brasser les cultures nationales, de fraterniser par la chanson, le folklore, les sports,... C'est cette volonté associative qui fait collaborer la même organisation au prestigieux cycle de "Conférences européennes" mis sur pied par l'Université dès 1961[3].

Si la pénurie de sources interdit de conclure, il apparaît que l'effervescence européenne s'atténue fortement à la fin des années '60. Il faut attendre 1976, semble-t-il, pour voir réapparaître un périodique intitulé "L'Etudiant européen"[4]. Il témoigne pourtant de la survivance de deux groupements, le "Cercle des étudiants européens" et le "Cercle européen" qui ... fusionnent et adoptent une position pluraliste - abandonnant peut-être des querelles politiques jugées stériles face à l'objectif commun? Le nouveau groupe demeure pourtant en sommeil si l'on en croit les éditoriaux de l'année 1977. Une dizaine d'années seront nécessaires pour amener un renouveau estudiantin pro-européen, au travers de "Egee-Bruxelles", états généraux des étudiants de l'Europe, a.s.b.l. créée en 1986, puis, moins discrète, "L'Union des fédéralistes européens" dont l'activité perdure de nos jours à l'ULB et renouvelle la tradition des grandes conférences européennes.

Le passage en revue, sans doute incomplet, des cercles pro-européens à l'Université amène une immanquable réflexion: si l'histoire de l'Europe rythme celle de l'Institut d'études européennes, comme l'évoque Jean-Victor Louis plus haut, elle guide aussi, toutes tendances politiques confondues, l'engagement estudiantin en faveur de la construction communautaire. Cet état de fait est perceptible au travers des activités d'autres cercles estudiantins, dont la vocation n'était pas européenne - on songe au Cercle du libre examen ou aux cercles facultaires et politiques - et qui se sont néanmoins préoccupés de l'Europe... au gré de sa propre dynamique.

L'engagement pro-européen se traduit aussi par la volonté de comprendre le phénomène communautaire tel qu'il se développe sous nos yeux. A cette définition répond le choix d'une formation délivrée par exemple à l'Institut d'études européennes ou au sein de diverses Facultés[5].

Qu'en est-il de la population estudiantine de l'Institut?[6] Sachons tout d'abord qu'en près de vingt ans, de 1970 à 1990, le nombre d'inscrits s'est multiplié par près de 7, pour passer de 76 à 473 étudiants[7]. Au regard de l'évolution générale des inscriptions à l'Université, c'est considérable, puisque le nombre d'inscrits y est passé de 10.000 à 17.000 étudiants au cours du même laps de temps.

Cette comparaison est certes trop sommaire, car nous sommes au cœur d'un phénomène en pleine expansion, mais elle est néanmoins révélatrice de l'engouement estudiantin pour les études à vocation européenne. Rappelons de surcroît qu'il s'agit d'une formation de troisième cycle dont le choix est souvent plus mûri que ne l'est celui de la formation première. Frappante est donc la constance de cette progression continue et exponentielle.

Les distinctions que nous pouvons établir au sein de cette population ne sont pas moins révélatrices. Sans entrer dans trop de fastidieuses analyses, l'on remarque une prépondérance marquée d'étudiants étrangers, dont la proportion varie de 58% en 1970 à 68% en 1980, pour atteindre 73% en 1990. C'est là aussi un taux bien plus élevé que le taux moyen de l'Université qui s'établit légèrement au-delà de 30%. Reste à

[4] Seuls 3 numéros de novembre 1976 à juin 1977 sont conservés, Archives de l' ULB, 1RR 200.

[3] Je renvoie ici aux articles supra consacrés respectivement par Marianne Dony aux enseignements de l'Institut et par Andrée Despy-Meyer aux enseignements européens des Facultés.

[6] Ces chiffres m'ont été fournis par Mmes Paulette Carton (IEE) et Claude Henschel (Cellule statistique) à qui j'adresse mes vifs remerciements.

[7] Nous ne disposons pour les années 1963-1970 que du nombre de diplômés et non de celui des inscrits aux cours; les chiffres qui portent sur les dernières années ne peuvent être mis sur le même plan, des conditions d'admission plus sévères ayant fait chuter le nombre d'inscriptions à partir de 1990.

déterminer la proportion d'étudiants issus d'autres pays de la CE: les chiffres nous indiquent ici la place prépondérante qu'ils occupent à l'Institut, passant de 28% en 1970 à 53% en 1980 pour culminer à 67% en 1990. La très forte augmentation du nombre de ces étudiants montre certes à quel point l'Institut a acquis une réputation internationale et révèle plus encore une vogue européenne moins forte auprès des étudiants belges - dont le nombre s'est multiplié par 4 - qu'auprès des étudiants issus des autres pays - dont le nombre s'est multiplié par 15! Les étudiants non-issus de la CE sont par ailleurs marginalisés: leur nombre fluctue apparemment sans règle, avec toutefois une proportion plus forte et plus constante d'étudiants en provenance des Etats-Unis d'Amérique.

Revenons-en donc à ces étudiants européens au sens strict. Peut-on lire un afflux national spécifique qui s'alignerait sur les étapes de la construction européenne? Si l'Europe des Six (1957-1972) se traduit par une représentation équilibrée au sein de l'Institut, l'Europe des Neuf (1973) ne modifie en rien cette situation. Le premier jalon significatif est certainement, dès 1975, le nombre en forte et constante progression des étudiants grecs. Préparation à l'entrée de la Grèce au sein de la Communauté et reflet de son retour à la démocratie et de l'ouverture vers l'extérieur qui en résulte, cette expansion se concrétisera par un passage de 15 à 61 étudiants de 1980 à 1983, s'articulant autour des dates d'adhésion (1979) et d'entrée effective au sein de la CE (1981).

Le second jalon est l'arrivée toujours plus forte d'étudiants en provenance d'Espagne: en hausse régulière de 1975 à 1985 (la démocratisation n'est pas ici non plus sans importance), la population passe de 18 à 42 étudiants en 1985-1986, pour atteindre le chiffre de 133 en 1990! Ce véritable "boom" rend désormais la population espagnole majoritaire à l'Institut, toutes origines confondues. Le dynamisme européen de l'Espagne porte ses fruits: il s'accompagne d'un mouvement de formations de cadres à même de comprendre et maîtriser la nouvelle Europe. L'on remarquera en outre qu'aucun accroissement aussi spectaculaire ne se fera sentir pour les étudiants en provenance du Portugal (entré à la même date dans la Communauté), dont le nombre n'augmentera qu'au cours des années '86-'87 et '87-'88 (respectivement 11 et 20 étudiants) pour s'effondrer ensuite.

Comparaison des courbes de population selon les origines (étudiants belges, CEE, hors CEE)

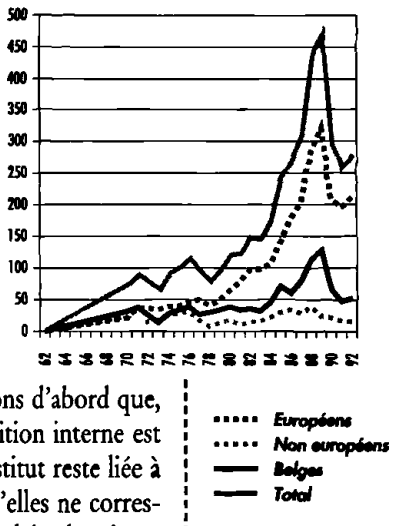

Quelques remarques s'imposent donc. Constatons d'abord que, pour ce qui est des étudiants issus de la CE, leur répartition interne est extrêmement variable: une fois de plus, l'histoire de l'Institut reste liée à celle de l'évolution communautaire, sans pour autant qu'elles ne correspondent étroitement. Ainsi, point d'afflux d'étudiants anglais, danois ou irlandais lors de l'adhésion de ces pays à la CE, et une réponse sélective des autres nations européennes...

Attardons-nous alors quelques instants sur les proportions respectives des populations féminine et masculine de l'IEE. La population masculine reste majoritaire à l'Institut de 1970 à 1986, sans que l'on puisse dégager un rapport constant entre population masculine et féminine au cours de la période. Une majorité masculine correspond à la situation générale de l'Université aux mêmes époques. Le rapport s'inverse nettement au sein de l'Institut lors de la rentrée d'octobre 1986; la population féminine y est depuis la plus nombreuse, dans des proportions équivalentes à celle de la Faculté de philosophie et lettres (soit aujourd'hui plus de 60% d'étudiantes)[8].

Un bref coup d'œil sur la répartition des inscriptions dans les

[8] *Pour une analyse globale de la population féminine - estudiantine et autre - à l'Université, on verra "Les cent cinquante ans de l'Université libre de Bruxelles, 1834-1984", dir. scient. André Uyttebrouck et Andrée Despy-Meyer, Bruxelles, 1984, notamment p.127.*

différentes sections de l'Institut révèle une prépondérance de la section juridique qui attire - toutes périodes confondues - 43% de l'ensemble de la population estudiantine de l'Institut. On s'étonnera peut-être de voir les juristes, sociologues et économistes féminines mieux représentées au sein de l'Institut que dans leurs Facultés respectives. L'Europe serait-elle ici aussi un facteur de progrès?

Il n'est malheureusement pas possible de dresser un tableau équivalent de la population estudiantine recevant une formation - ou une information - à caractère européen pour l'ensemble de l'Université. Outre des variations extrêmes et peu significatives selon les sections, qui inscrivent ou non des cours réguliers ou à option dans leurs programmes, une telle étude serait sujette à caution dès lors que le module de cours ou le troisième cycle est récent dans le temps. Il faudra donc attendre que ceux-ci soient parvenus à maturité, et reprendre ces chiffres lors d'une autre commémoration anniversaire. Signalons seulement que lorsqu'il est possible de comptabiliser les inscriptions, celles-ci sont en constante progression.

Plus significatif est par contre l'accroissement de la mobilité des étudiants par le biais des programmes d'échanges[9]. La réalité quotidienne d'une Europe des enseignements se traduit manifestement par un souci croissant, de la part des étudiants, de varier les formations, d'appréhender d'autres méthodes, d'engranger - outre une connaissance des langues - des acquits scientifiques nouveaux; ce phénomène est perceptible au travers de formations courtes autant que de celles qui impliquent des séjours plus longs, malgré les difficultés inhérentes à la mise en place d'une telle mobilité.

[9]. *On verra à ce sujet l'article de Chantal Zoller ci-dessus*

Devenue donc une réalité plutôt qu'une lointaine perspective, du moins pour certains, l'Europe est-elle encore un enjeu, une cause estudiantine? Les débats qui se poursuivent aujourd'hui, la recherche d'un véritable dénominateur commun européen semble porter plutôt sur les "modalités d'application" de l'Europe que sur une véritable remise en cause de celle-ci. Ceci justifierait cette enquête d'opinion, qui permettrait d'abord de cerner les motivations - accidentelles, opportunistes ou idéalistes? - des étudiants issus des pays de la CE choisissant d'accomplir leur formation à Bruxelles; plus encore, il conviendrait de savoir ce qu'en pensent l'ensemble des étudiants, y compris - et peut-être surtout - dans leurs refus. Mais, quoi qu'il en soit, l'Europe semble aujourd'hui devenue pour eux une réalité quotidienne bien plus qu'une cause à défendre.

Catalogue

SECTION 1

LES PREMIERS ÉLANS EUROPÉENS

SECTION 2

L'INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES

SECTION 3

APPRENDRE L'EUROPE

SECTION 4

UNE RECHERCHE SANS FRONTIÈRE

SECTION 5

D'UNE EUROPE À L'AUTRE

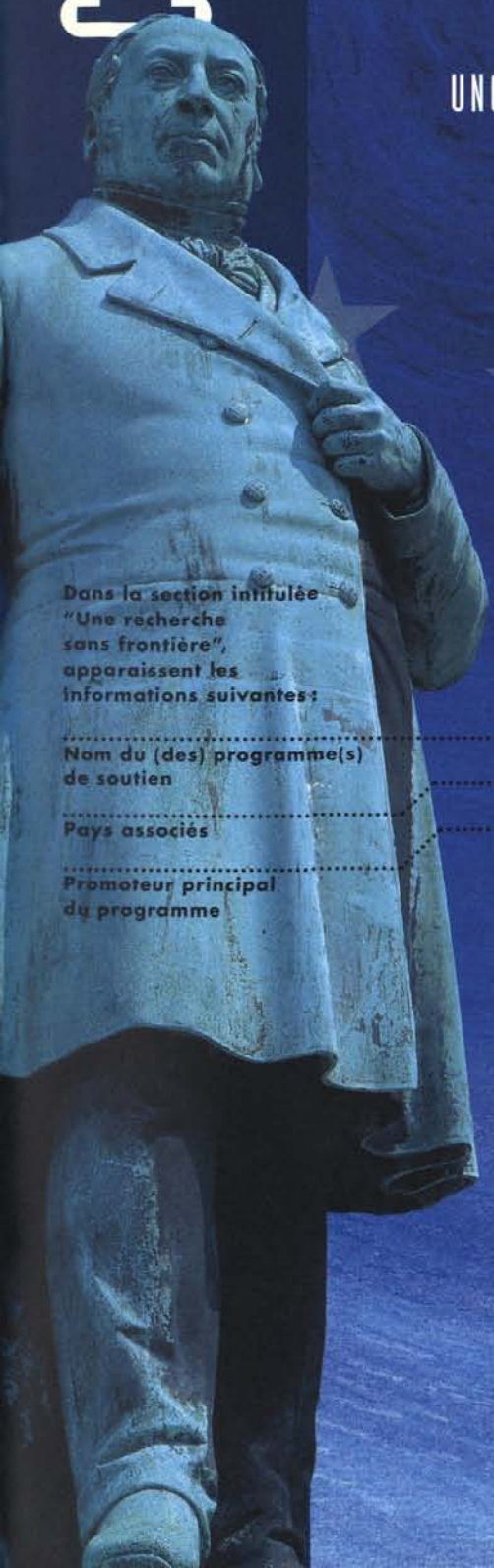

Dans la section intitulée "Une recherche sans frontière", apparaissent les informations suivantes :

Nom du (des) programme(s) de soutien

Pays associés

Promoteur principal du programme

Intitulé de la section

Thème du panneau

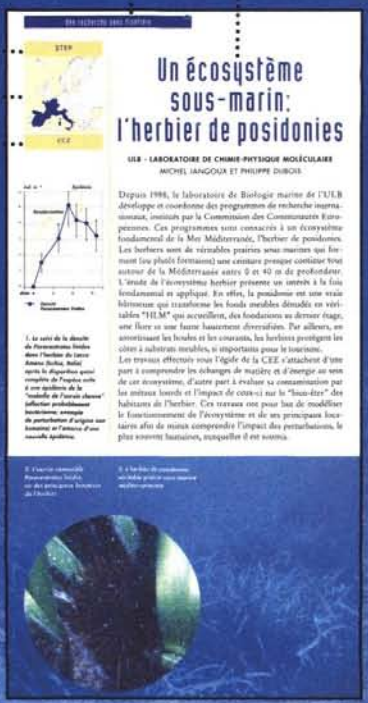

Un écosystème sous-marin: l'herbier de posidonies

ULB - LABORATOIRE DE CHIMIE-PHYSIQUE MOLÉCULAIRE

MICHEL LANGOUA ET PHILIPPE DUBOIS

Depuis 1988, le laboratoire de Biologie marine de l'ULB développe et coordonne des programmes de recherche internationaux, institués par la Commission des Communautés Européennes. Ces programmes sont consacrés à un écosystème fondamental de la Mer Méditerranée, l'herbier de posidonies. Les herbiers sont de véritables prairies sous-marines qui forment (ou plutôt formaient) une ceinture presque continue tout autour de la Méditerranée entre 0 et 40 m de profondeur. L'étude de l'écosystème herbier présente un intérêt à la fois fondamental et appliqué. En effet, la posidonie est une vraie bétonneuse qui transforme les fonds meubles dénudés en véritables "HLM" qui accueillent, des fondations au dernier étage, une flore et une faune hautement diversifiées. Par ailleurs, en amortissant les houles et les courants, les herbiers protègent les côtes à substrats meubles, si importants pour le tourisme. Les travaux effectués sous l'égide de la CEE s'attachent d'une part à comprendre les échanges de matière et d'énergie au sein de cet écosystème, d'autre part à évaluer sa contamination par les métaux lourds et l'impact de ceux-ci sur le "bien-être" des habitants de l'herbier. Ces travaux ont pour but de modéliser le fonctionnement de l'écosystème et de ses principaux locataires afin de mieux comprendre l'impact des perturbations, le plus souvent humaines, auxquelles il est soumis.

Les premiers élans européens

LES ANNÉES '50 VOIENT PLUSIEURS PAYS D'EUROPE S'ASSOCIER AFIN D'ŒUVRER MIEUX ENSEMBLE À UNE RECONNAISSANCE DE LEUR IDENTITÉ COMMUNE. DES CONCEPTS NOUVEAUX MODIFIENT LE DROIT, L'ÉCONOMIE, LES RELATIONS POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES. DES CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES ENTAMENT DES TRAVAUX DANS CES DIRECTIONS.

1959 • LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE SOCIOLOGIE ET D'ÉCONOMIE EUROPÉENNES S'OUVRE À L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE.

1960 • LE CENTRE D'ÉTUDES RENÉ MARCQ CRÉE UNE SECTION CONSACRÉE AU DROIT EUROPÉEN.

1962 • L'ULB FONDE L'INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES.

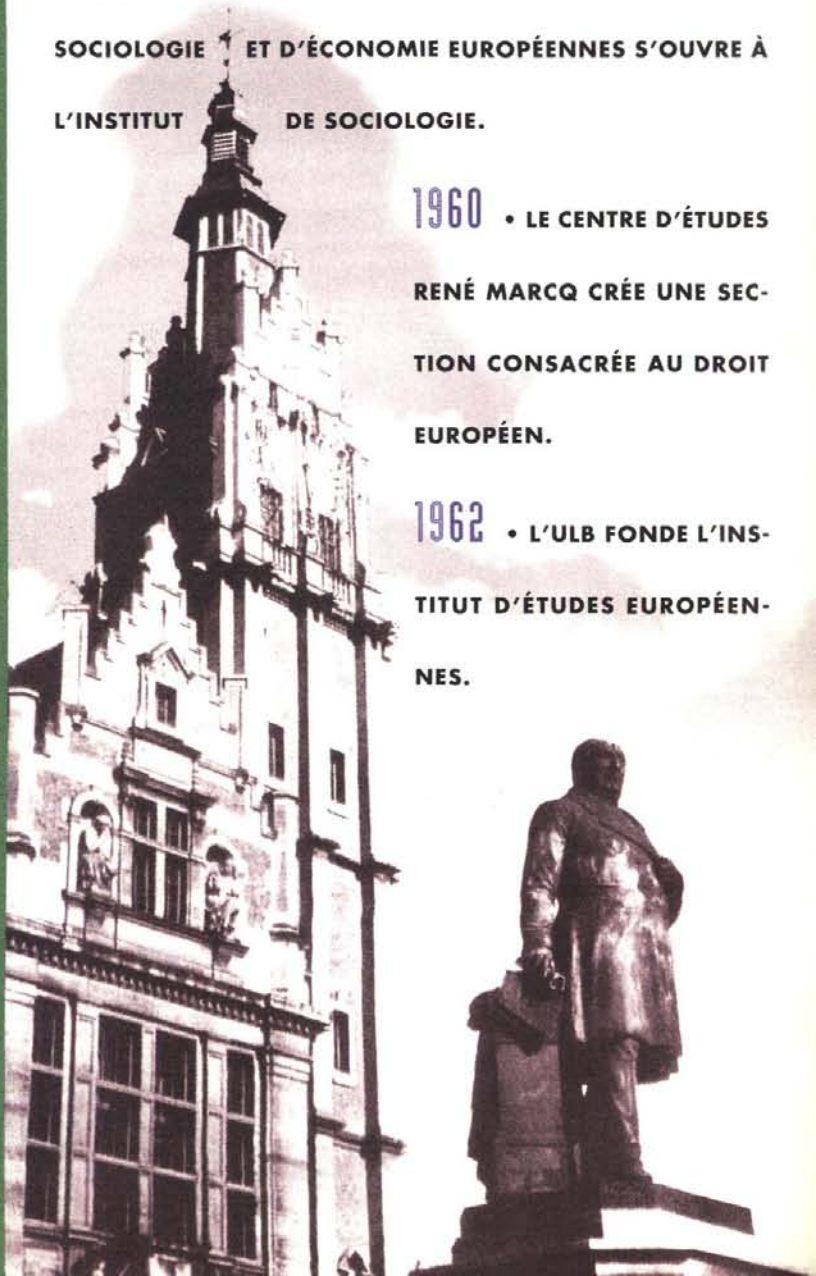

Premières conférences européennes

S'ajoutant aux travaux de recherches et aux cours à caractère européen, un prestigieux cycle de *"conférences européennes"* est lancé par l'Université en 1961: elles rassemblent les grands artisans de la construction communautaire.

UNIVERSITE
LIBRE
DE BRUXELLES

3e cycle de conférences européennes

Sous le Haut Patronage
de M. Felix Leblanc, Président du Conseil
et de M. Maurice Leroy, Recteur

Le mardi 2 avril 1963, à 20h. 30

DEBAT

PAR MM. LES MINISTRES

ALBERT L. COPPE
Vice-Président de la haute Autorité de la C.E.C.A.

JEAN REY
Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne

PAUL FINET
Ancien Président et Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

SUJET :

Les enseignements de la crise européenne, que faire maintenant ?

Auditoire Paul-Emile Janson , 48, avenue F. D. Roosevelt

Cycle de conférences européennes

Sous le Haut Patronage
de M. Felix Leblanc, Président du Conseil
et de M. Walter De Keyser, Recteur

CONFERENCE INAUGURALE

Le lundi 20 février 1961, à 20h. 30

Par

PAUL M. G. LEVY

Directeur de l'Information du Conseil de l'Europe

Dix années d'action européenne

Auditoire Paul-Emile Janson
48, avenue F.D. Roosevelt

Le Centre René Marcq

Créé en 1946 au sein de la Faculté de droit, le Centre d'études - qui portera bientôt le nom de son créateur - propose une formation destinée aux docteurs (aujourd'hui licenciés) en droit. Plutôt que des cours, l'on y organise des réunions de travail entre professeurs de la Faculté et juristes, lesquelles peuvent amener au titre de diplômé du Centre d'études. Le droit européen y fait son apparition dès 1960 au sein d'une nouvelle section. Les recherches abordent tous les aspects du droit européen, du droit commercial au droit humanitaire.

Nombreux seront d'ailleurs les enseignants de l'Institut d'études européennes à diriger des séminaires au *Centre René Marcq*, créant ainsi une synergie entre les deux pôles du droit européen au sein de l'Université.

1

Programme des travaux pour l'année académique 1960-1961.

1. - Droit privé :

a) Professeurs Mme M. OSTENS et M. SIMONT :

Etude de la genèse du droit social : l'organisation du travail au cours du 19e siècle.

b) Professeur M. DEKKERS

Les nationalisations.

c) Professeur honoraire M. PHILONENKO :

Le facteur temps et la continuité des institutions.

d) Professeurs A. LE POLAIN et A. BERNARD :

1) Etude d'une réforme de l'enquête en matière de procédure civile.

2) Etude d'une réforme de l'expertise en matière de procédure civile.

e) Professeur J. GILISSEN :

Problèmes et rédaction de coutumes, hier et aujourd'hui.

f) Professeurs J. VAN RYN et J. HEENEN :

Etude de droit comparé de la Convention de Bruxelles pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement.

2. - Droit pénal et sciences criminologiques :

Professeurs : H. RENCHET F. CORNIL et J. DUPREEL :

Les missions nouvelles de la police.

3. - Finances publiques :

Professeurs H. DE LEUZE et R. SCHREIBER :

a) L'assurance-vie et l'impôt.

b) La propriété intellectuelle et l'impôt.

4. - Droit des gens et politique internationale :

Professeurs H. ROLIN et L. CUVELIER :

Etude de la jurisprudence belge en matière de droit des gens.

5. - Droit congolais :

Prof. A. GUILLAUME et H. PAY ? :

Le statut des villes au Congo.

6. - Droit européen.

a) Professeur Ch. HANNES
Le droit des communautés européennes sous l'angle de son application .

b) Professeurs J. VAN RYN et J. HEENEN.

Le régime des restrictions à la concurrence dans le cadre du traité de Rome.

2

1. René Marcq, professeur à la Faculté de droit, fondateur du Centre.

2. Le programme du Centre en 1960 fait apparaitre une nouvelle section consacrée au droit européen.

3. René Dekkers, président du Centre en 1960, promoteur du droit européen.

3

Université Libre de Bruxelles

Bruxelles le 6 juillet 1960.

FACULTE DE DROIT
50, Avenue F.D. Roosevelt

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint le programme des travaux du Centre René Marcq, pour l'année académique prochaine.

Vous remarquerez qu'une section s'ajoute au programme antérieur :

6.- Droit européen.

Notre Collègue HEENEN se demande si nous ne devons pas proposer à la Faculté de modifier les statuts du Centre sur ce point.

Je ne le pense pas. En effet, les statuts actuels disposent :

" 4..... Sous réserve des modifications qui se révéleraient ultérieurement nécessaires, le Centre d'Etudes comprendra les sections suivantes : "

Cette clause nous laisse, me semble-t-il, toute latitude pour modifier, donc aussi pour élargir notre programme.

Qu'en pensez-vous ?

Votre tout dévoué,

A Monsieur le Professeur VAN RYN,
Président de la Faculté de Droit.

Le centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes

Créé en 1959 à l'initiative de Raymond Rifflet, le Centre est conçu d'emblée comme un centre universitaire associant de nombreuses universités et centres de recherches européens; son siège est fixé à l'Institut de Sociologie de l'ULB.
Les recherches ont pour objectif l'étude des problèmes sociologiques et économiques que pose l'intégration européenne, en mettant en évidence les attitudes des groupes économiques, sociaux et politiques face à une nouvelle réalité, celle de l'Europe. Dirigé par Raymond Rifflet, le Centre réunit deux ou trois chercheurs et de nombreux collaborateurs. Ceux-ci, outre leurs travaux de recherche, réuniront une importante documentation spécialisée et organiseront des colloques aux thèmes variés. Malgré une subvention du Fonds de la recherche fondamentale collective (F.R.F.C.), de 1962 à 1968, le Centre disparaîtra en 1968, faute de moyens nécessaires, l'Université intégrant alors le personnel dans son cadre.

Les voiles du Berlaymont

ULB - LABORATOIRE D'ANALYSE DES CONTRAINTES
FRANS VAN DEN DUNGEN

C'est en 1960 que débute la construction du bâtiment du Berlaymont, futur siège de la Commission des Communautés européennes.
La conception du bâtiment est très originale, deux grands axes verticaux - les voiles - formant une épine dorsale, les planchers des étages y étant directement fixés et suspendus à des tirants métalliques eux-mêmes fixés au toit. Les voiles supportent donc des contraintes très élevées. Mais le dessin original ne prévoit aucun passage au travers de l'épine dorsale: la circulation d'un côté à l'autre de celle-ci ne peut se faire directement.
L'on décide donc la percée de passages au travers des voiles. Les ouvertures prévues risquant de mettre en péril la rigidité du bâtiment - entraînant à terme son effondrement -, une nouvelle étude est confiée au *Laboratoire d'analyse des contraintes de l'ULB* (aujourd'hui *Laboratoire d'Optique et d'Acoustique*, dirigé par Jean-Pierre Ebbeni). Une maquette du voile principal est spécialement construite à cet effet: elle permettra de déterminer expérimentalement la répartition des contraintes mécaniques au sein du voile, par une recherche en photoélasticité. Les conclusions de l'étude aboutiront à un profond remaniement de la structure interne des voiles du Berlaymont.

1. Construction du voile central.

2. Banc d'essai; au centre, la maquette du voile.

3. Le schéma indique quelle aurait été la circulation au sein du bâtiment sans ouverture dans le voile.

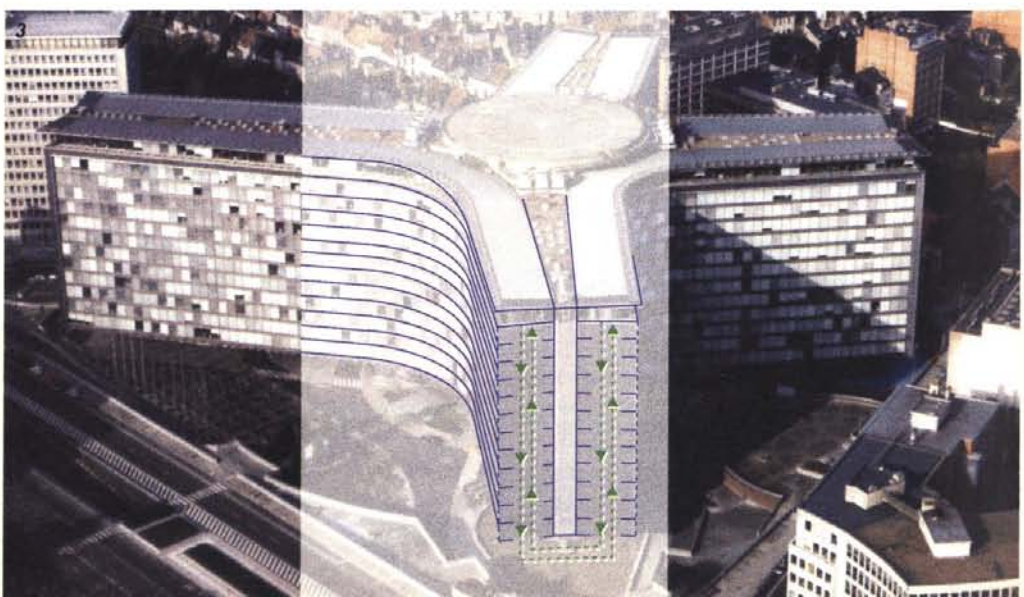

L'Institut d'études européennes

L'INSTITUT NAÎT LE 7 JUIN 1962, PAR DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. MOTEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT EUROPÉENS AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ, L'INSTITUT OFFRE UNE FORMATION DE TROISIÈME CYCLE RÉPARTI EN TROIS SECTEURS, JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE. L'INSTITUT COMPREND UN CENTRE DE DOCUMENTATION EUROPÉEN, ORGANISE DES SÉMINAIRES, COLLOQUES ET RECHERCHES DANS LES DOMAINES DU DROIT, DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE ET DES PHÉNOMÈNES SOCIAUX ET CULTURELS DE L'EUROPE. IL DIFFUSE CES TRAVAUX PAR DES PUBLICATIONS DE HAUT NIVEAU SCIENTIFIQUE.

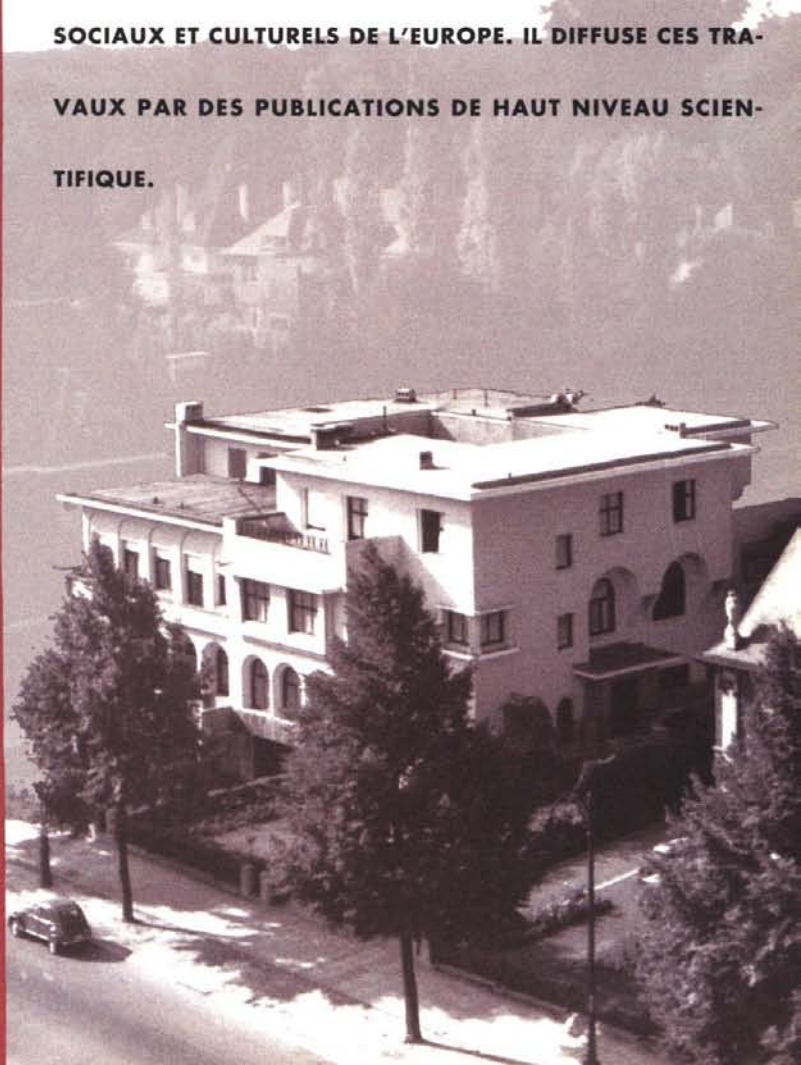

La genèse de l'Institut

1961 à l'initiative d'Henri Janne, le Conseil académique s'enquiert de l'opportunité de créer une licence en études européennes. Un an plus tard, sur base d'une enquête approfondie, le Conseil académique propose au Conseil d'administration de l'Université la mise sur pied d'un Institut d'études européennes, créé officiellement le 7 juin 1962.
Encore faut-il lui insuffler vie: ce sera la tâche du Comité directeur provisoire de l'Institut. A sa tête, Walter Ganshof van der Meersch, initiateur et infatigable promoteur du projet, créera une structure à haute vocation scientifique et d'enseignement. Le Comité directeur, auquel participent les collaborateurs de la première heure - Guillaume Jacquemyns, Robert Henrion, Joseph Van Tichelen, Jean Salmon - élaborera les statuts définitifs de l'IEE, devenu un institut autonome.

1. Procès-verbal du Conseil d'administration de l'ULB, 7 juin 1962.

1

7.- CREATION D'UN INSTITUT D'ETUDES EUROPEENNES ET DU GRADE DE LICENCIE EN ETUDES EUROPEENNES.-

M. le Recteur fait l'historique de cette proposition:

En sa séance du 17 avril 1961, le Conseil Académique a délibéré, à la demande du Bureau, sur la création éventuelle d'une Licence spéciale en études européennes.

A l'unanimité, le Conseil Académique a approuvé cette initiative qui est motivée notamment par le rôle que la capitale de la Belgique est appelée à jouer comme siège d'institutions européennes et parcertaines tendances décentralisatrices qui se dessinent actuellement dans la politique belge ce qui, dans le cadre étroit de nos frontières, risque, à la longue, de compromettre le rayonnement de Bruxelles et de son université.

Le Conseil Académique a aussitôt remis l'étude de cette question à une commission interfacultaire présidée par le Recteur et composée de M. JANNE, Pro-Recteur et MM. GILISSEN, KIRSCHEN, VANDER ELST, GORIELY et WEISSENBEK (désigné comme Secrétaire).

Après un échange de vues auquel participent MM. LENLANG, Président; VANDERLINDEN, DE KEYSER, Recteur; JAUMOTTE, DASSEL, JANNE, Pro-Recteur et BAUGNIET, le Conseil décide de créer un Institut d'études européennes ainsi que des licences en études européennes étant entendu que les cas spéciaux seront examinés par le Comité de direction de l'Institut.

2. Henri Janne (1908-1991), ancien recteur, professeur de sociologie à l'Université .

STATUTS DE L'INSTITUT D'ETUDES EUROPEENNES.

(Adopté le 13 avril 1964 par le Comité directeur de l'Institut après réception de l'avis de la Faculté de Droit et de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.-

(Adopté par le Conseil d'Administration de l'Université au cours de sa séance du 26 juin 1964).-

Article 1er.

L'Institut d'Etudes européennes de l'Université Libre de Bruxelles (ci-après dénommé l'Institut), est une institution scientifique qui se consacre à l'enseignement et à la recherche dans les domaines économique, juridique et politique de l'Europe.

La vocation européenne de l'Institut s'empreint dans ses programmes d'enseignement et de recherche. Il en est tenu compte, dans la mesure du possible, pour la désignation du corps enseignant de l'Institut et pour le recrutement des étudiants.

Article 2.

a) L'Institut donne un enseignement de troisième cycle (Extrait: "Licence spéciale en études européennes". Cette licence comporte une section économique, une section juridique et une section politique. L'enseignement comprend, en plus des cours qui font partie du programme permanent, un complément d'enseignement donné par des personnes particulièrement qualifiées par leurs travaux ou par leur participation aux activités des organisations européennes.

b) L'Institut dirige un centre de documentation. Il organise des séminaires, des groupes d'études, des conférences et des colloques. Il procède à des recherches sur les problèmes économiques, juridiques et politiques de l'Europe. Il assure la publication des travaux du corps enseignant et des chercheurs.

Article 3.

Les organes de l'Institut sont le Comité directeur, le Bureau du Comité directeur, le Comité consultatif, le Président et le Secrétaire de l'Institut.

Article 4.

Le Comité directeur est nommé par le Conseil d'administration de l'Université. Il est composé de :

.../...

3

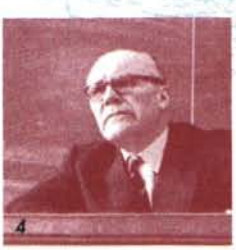

3. Extrait des statuts de l'Institut d'études européennes, 26 juin 1964.

4. Vicomte Walter Ganshof van der Meersch (1900-1993), professeur à l'ULB, président de l'IEE.

Le 27 février 1964

1. Vicomte Walter Ganshof van der Meersch (1900 -1993), président-fondateur de l'Institut de 1963 à 1970.

2. Maurice Leroy (1909 -1990), recteur de l'Université de 1962 à 1965.

3. Paul-Henri Spaak (1899 -1972), vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, professeur à l'Institut de 1963 à 1971.

4. Louis Armand, (1905 -1971), ancien président de la commission d'Euratom de 1958 à 1959.

Le Peuple
27 février 1964

e nouvel Institut d'Etudes
ropéennes inauguré à l'U.L.B.
ence de Paul-Henri Spaak

Rey, Hirsch et De Groote y donront des leçons.
séance inaugurale fut marquatre discours. M. Le-
définit les buts pour-
nouvel institut et quels
recherche nécessaires. La techni-
que, ajoute l'orateur, peut enri-
chir énormément, mais les orga-
nisateurs doivent, eux, dessiner
les canaux d'irrigation dans les
techniques

LE SOIR
28 février 1964

L'Institut d'études européennes
a été inauguré à l'U.L.B.

M. Louis Armand a traité des « impératifs techniques de l'Europe »
et M. Spaak a dressé le bilan de l'intégration en 1964

— En créant sous une forme in-
stitution
souple
tout a
institut
de façon assez
dans l'avenir
un
tient les jeunes générations dans
la voie nouvelle.
De la technique à la politique
moment, l'adhési-
naires. Il fa
la rou

La Dernière Heure
28 février 1964

L'atmosphère n'est pas
au progrès politique de l'Europe

déclare M. Spaak a la séance d'inauguration
de l'Institut d'études européennes

Un immeuble signé Blomme

Dès 1964, l'Institut d'études européennes fixait son siège dans une maison particulière, sise au 39, avenue Franklin Roosevelt. Conçue par Adrien Blomme (1878-1940) en 1926-1928, la construction est un parfait exemple du style moderniste dont l'architecte allait être un éminent représentant.

Parallèlement à une période dite traditionnaliste, parfois inspirée du Moyen Age - comme en témoignent le Val de la Cambre (1926) ou le château de Lembeek (1938) -, Adrien Blomme opte pour le Modernisme: il réalise des maisons particulières, tel l'immeuble Blomme (1928), siège de l'Université, ou le futur Institut d'études européennes. D'autres bâtiments, grands ensembles ou constructions industrielles - la brasserie Wielemans-Ceuppens (1930), le cinéma Métropole (1932) - illustrent encore la pensée moderniste de l'architecte.

L'Institut devait demeurer fidèle à Adrien Blomme: en 1990, une partie de la maison voisine, le 41, dont il avait aussi signé les plans, était mise à la disposition de l'IEE; cette extension, rendue indispensable par l'accroissement de la population estudiantine, conserve à l'Institut un cachet tout particulier.

La configuration de l'immeuble est exemplaire d'une disposition intérieure propre à Adrien Blomme, de même que les lignes tendues qui déterminent de grands volumes quadrangulaires, adoucis par les courbes des arcades, baies et fenêtres.

Structure de l'Institut

CONSEIL DE L'INSTITUT

ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - GESTION - *CHOIX* DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE
composé de *représentants* de tous les corps de l'Institut

PRÉSIDENTS du conseil	Vicomte Walter Ganshof van der Meersch	(1963-1970)
	Paul de Groote	(1970-1972)
	Henri Janne	(1972-1975)
	Henri Simonet	(1975-1978)
	Paul Foriers	(1978-1980)
	Jean-Victor Louis	(1980-1992)
	André Sapir	**(1992-)**
VICE-PRÉSIDENTS du conseil	Robert Henrion	(1964-1970)
	Georges Goriely	(1971-1985)
	Michel Van den Abeele	**(1989-)**
SECRÉTAIRES gestion de la structure administrative	Jean Salmon	(1963-1967)
	Jean-Victor Louis	(1967-1971)
DIRECTEURS Exécution des décisions du conseil - Président du comité de la recherche	Jean-Victor Louis	(1971-1972)
	Georges Vandersanden	(1972-1976)
	Michel Van den Abeele	(1977-1989)
	Rusen Ergec	(1989-1990)
	Marianne Dony	**(1990-)**

COMMISSION SPÉCIALE

CHOIX DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT
membres du corps enseignant, délégués des corps scientifique et étudiant

COMITÉ CONSULTATIF

POLITIQUE GÉNÉRALE ET SCIENTIFIQUE
15 personnalités compétentes en matière européenne

COMITÉ DE LA RECHERCHE

PROGRAMMES DE RECHERCHE
directeur, directeurs de recherche et délégués du corps scientifique

DIRECTEURS de recherche

SECTION ÉCONOMIQUE	Etienne-Sadi Kirschen	(1963-1968)
	Jacqueline Poelmans	(1968-1977)
	Paul Hatry	(1977-1989)
	André Sapir	(1989-1992)
	Gérard Roland	**(1992-)**
SECTION JURIDIQUE	Michel Waelbroeck	(1963-1977)
	Jean-Victor Louis	(1977-1980)
	Georges Vandersanden	**(1980-)**
SECTION POLITIQUE	Georges Goriely	(1964-1978)
	Mario Tello	**(1989-)**

Un Institut de recherche

Témoins de la vigueur et de la qualité de la recherche menée à l'Institut, les publications de celui-ci illustrent tant le droit, les sciences politique et économique que des démarches interdisciplinaires. Ainsi se forme une véritable bibliothèque d'ouvrages de référence au sceau de l'IEE. Parmi ceux-ci...

Droit

- Michel WAELBROECK: *Le droit de la Communauté économique européenne:* commentaire Megret, volume 4: Concurrence, 1972.

- Daniel CALLEJA, Daniel VIGNES, et Rolf WAGENBOUR: *Le droit de la communauté économique européenne:* commentaire Megret, volume 5: Dispositions fiscales. Rapprochement des législations, 1993.

- *Les Droits de l'Homme en droit interne et en droit international:* actes du colloque de Vienne, 1968.

- *La Commission des Communautés européennes et l'élargissement de l'Europe:* colloque, 1972.

- *La Charte sociale européenne.* Dix années d'application, 1976.

- *L'Union européenne. Le projet de traité du Parlement européen:* journée d'études, 1983.

- DE RUYT, Jean: *L'Acte unique européen:* commentaire, 1987.

- *L'Union européenne après Maastricht:* journée d'études, 1992.

Économie

• Paul KESTENS: *Prévisions des importations des pays développés capitalistes en provenance du monde sous-développé*, 1969.

• *Le rôle de l'Europe dans le nouvel ordre économique international:* colloque, 1978.

• *International Trade and Exchange Rates in the Late Eighties:* colloque, Namur, 1985.

Sciences politiques

• Daniel PAULUS: *Les milieux dirigeants belges et l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes*, 1971.

Colloques et journées d'études pluridisciplinaires

• *Euratom l'approvisionnement en question:* journée d'études, Bruxelles, 1980.

• Jean-Victor LOUIS et Diego DEVOS: *Éthique des marchés financiers*, 1990.

• Eliane VOGEL-POLSKY et Jean VOGEL: *L'Europe sociale 1993: illusion, alibi ou réalité?*, 1991.

Du Centre E.J. Bigwood à ECARE

L'histoire de la recherche à l'Institut est aussi celle des centres qui, éphémères ou toujours en activité, y ont éclos.
Le premier d'entre eux apparaît en 1965: créé par Edouard-Jean Bigwood, le *Centre de recherche sur le droit de l'alimentation* dirige son action vers l'harmonisation des lois nationales sur les denrées alimentaires, apportant de nombreuses contributions à un nouveau droit communautaire de l'alimentation. Son approche interdisciplinaire répond à la fois aux exigences du droit et de la chimie, fait du Centre une référence en la matière. Devenu le *Centre E.J.Bigwood*, il poursuit aujour-

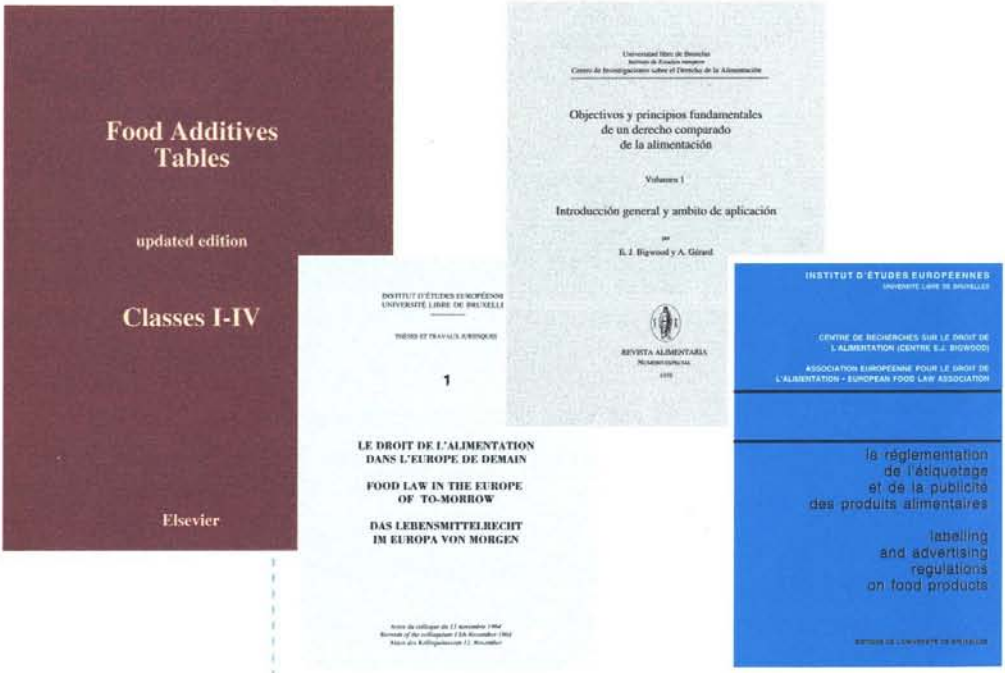

d'hui ses travaux sous la direction d'Alain Gérard et de Michel Fondu en les élargissant au droit européen de l'environnement. 1965 est aussi l'année de naissance du *Centre d'étude du droit du Conseil de l'Europe*: fondé à l'initiative de Jacques Velu, le Centre consacre notamment une part importante de ses activités aux droits de l'homme. Il est rejoint en 1973 par le *Centre d'études sociales européennes*, présidé par Guy Spitaels, qui élargit encore le champ d'investigation de l'Institut. Ces deux derniers cessent toute activité en 1978. Treize ans plus tard, *ECARE* prend son envol: co-dirigé par Mathias Dewatripont et Philippe Weil, *l'European Center for Advanced Research in Economics*, fruit de la collaboration entre l'ULB et le Center for Economic Policy Research (CEPR - Londres), se veut à la fois promoteur de la recherche en politique économique européenne et lieu de rencontre entre l'Université , les Communautés et le secteur privé. Il est le pôle de nombreux programmes de recherche tous nés d'une large collaboration internationale.

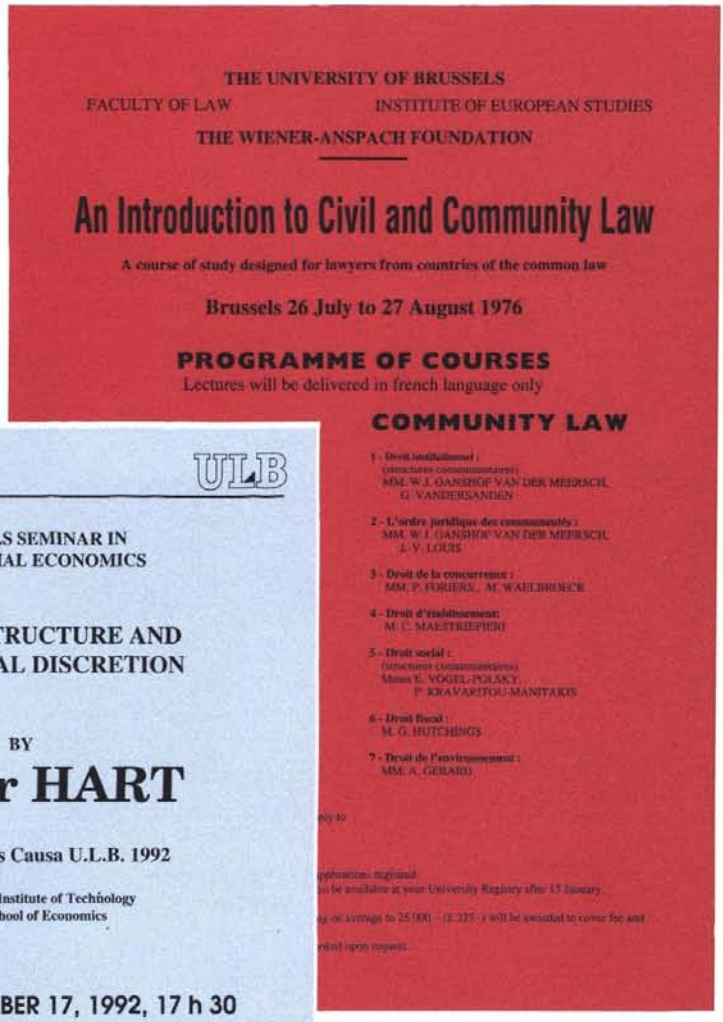

THE UNIVERSITY OF BRUSSELS
FACULTY OF LAW — INSTITUTE OF EUROPEAN STUDIES
THE WIENER-ANSPACH FOUNDATION

An Introduction to Civil and Community Law

A course of study designed for lawyers from countries of the common law

Brussels 26 July to 27 August 1976

PROGRAMME OF COURSES
Lectures will be delivered in french language only

COMMUNITY LAW

1 - Droit institutionnel :
(structures communautaires)
MM. W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH,
G. VANDERSANDEN

2 - L'ordre juridique des communautés :
MM. W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH,
J.-V. LOUIS

3 - Droit de la concurrence :
MM. P. FORIERS, M. WAELBROECK

4 - Droit d'établissement:
M. C. MAESTRIEPIERI

5 - Droit social :
(structures communautaires)
Mmes E. VOGEL-POLSKY,
P. KRAVARITOU-MANITAKIS

6 - Droit fiscal :
M. G. HUTCHINGS

7 - Droit de l'environnement :
MM. A. GERARD

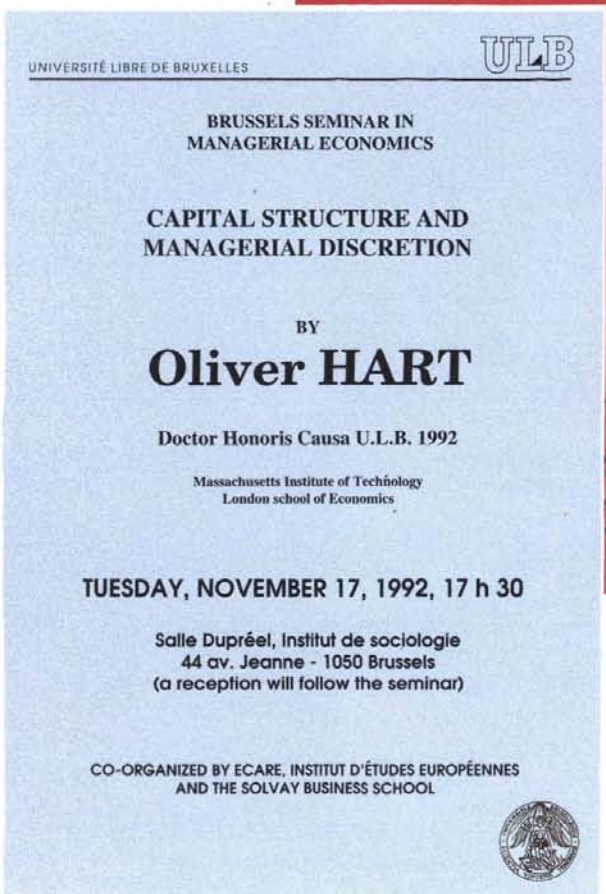

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES — ULB

BRUSSELS SEMINAR IN
MANAGERIAL ECONOMICS

CAPITAL STRUCTURE AND MANAGERIAL DISCRETION

BY

Oliver HART

Doctor Honoris Causa U.L.B. 1992

Massachusetts Institute of Technology
London school of Economics

TUESDAY, NOVEMBER 17, 1992, 17 h 30

Salle Dupréel, Institut de sociologie
44 av. Jeanne - 1050 Brussels
(a reception will follow the seminar)

CO-ORGANIZED BY ECARE, INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES
AND THE SOLVAY BUSINESS SCHOOL

Ses étudiants

Évolution de la population estudiantine de l'Institut.

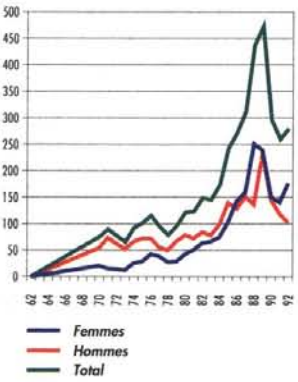

Comparaison des courbes de population selon les origines (étudiants belges, CEE, hors CEE).

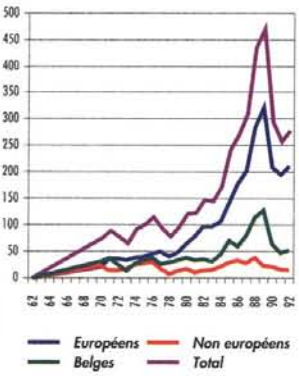

Évolution de la population au sein des différentes sections de l'Institut.

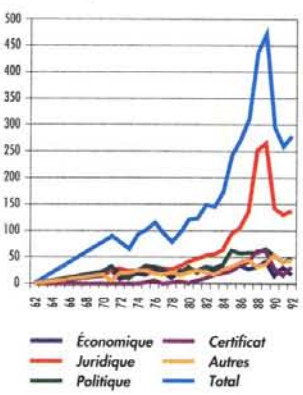

La baisse de population enregistrée à partir de 1990 est due à des conditions d'admission plus sévères.

Apprendre l'Europe

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE INFLUENCE PROFONDÉMENT LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS À L'UNIVERSITÉ: IL CONVIENT SANS CESSE DE LES ADAPTER AUX MODIFICATIONS INSTITUTIONNELLES, JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIALES, CULTURELLES... ET, EN OUTRE, DE PROPOSER AUX ÉTUDIANTS DES FORMATIONS QUI SOIENT EN ACCORD AVEC LES RÉALITÉS COMMUNAUTAIRES D'AUJOURD'HUI.

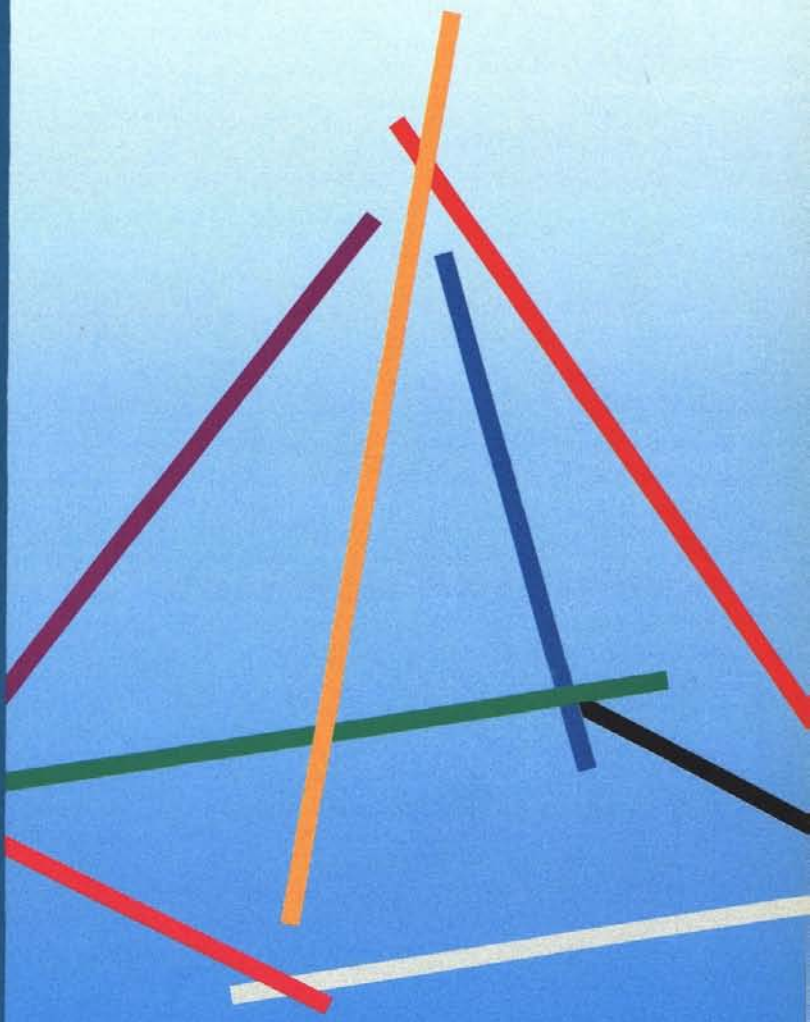

PROGRAMME DES COURS

Les Facultés s'ouvrent sur l'Europe

Les Facultés ont ainsi depuis les années '60 mis les matières européennes à leur programme, à la fois sous forme de cours généraux et de formations spécifiques (modules de cours, certificats et licences).

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Nous, Président, Secrétaire et Membres du jury chargé par la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles de conférer le grade de LICENCIE SPECIAL EN DROIT INTERNATIONAL.

Vu le règlement organique pour la collation des grades scientifiques;

Attendu que M. ..., *né à* ..., *le* ...,

est porteur d'un diplôme de LICENCIE EN DROIT, *délivré le* ..., *par* ...

Attendu qu' ... *a subi* ..., *le* ... *et* ...,

le ..., *respectivement la première et la deuxième épreuve du grade de* LICENCIE SPECIAL EN DROIT INTERNATIONAL,

ayant porté sur les matières suivantes: Droit international public approfondi; Organisations internationales; Organisations européennes; Eléments du droit pénal international; Droit public international maritime; Droit international de l'air et de l'espace; Fonction diplomatiques, consulaires et internationales; Questions spéciales de droit international public; Droit public comparé; La convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme; Responsabilité internationale; Histoire diplomatique depuis 1815; Règlement des différends internationaux et droits des conflits armés; Droit international de la coopération et du développement; Questions spéciales de droit international privé; La Cour de Justice des Communautés européennes; Droit international privé comparé; Problèmes actuels de politique internationale.

Avons conféré et conférons à M. ... *le grade de* LICENCIE SPECIAL EN DROIT INTERNATIONAL.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme.

Fait à Bruxelles, le ... *19* ....

Les Membres du Jury:

Vu par nous, Recteur de l'Université,

Organisations européennes

La convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme

La Cour de Justice des Communautés européennes

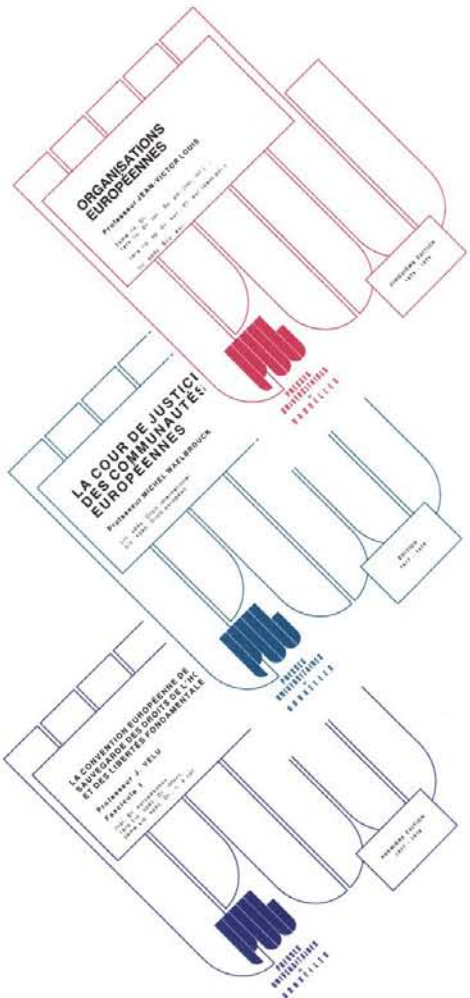

Pour la sauvegarde de l'environnement

Bruxelles: *Université Libre de Bruxelles*
Vrije Universiteit Brussel
Aix-Marseille: *Université d'Aix-Marseille II*
Bordeaux: *Université de Bordeaux I*
Paris: *Université de Paris V*
Toulouse: *Université de Toulouse III*
Genève: *Université de Genève*
Padoue: *Università di Padova*
Evora: *Universidade de Evora*

De nombreuses formations à vocation européenne sont aujourd'hui interuniversitaires: l'ULB est présente dans bien d'entre elles, et notamment dans celles qui concernent la sauvegarde de notre environnement.
Le Certificat international en écologie humaine apporte une formation centrée sur la protection, la conservation et l'amélioration de la qualité de la vie; sa durée est de deux ans.

Human Ecology

Bruxelles: *Université Libre de Bruxelles*
Arlon: *Fondation Universitaire Luxembourgeoise*
Lausanne: *Ecole Polytechnique Fédérale*
Genève: *Université de Genève*
Trèves: *Universität Trier*
Barcelone: *Universitat Politecnica da Catalunya*
Chambéry: *Université de Savoie*
Nancy: *Université de Nancy II*
Londres: *Imperial College of Science, Technology and Medicine*
Athènes: *University of Athens*
Turin: *Politecnico di Torino*
Parme: *Università degli studi di Parma*
Bologne: *Università di Bologna*
Tilburg: *Katholieke Universiteit Brabant*

L'Université s'est associée à *l'European Association for Environmental Management Education (EAEME)*, association d'universités européennes soutenue par les Communauté qui propose une formation de troisième cycle de gestion de l'environnement: ses spécificités sont d'être interdisciplinaire et centrée sur les aspects internationaux des problèmes à traiter.

EAEME
European Association for Environmental Management Education

De nouveaux modules européens

De nombreux enseignements portent aujourd'hui sur des matières européennes: ainsi l'Ecole de Commerce Solvay a créé en 1991 un *Master of European Business (MEB)* destiné à des diplômés universitaires qui veulent parfaire leur formation en management face à l'espace économique européen. Au sein d'autres formations, différents cours préparent les étudiants à une meilleure perception de l'Europe tant dans sa réalité quotidienne qu'au travers de ses fondements culturels.
Parmi ceux-ci, certains ont vu le jour grâce aux Communautés européennes par le biais de l'action Jean Monnet.

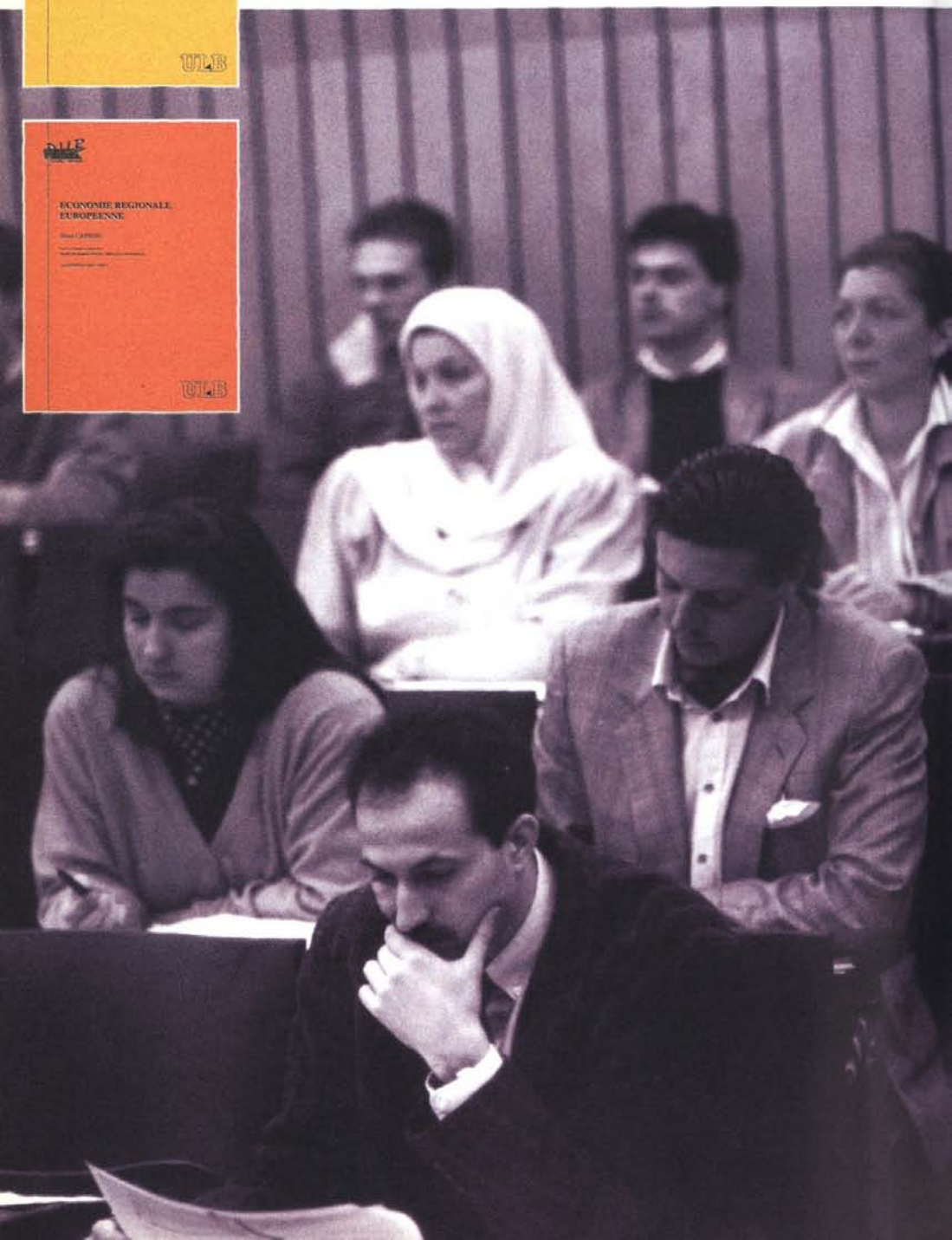

Une recherche sans frontière

« LA COMMUNAUTÉ SE DONNE POUR OBJECTIF DE RENFORCER LES BASES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE ET DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE SA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE. A CETTE FIN, ELLE ENCOURAGE LES UNIVERSITÉS DANS LEURS EFFORTS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE »

(ARTICLE 24 DE L'ACTE UNIQUE)

L'EUROPE GRANDIT AINSI AU TRAVERS DE TRÈS NOMBREUX PROGRAMMES DE RECHERCHE, SI NOMBREUX MÊME QU'IL SERAIT VAIN DE VOULOIR LES ÉNUMÉRER TOUS ICI; CES PROGRAMMES NE SE LIMITENT PAS À UN SOUTIEN FINANCIER PONCTUEL - CERTES DEVENU AUJOURD'HUI INDISPENSABLE - ILS ONT AUSSI POUR MÉRITE D'ENCOURAGER, VOIRE DE SUSCITER, UNE VASTE COOPÉRATION INTERNATIONALE.

L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES S'EST VOULUE UN INTERLOCUTEUR DYNAMIQUE DE SES PARTENAIRES EUROPÉENS, FIDÈLE EN CELA À SA TRADITION DE SOUTIEN À LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE AUTANT QU'À SA VOLONTÉ DE PARTENARIAT AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT.

LES ILLUSTRATIONS RASSEMBLÉES ICI, CHOISIES PARMI TANT D'AUTRES, SONT LE REFLET DE CETTE VOLONTÉ ET DE CET INVESTISSEMENT.

Agence spatiale européenne

L'Agence Spatiale Européenne et l'ULB

ULB - CENTRE DE RECHERCHE EN MICROGRAVITÉ
JEAN-CLAUDE LEGROS

La microgravité (ou pesanteur réduite) est un environnement physique qui permet d'isoler le rôle des forces de surface et de les étudier. La microgravité doit donc être considérée, non comme une nouvelle discipline de la physique, mais comme un outil très performant, un nouveau moyen d'investigation des propriétés de la matière, comme le sont, par exemple, les accélérateurs de particules dans un autre domaine.

Objectifs : étudier théoriquement, numériquement et expérimentalement les forces qui agissent aux interfaces fluides (tension superficielle) et qui peuvent conduire à des phénomènes oscillatoires au sein des masses liquides en apesanteur. Ce comportement est généralement nuisible au bon déroulement des processus de cristallisation visant à obtenir des cristaux de haute qualité (semi-conducteurs, détecteurs de radiations électromagnétiques, protéines,...). L'impact technologique de ce type de recherche de base est considérable.

1. Participation de l'ULB aux travaux de l'Agence Spatiale Européenne et ses retombées.

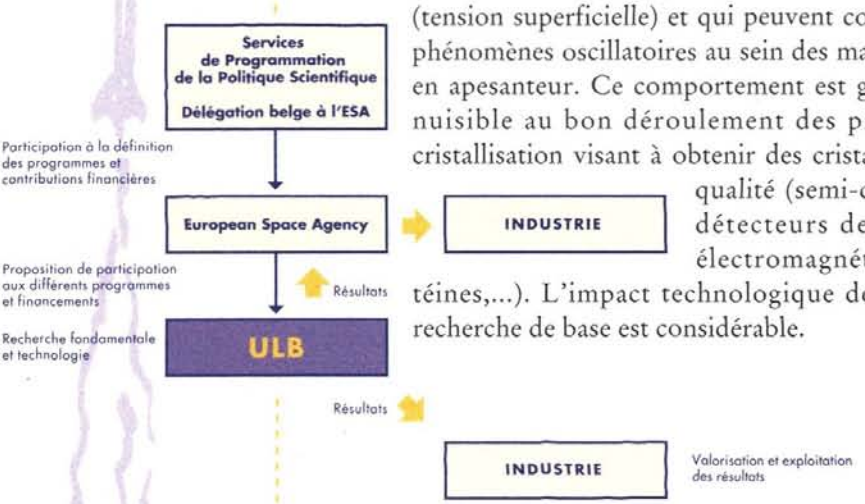

2. Vol parabolique KC.135 (NASA).

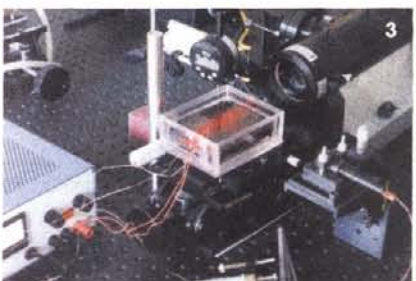

3. Vélocimètre optique.

PARTICIPATION DU MCR AUX VOLS SPATIAUX

Fusées sondes

TEXUS	8	1983
TEXUS	9	1984
TEXUS	13	1986
TEXUS	15	1987
TEXUS	18	1988
TEXUS	19	1988
TEXUS	21	1989
TEXUS	31	prévu en 1993
MAXUS	2	prévu en 1994

Lancement à Esrange, Kiruna, Suède (Laponie)

Orbite terrestre

SPACELAB D1	Columbia	1985
SPACELAB D2	Columbia	1993
EuReCa*	Atlantis	1992/93
IML II**	Spaceshuttle	Jul. 94

** lancement et récupération*
*** International Microgravity Lab.*

Le Centre de Recherche en Microgravité est principalement axé sur la conception et les tests d'instruments destinés à voler à bord de laboratoires orbitaux.
Le service de Chimie-Physique est, par son approche expérimentale des problèmes, engagé dans la plupart des volets du programme de Microgravité de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), presque tous étant l'œuvre de collaborations internationales.

Les laboratoires orbitaux : le programme de Microgravité de l'Agence Spatiale Européenne fait appel à des fusées sondes à haute altitude, des satellites automatiques ou encore des laboratoires embarqués en navette spatiale, tel *Spacelab.*
Le Centre de Recherche en Microgravité s'est impliqué dans de nombreux vols spatiaux, comme les missions *EuReCa* (1992-1993) et *Spacelab D2* (1993). D'autres participations sont prévues, notamment le travail expérimental au sein de l'*IML II (International Microgravity Lab.)*, en 1994.

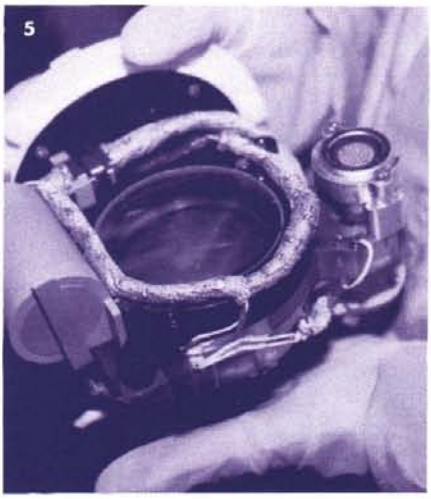

4. Mission EuReCa (1992-1993)
• Soret Coefficient Measurement conçu au Microgravity Research Center et embarqué dans EuReCa.

5. Mission Spacelab D2 (1993)
• La cellule des instabilités de Marangoni-Bénard intégrée dans l'Advanced Fluid Physics Module: le cœur d'une expérience de physique des fluides.

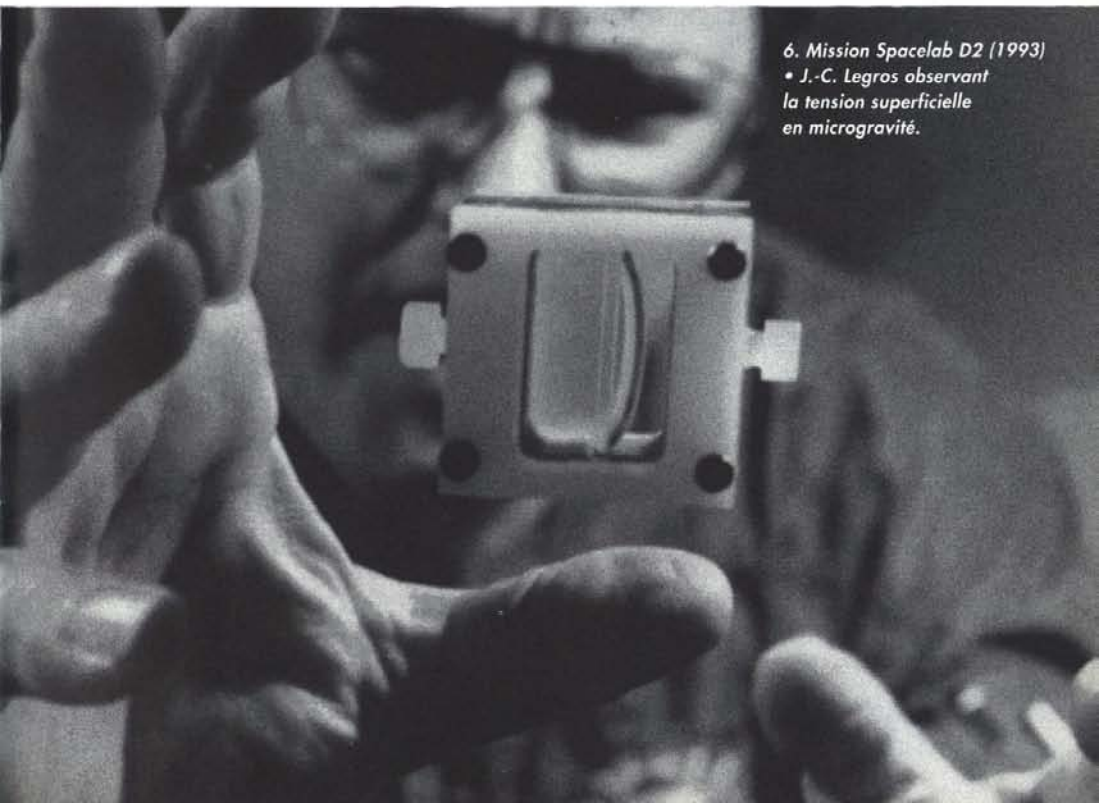

6. Mission Spacelab D2 (1993)
• J.-C. Legros observant la tension superficielle en microgravité.

PROGRAMME EUROPÉEN DE FUSION CONTROLÉE

CCE

La fusion contrôlée et le Joint European Torus

ULB - PHYSIQUE STATISTIQUE ET DES PLASMAS
RADU BALESCU

La fusion contrôlée représente la source d'énergie qui pourra sans doute satisfaire les besoins de l'humanité pour les siècles à venir.
La CEE organise de manière très systématique la recherche en ce domaine, à travers le mécanisme des associations avec les Etats nationaux membres ainsi que la Suisse et la Suède.
La mise en œuvre de cette énergie représente un défi scientifique et technique majeur: reproduire les conditions de température existant à l'intérieur du soleil (100 millions de degrés).

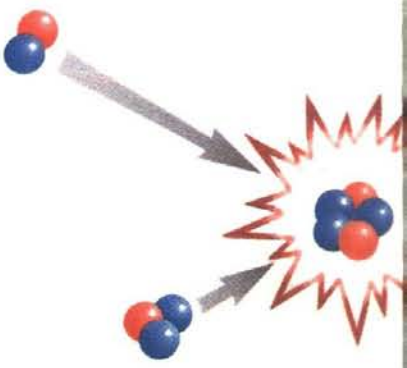

Le combustible : l'eau des océans et, plus précisément, les variétés isotopes de l'hydrogène, le Deutérium (D) et le Tritium (T) (dans une première phase).

2. Vue intérieure du JET.

Les conditions de réalisation:

- Faire jouer les forces nucléaires.
- Vaincre la répulsion électrique et engendrer des collisions à haute énergie et à haute température.
- Pour une réaction auto-entretenue: faire passer la matière à l'état de plasma.
- la matière à l'état de plasma (gaz ionisé) doit être confinée par un champ magnétique de forme toroïdale (anneau): un "tokamak".

Mais il existe une grande différence de température entre l'axe du tore et sa périphérie, soit un flux de chaleur et de matière et des "fuites".
Le problème du mécanisme de transport est crucial pour la faisabilité de la fusion.

La théorie du transport est le domaine de recherche principal de l'équipe de l'ULB.

Depuis les premiers résultats obtenus en 1968 (A.Sakharov et L.Artsimovich), de nombreux tokamaks furent construits en Europe, aux USA et au Japon.
Le plus grand et le plus performant actuellement est le *JET (Joint European Torus)* situé à Culham (Oxford), fruit d'une entreprise commune européenne et d'une équipe multinationale.

1. La réaction deuterium-tritium produit un neutron rapide et un noyau d'hélium.

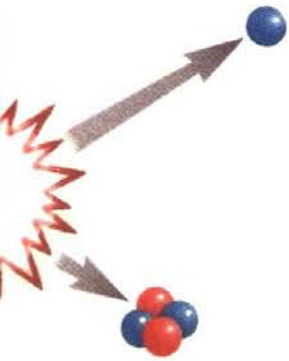

3. Principes directeurs d'un Tokamak

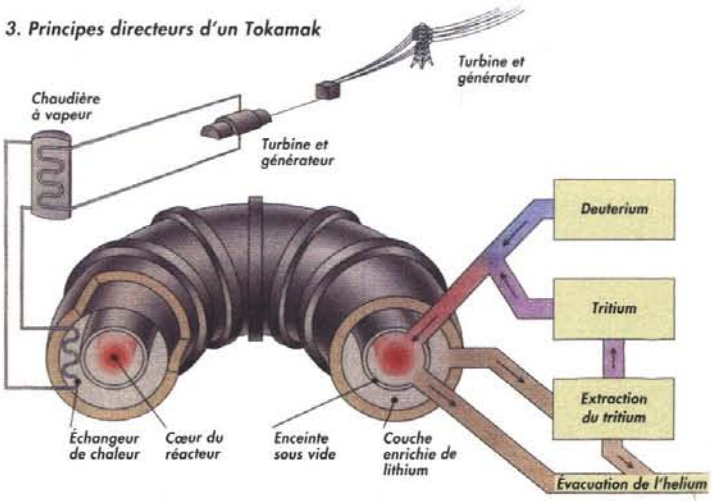

4. Schéma d'un réacteur à fusion

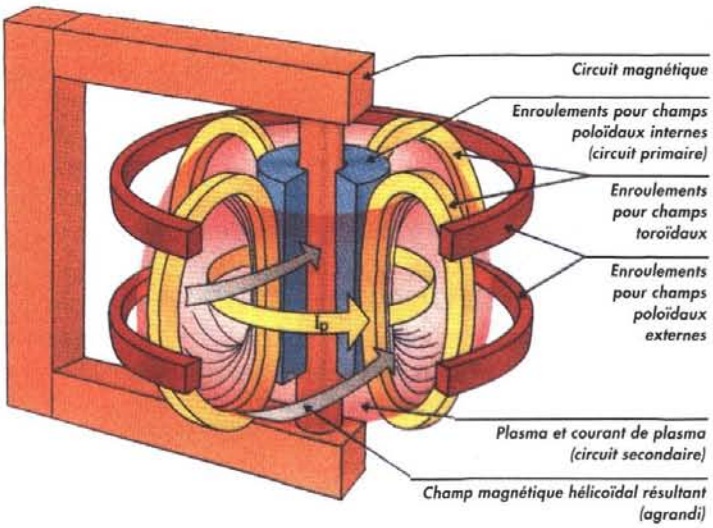

CERN

Au cœur de la matière

ULB - LABORATOIRE DE PHYSIQUE DES PARTICULES ÉLÉMENTAIRES
JEAN SACTON

1911 Ernest Rutherford apporte la preuve que l'atome possède un noyau... la physique devient nucléaire. Aujourd'hui, la physique des particules, après avoir identifié les électrons, puis les protons, les neutrons et bien d'autres hadrons, décompose ces derniers en quarks, eux-mêmes liés les uns aux autres par des gluons... L'exploration de l'infiniment petit à l'infiniment grand suit un chemin qui mène de la structure de la matière à la cosmologie: l'étude des interactions de particules à des niveaux d'énergie très élevés reconstitue, à très petite échelle, le "big bang" originel.

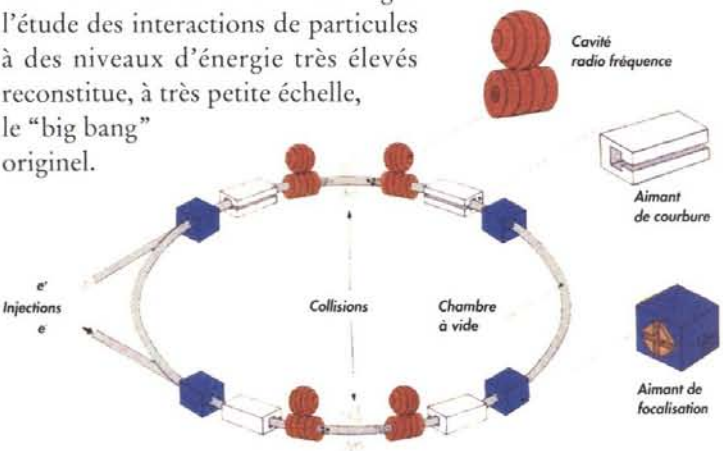

1. Schéma de principe d'un collisionneur e^+ e^- : les électrons et les positrons sont accélérés en sens opposés, guidés et maintenus en deux faisceaux grâce aux cavités de haute fréquence et aux centaines d'aimants de courbure et de focalisation. Les collisions des faisceaux s'effectuent en des endroits choisis, sous l'œil de gigantesques détecteurs.

2. Vue aérienne des installations du CERN et localisation des différents accélérateurs souterrains; la circonférence du collisionneur électrons-positrons (LEP) est de 27 km et celle du Super Synchrotan à protons (SPS) de 6 km.

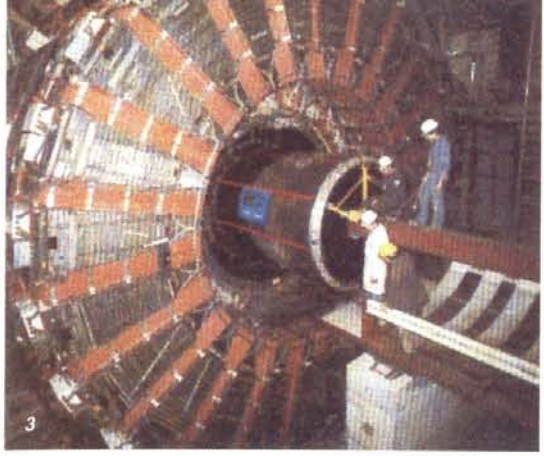

3. Vue de DELPHI, l'un des quatre détecteurs en fonction au LEP°, en cours de montage. Les éléments de détection sont disposés dans l'un des plus grands aimants supraconducteurs au monde.

4. Un des quatre plans (8 x 8) m^2 du détecteur de muons construit à Bruxelles et entourant DELPHI.

Le *CERN (Centre européen de recherche nucléaire)*, qui réunit dix-huit états européens, contribue très largement à cette exploration: le Centre rassemble une vaste communauté de chercheurs autour des plus puissants accélérateurs et collisionneurs de particules du monde. La Belgique fut en 1954 parmi les fondateurs du Centre et l'ULB y joue depuis lors un rôle très actif: le laboratoire de physique des particules élémentaires poursuit notamment au *CERN* des recherches à la fois fondamentales (interactions de neutrinos, interactions de hadrons, collisions électrons-positrons, ...) mais aussi appliquées, telles la conception et la construction de détecteurs de particules ou le développement de logiciels d'acquisition et de traitement de données expérimentales.

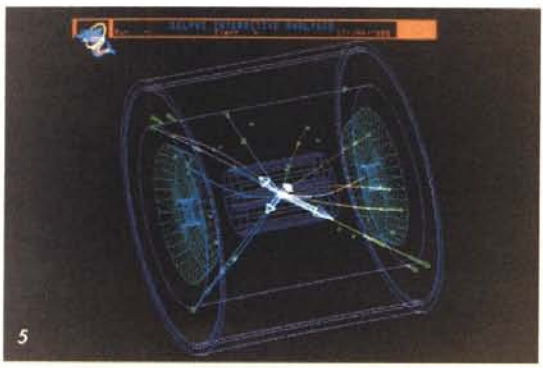

5. Dans les gros détecteurs actuels, les événements ne sont plus photographiés mais reconstruits par ordinateur et visualisés sur écran TV, grâce aux millions de données enregistrées.

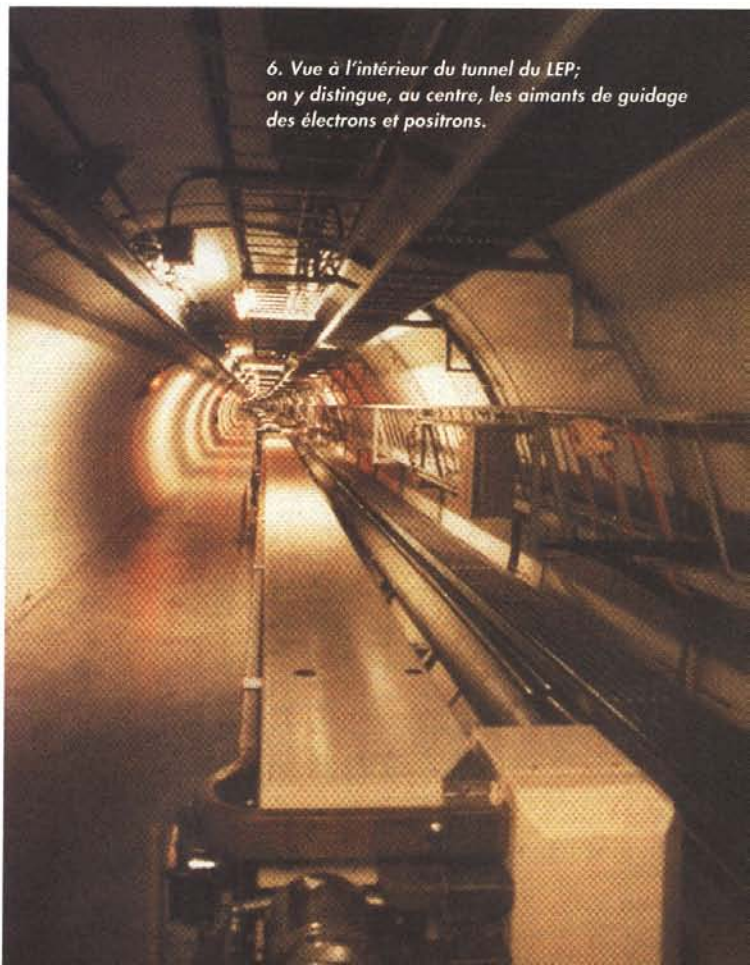

6. Vue à l'intérieur du tunnel du LEP; on y distingue, au centre, les aimants de guidage des électrons et positrons.

SCIENCE - CAPITAL HUMAIN ET MOBILITÉ

CCE

Du désordre moléculaire à la cohérence macroscopique

ULB - CENTRE D'ÉTUDE DES PHÉNOMENES NON-LINÉAIRES ET DES SYSTEMES COMPLEXES
GRÉGOIRE NICOLIS

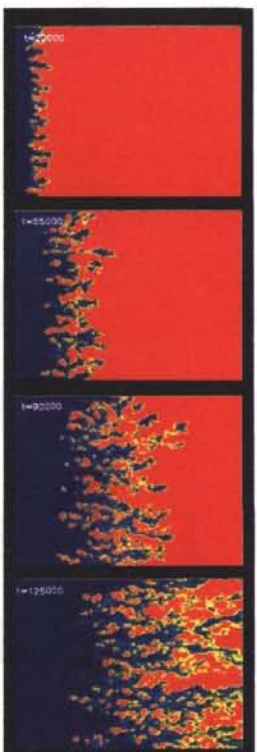

Injection d'un fluide peu visqueux dans un fluide à forte viscosité
- *Eau: bleu*
- *Huile: rouge*

la zone interfaciale se déforme en une structure multifractale appelée digitations visqueuses.

Photo Shell

Dans un grand nombre de phénomènes physiques, chimiques ou biologiques qui se produisent à notre échelle, nous observons des comportements d'ordre macroscopique caractérisés par une cohérence marquée, dont les rythmes biologiques ou le développement embryonnaire constituent des exemples particulièrement frappants. Ceux-ci sont pourtant régis par les lois fondamentales de la physique et de la chimie qui, elles, se placent au niveau microscopique où la dynamique à ce niveau apparaît comme désordonnée et même chaotique. Il est donc essentiel d'étudier le passage du désordre moléculaire à la cohérence macroscopique. Les recherches poursuivies au Centre portent sur l'élaboration de méthodes théoriques et de simulation permettant d'aborder cette question. Ces méthodes sont caractérisées par une interdisciplinarité marquée, puisqu'elles font appel aux techniques de la théorie des systèmes non-linéaires et du chaos, de la thermodynamique, de la physique statistique et de la théorie des probabilités. Elles débouchent sur la modélisation mathématique de systèmes complexes, d'intérêt tant fondamental que technologique en rapport notamment avec les écoulements des fluides turbulents, la réactivité et les processus de transport dans les fluides denses ou encore le comportement des matériaux sous contrainte mécanique, thermique ou chimique.

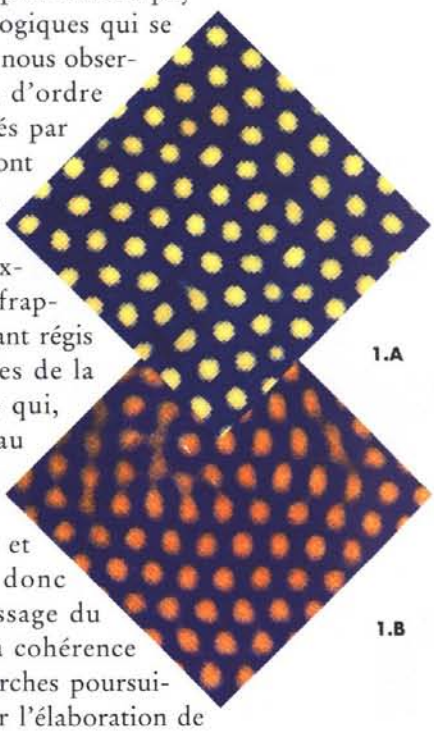

1.A

1.B

2.A

2.B

1 - 2. Morphogénèse chimique: structures spatiales engendrées par une réaction chimique.
- *A: simulation théorique*
- *B: expérience*

EJOB

CCE

Vers l'ordinateur optique

ULB - LABORATOIRE D'OPTIQUE NON-LINÉAIRE THÉORIQUE
PAUL MANDEL
UNIVERSITÉ D'HERIOT-WATT, EDIMBOURG
DESMOND S. SMITH

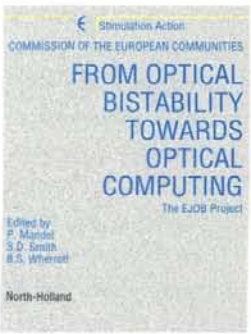

En 1984, la Communauté européenne lance le développement d'un ordinateur optique, le programme *European Joint Optical Bistability (EJOB)*. Le principe de l'opération consiste à mettre au point un commutateur de lumière -le bistable optique- dont le rôle serait identique au transistor classique: ce nouveau type de processeur rendrait alors possible la conception d'un ordinateur où l'information serait véhiculée par la lumière, où le photon remplacerait l'électron. Les gains d'une telle technologie sont considérables: meilleure circulation de la lumière dans les milieux adéquats que celle des électrons dans les cables classiques, absence de parasites électromagnétiques, rapidité de fonctionnement accrue (soit mille fois plus vite qu'un transistor classique, de l'ordre du millième de milliardième de seconde).

1

2

Fruit de ces travaux, une démonstration de faisabilité eut lieu à Edimbourg en juin 1986. Depuis lors, les participants à *EJOB* se sont séparés en deux groupes et l'équipe de l'Université Libre de Bruxelles, associée aux chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel, continue à explorer les frontières de la compréhension des phénomènes optiques.

1. Principe de fonctionnement du transistor optique.

2. Prototypes de transistors optiques: bancs d'essai d'optimisation, VUB - lab. Irina Veretennicoff.

3. Rayon laser dans un circuit logique optique, Université Heriot-Watt, Edimbourg.

4. Les deux faisceaux lumineux, de commutation et de contrôle.

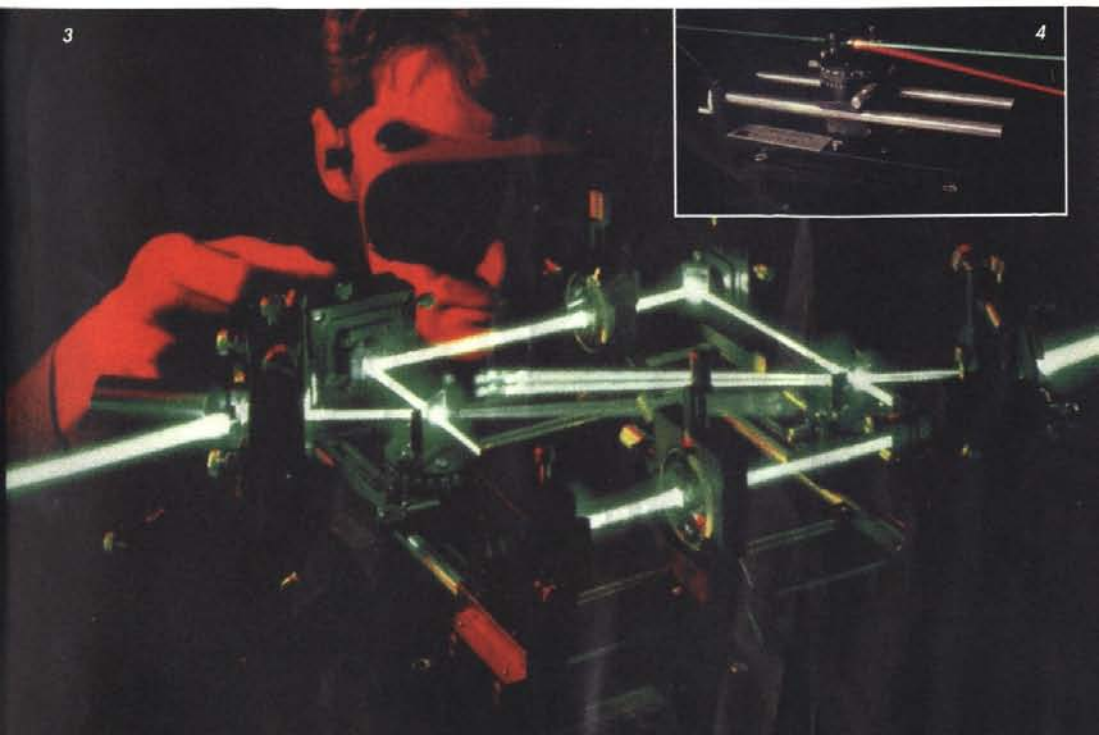

3

4

ESPRIT

CCE

Des supraconducteurs vers l'intelligence artificielle

ULB - LABORATOIRE DE PHYSIQUE DES SOLIDES
ROBERT DELTOUR

ESPRIT est un programme européen de soutien à la recherche et au développement dans les domaines des technologies de la communication: l'ULB s'y est étroitement associée, grâce à de nombreux laboratoires qui se consacrent à l'un ou plusieurs sous-programmes d'*ESPRIT*. Ainsi, le laboratoire de Physique des Solides, qui poursuit un programme de recherches concernant les propriétés électriques et magnétiques de nouveaux matériaux, coordonne dans ce cadre le programme *SUPRANAT* sur les nouveaux supraconducteurs à haute température critique. Ces matériaux, qui transportent le courant électrique sans perte d'énergie, sont synthétisés au laboratoire sous forme de matériaux massifs, de films minces ou de monocristaux. Les projets en collaboration européenne ont porté plus spécifiquement sur l'étude de l'influence du "dopage" des supraconducteurs à haute température critique sur leurs propriétés électriques et magnétiques. Ces travaux sont réalisés dans le but d'élucider le mécanisme responsable de leurs propriétés exceptionnelles et l'amélioration de leurs caractéristiques techniques; ils illustrent, parmi d'autres, la vigueur d'*ESPRIT* au sein de l'Université.

1. Observation expérimentale par microscope-tunnel à balayage d'atomes de carbone sur une surface de graphite à la température de l'hélium liquide. La distance entre 2 taches voisines est de 2,46 Å, soit 0,000000246 mm.

2. Observation de dislocations spirales sur la surface d'un cristal du supraconducteur à haute température critique $YBa_2Cu_3O_7$.

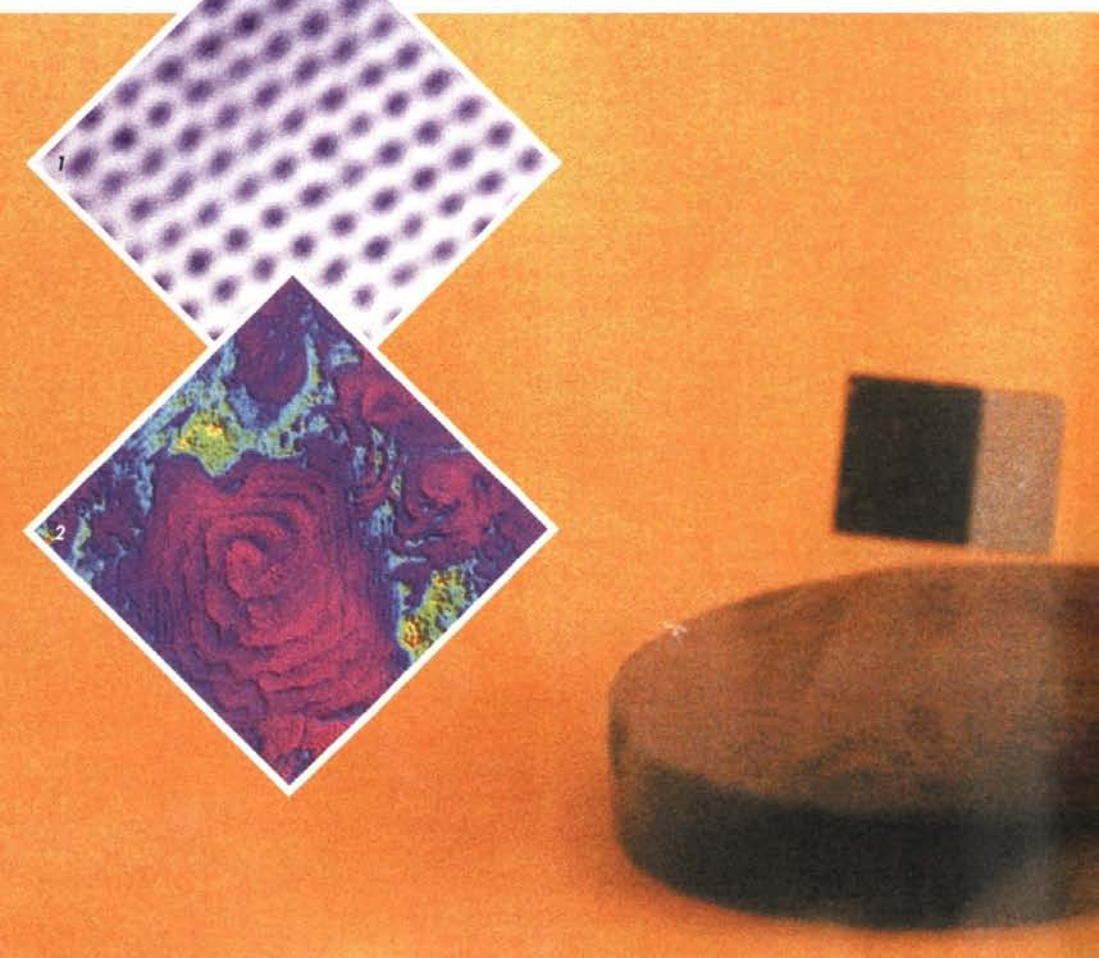

ESPRIT - Sous-projets	Laboratoires ULB
• **ARCHON:** développement d'une architecture pour les systèmes experts coopératifs destinés aux applications industrielles.	• **Institut de Recherches Interdisciplinaires et de Développements en Intelligence Artificielle (IRIDIA).** Philippe Smets
• **DRUMS I et DRUMS II:** études des diverses formes de représentation de l'incertain et de raisonnements approchés.	• **IRIDIA.**
• **FALCON:** ensembles flous, algorithmes génétiques, réseaux neuronaux et systèmes immunitaires appliqués aux problèmes de contrôle industriel.	• **IRIDIA.**
• **UMIS:** étude des besoins en incertain rencontrés dans les systèmes informatiques et des méthodes permettant de les résoudre	• **IRIDIA.**
• **COALA:** conception d'ateliers d'usinage flexibles, basée sur les logistiques de fabrication et d'outillage.	• **Centre d'Analyse des Données et Processus Stochastiques (CADEPS).** Jacques Janssen
• **COSTY:** groupe de travail sur le calcul optique.	• **Mécanique des milieux continus.** Jean-Pierre Ebbeni
• **DEMON & CALIBAN:** développement d'architectures efficaces pour des systèmes concurrents basés sur les réseaux de Petri.	• **Informatique théorique.** Raymond Devillers
• **DIRTYSUPRA:** effets des impuretés magnétiques et non-magnétiques sur les propriétés des supraconducteurs à haute température.	• **Physique des solides.** Robert Deltour
• **KAUDYTE:** acquisition des connaissances et leur usage dans des contextes dynamiques.	• **Psychologie industrielle et commerciale.** Guy Karnas
• **SUBSYM:** modèles auto-organisés et analogiques utilisant les méthodes de calcul sub-symbolique, avec application à la robotique et à la vision.	• **Chimie physique thermodynamique.** Agnessa Babloyants

4. Dispositif de réalisation de films minces supraconducteurs multicouches par pulvérisation plasma-magnétron.

5. Observation par microscope-tunnel à balayage à la température ordinaire des atomes de la surface du composé métallique unidimensionnel $K_2Pt(CN)_4Br_{0.3}2.3H_2O$. La distance entre 2 sommets successifs dans une même rangée est de 5,88 Å.

3. Lévitation magnétique à la température de l'azote liquide d'une pastille du supraconducteur à haute température critique $YBa_2Cu_3O_7$.

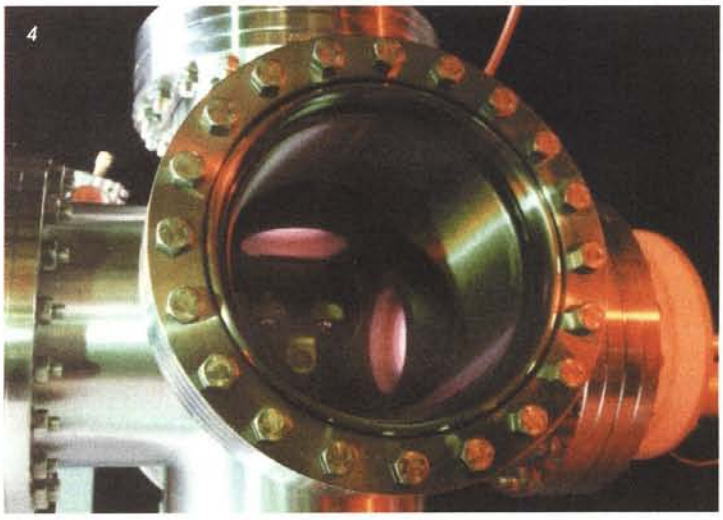

CCE

L'Europe des nouvelles synergies

ULB - SERVICE DE MÉTALLURGIE-ELECTROCHIMIE
RENÉ WINAND

Faire évoluer rapidement les techniques industrielles, proposer sans cesse nouveaux procédés et nouveaux produits sont aujourd'hui des nécessités pour l'industrie européenne et supposent l'existence d'une recherche fondamentale et appliquée très efficace. Le besoin de coordonner cette recherche a fait de l'Université et des entreprises belges et européennes de véritables partenaires.
Le Service de Métallurgie-Electrochimie illustre, comme bien

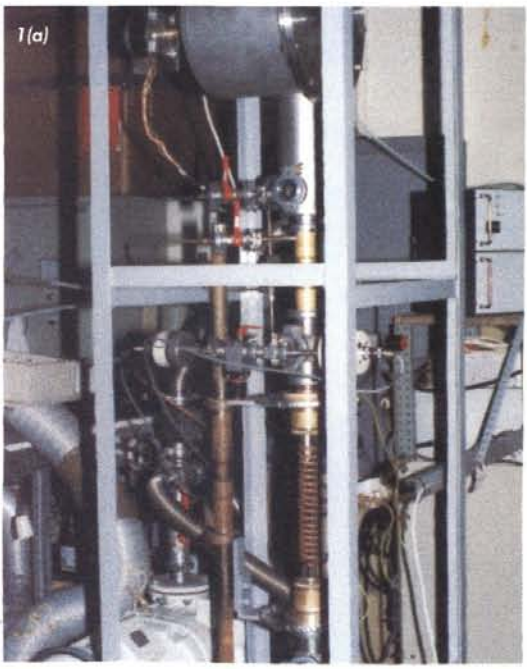

1(a)

2

1(b)

1. Protection de fibres optiques contre l'humidité par dépôt chimique en phase vapeur activé par un plasma inductif à radiofréquence (Programme BRITE-EURAM PLAID)
a) Vue de détail montrant une partie du montage permettant le fonctionnement continu, avec enrouleur-dérouleur
b) Vue mettant en évidence le plasma sous vide

2. Microscopie de force atomique d'un film de nitrure de titane déposé par pulvérisation cathodique réactive. Les joints de grains sont clairement visibles.

3. Installation de dépôt chimique en phase vapeur de couches minces de nitrure de bore cubique par plasma à microondes (Programme BRITE-EURAM avec l'Université de Kassel)

4. Galvanisation de tôles d'acier au défilé par électrolyse à haute densité de courant - Essai de la FLASH CELL en vraie grandeur dans le hall d'essais pour prototypes du Centre de Recherches Industrielles de l'Université Libre de Bruxelles, à Nivelles - Collaboration ULB (Métallurgie-Electrochimie) avec Cockerill Sambre

d'autres laboratoires, cette démarche conjointe, largement soutenue par les Communautés européennes. C'est ainsi que, dans le domaine des métaux non-ferreux, le laboratoire a mis au point un nouveau procédé d'électro-extraction du cuivre au départ de solutions concentrées de chlorures ou encore une technique permettant la suppression de sels nuisibles pour l'environnement lors du recyclage de l'aluminium.

D'autres recherches portent sur les matériaux avancés, comme ceux destinés à la protection de fibres optiques contre l'humidité grâce à des dépôts chimiques en phase "vapeur" ou la réalisation de nitrure de bore cubique dont la dureté - égale à celle du diamant - permettra d'en faire des outils de coupe. Sans oublier de nombreux équipements industriels tels la mise au point de cellules d'électrolyse à haute densité de courant pour le revêtement de tôles d'acier au défilé ou l'étude du comportement rhéologique de mélanges poudres-liquides.

L'ULB joue ainsi parfaitement son rôle de moteur du développement économique régional et européen.

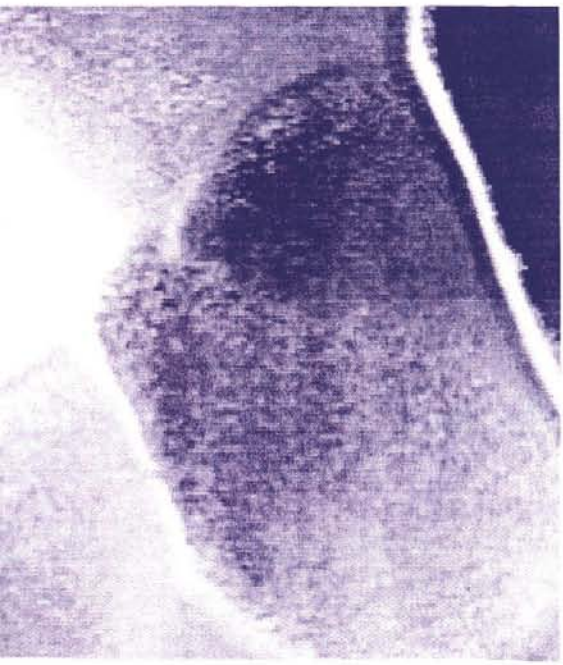

L'Hydrogénopyrolyse des charbons

ULB - SERVICE DE CHIMIE GÉNÉRALE ET CARBOCHIMIE
COLETTE BRAEKMAN-DANHEUX
RENÉ CYPRES
ANDRÉ FONTANA

La Commission des Communautés Européennes développe depuis longtemps une stratégie énergétique mettant en oeuvre, entre autres, une utilisation plus efficace du charbon, d'une part en centrale électrique, et d'autre part comme source de matières premières des industries sidérurgique et chimique.
Les travaux de recherche réalisés dans le *Service de Chimie Générale et Carbochimie* de l'ULB depuis 1972 concernent la valorisation physique et chimique du charbon, et 18 contrats ont été signés jusqu'à présent dans le cadre de la *Convention CECA*.
Ces travaux portent sur la valorisation chimique du charbon par des procédés de gazéification et de pyrolyse. Depuis une dizaine d'années, les études sont axées vers des traitements par hydrogénopyrolyse qui permettent en quelque sorte "d'écrémer" le charbon pour récupérer un maximum de composés destinés à alimenter l'industrie chimique, et de produire un combustible propre, du semi-coke désulfuré utilisable en centrale thermique. La valorisation des fractions lourdes des huiles de pyrolyse fait également l'objet de travaux en cours.
La plupart des travaux effectués dans le laboratoire se font en collaboration avec des institutions étrangères.
Une quinzaine de personnes - scientifiques et techniciens - assurent actuellement le bon déroulement des recherches sous la direction de Colette Braekman-Danheux et André Fontana.

Les thèmes des principaux sujets de recherche développés depuis vingt ans se présentent comme suit:

- Procédés nouveaux d'obtention de composés chimiques industriels à partir des sous-produits formés dans les nouveaux processus de cokéfaction et de gazéification des charbons.
- Production d'hydrocarbures par pyrolyse de charbons sous pression et en présence de gaz réactifs, au cours de leur dévolatilisation primaire et valorisation de ces hydrocarbures.
- Dévolatilisation des charbons sous pression d'hydrogène. Hydrogénopyrolyse des charbons sous pression: influence du prétraitement des charbons sur les rendements et mécanismes de l'hydrogénopyrolyse.
- Aromatisation des matières premières dérivées du charbon.
- Études fondamentales de la valorisation thermique du lignite et de ses sous-produits.

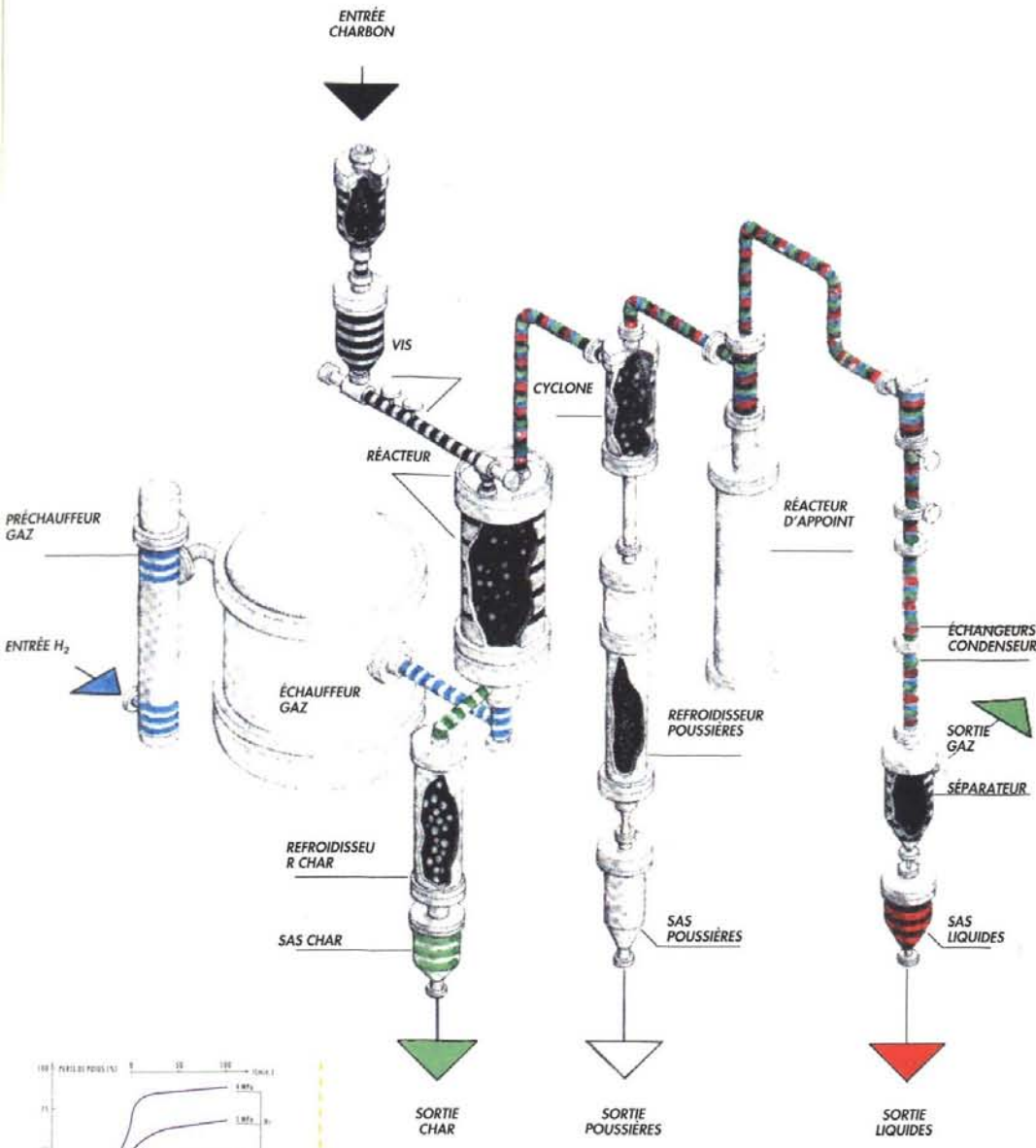

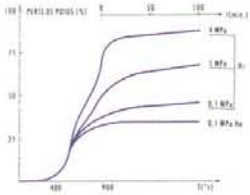

Gazéification du charbon de Beringen F. *Courbes caractéristiques de perte de poids obtenues par thermogravimétrie sous pression d'Hydrogène ou d'Hélium.*

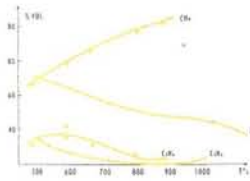

Hydrogénopyrolyse et carbonisation conventionnelle. *Composition des gaz en fonction de la température.*
Carbonisation conventionnelle: 0.1 MPa
3 MPa H_2

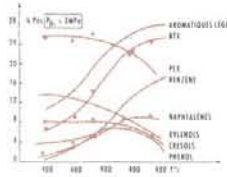

H_2. Pr. du charbon de Beringen. *Composition de l'huile en fonction de la température.*

- Études fondamentales de l'interaction chimique entre le lignite et les liants.
- Étude de la copyrolyse du charbon et des résidus lourds pétrole charbon.
- Étude de la faisabilité de l'hydrogénopyrolyse du charbon.
- Valorisation des produits liquides et solides de l'hydrogénopyrolyse.
- Hydrogénopyrolyse des charbons: prétraitements électrochimiques des charbons.
- Valorisation chimique des gaz de cokerie: hydrogénométhanolyse des charbons et hydrogénation des huiles lourdes.
- Combined pyrolysis - combustion - electricity production cycle.
- Copyrolyse et hydrogénopyrolyse sous pression de suspension de charbon dans une huile lourde.

TELEMAN

CCE

Les robots à pattes

ULB - SERVICE DES CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET ROBOTIQUES
ANDRÉ PREUMONT

Le projet européen *Teleman* vise à développer un transporteur à pattes à missions multiples destiné à des interventions en centrales nucléaires. Le robot élaboré à l'Université libre de Bruxelles doit permettre d'en étudier la démarche, soit la coordination entre le mouvement des différentes pattes. Il possède 18 degrés de liberté, chaque élément étant actionné par un moteur à courant continu. Le pilotage est décentralisé: chaque patte est contrôlée indépendamment par son propre micro-contrôleur embarqué. La coordination du mouvement est assurée par un ordinateur central qui est aussi chargé du contrôle d'attitude du véhicule.

Les robots à pattes sont particulièrement indiqués, du fait de leur mobilité supérieure, quand l'environnement présente de réelles difficultés de déplacement. Un hexapode représente un bon compromis entre la stabilité, la mobilité et la complexité électromécanique.

Les robots mobiles sont destinés à se substituer à l'homme pour des tâches de surveillance, de manutention ainsi que des missions de déminage ou d'intervention lors de catastrophes telles qu'incendies ou contaminations nucléaires.

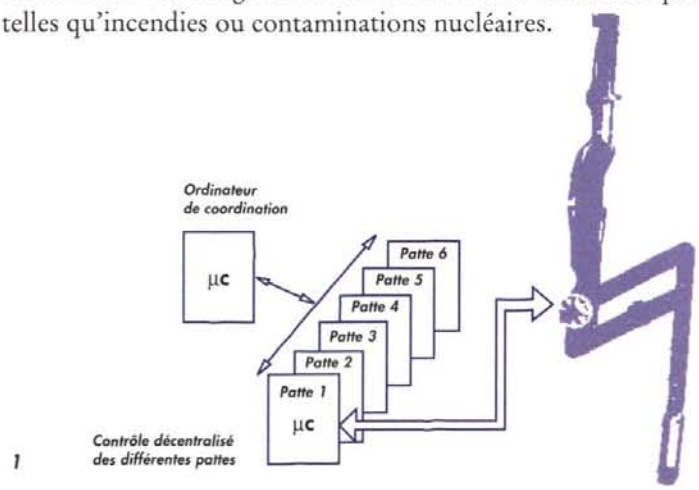

1

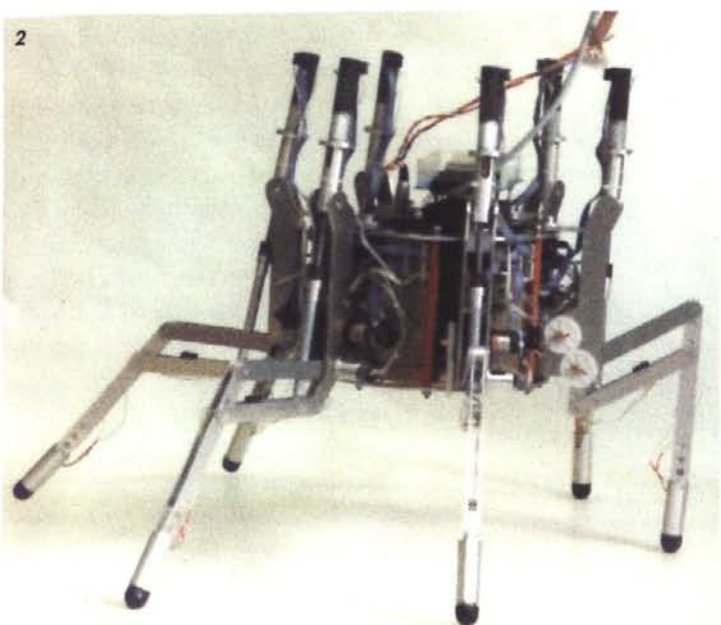

2

1. Principe du pilotage décentralisé des différentes pattes. Chaque micro-contrôleur est chargé de générer la trajectoire de la patte correspondante, d'interpréter l'information tactile venant du pied et de communiquer avec l'ordinateur de coordination.

2. Hexapode semi-autonome construit dans le cadre du projet Teleman TM11. Chaque patte est reliée à une carte de pilotage à micro-contrôleur. La coordination entre le mouvement des différentes pattes est assurée par un ordinateur central également chargé de la régulation d'attitude.

3. Premier prototype d'hexapode: chaque patte possède deux degrés de liberté grâce à des servo-commandes d'aéromodélisme.

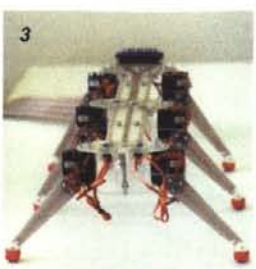

3

Des rayons de lumière qui traquent la pollution

ULB - LABORATOIRE DE CHIMIE-PHYSIQUE MOLÉCULAIRE
REGINALD COLIN

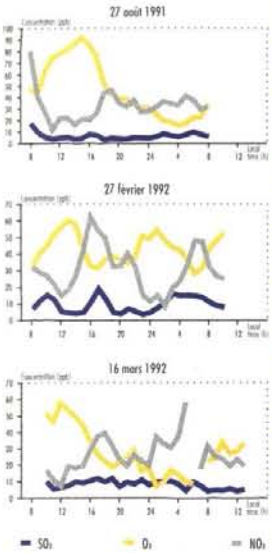

Eurotrac est un projet européen d'étude de l'environnement, mis sur pied dans le cadre d'*Eureka*, afin de mesurer l'influence des activités humaines sur la troposphère en Europe.

Ses objectifs sont de résoudre les problèmes de pollution les plus importants à l'échelle européenne, comme les processus conduisant à la formation de l'acidité dans l'atmosphère, en particulier ceux qui impliquent les aérosols.

Le sous-projet *Tropospheric Optical Absorption Spectroscopy (Topas)* vise spécifiquement à l'application de la spectroscopie, à la détection des constituants minoritaires et nécessite le développement d'instruments de mesure spécifiques, basés sur l'absorption de la lumière visible et ultra-violette.

Ces projets sont menés en collaboration avec l'Université de Liège et l'Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique pour la mise au point de deux télescopes et de miroirs de réflexion couplés à un spectrographe par transformée de Fourier.

En 1992, 18 chercheurs de cinq pays (Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Suède) participent à une campagne d'intercomparaison des instruments de mesures à l'ULB.

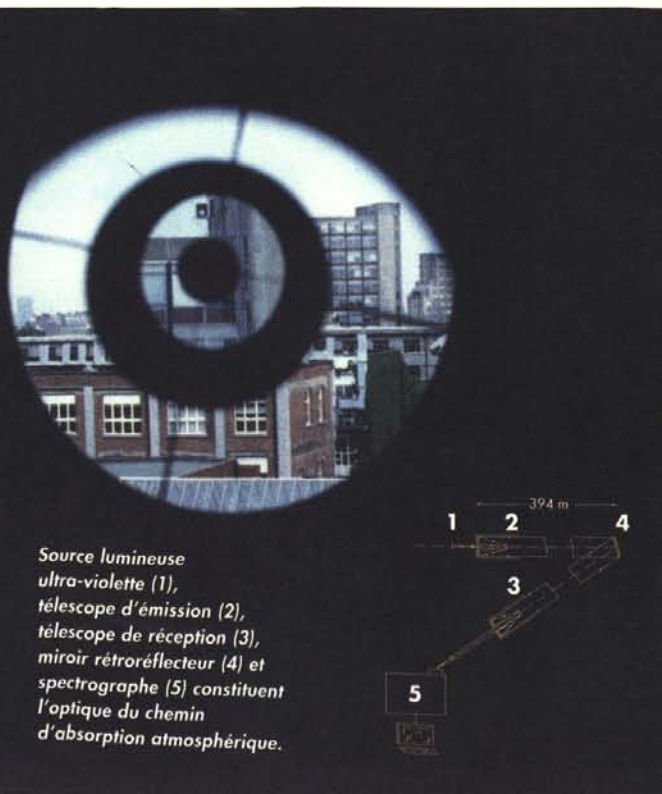

Source lumineuse ultra-violette (1), télescope d'émission (2), télescope de réception (3), miroir rétroréflecteur (4) et spectrographe (5) constituent l'optique du chemin d'absorption atmosphérique.

STEP

CCE

l'Europe des océanographes

ULB - LABORATOIRE D'OCÉANOGRAPHIE CHIMIQUE
ROLAND WOLLAST

Le laboratoire d'Océanographie chimique assure la coordination de plusieurs programmes européens d'étude et de sauvegarde des cours d'eau et environnements côtiers, tels les projets *EROS 2000* et *OMEX* ou encore l'étude des processus estuariens.

Le programme *European River Ocean System (EROS 2000)* a pour principaux objectifs de déterminer les sources et le devenir des composés naturels ou anthropogéniques introduits par les rivières dans l'environnement côtier européen. Ce programme doit aboutir à l'élaboration de modèles de prédiction des conséquences à long terme des perturbations induites par l'homme.

Parallèlement au programme *EROS*, les Communautés Européennes mènent une étude comparative des processus estuariens dans le Rhône et l'Escaut, portant sur le transport, le transfert et les transformations de la matière particulaire dans les estuaires.

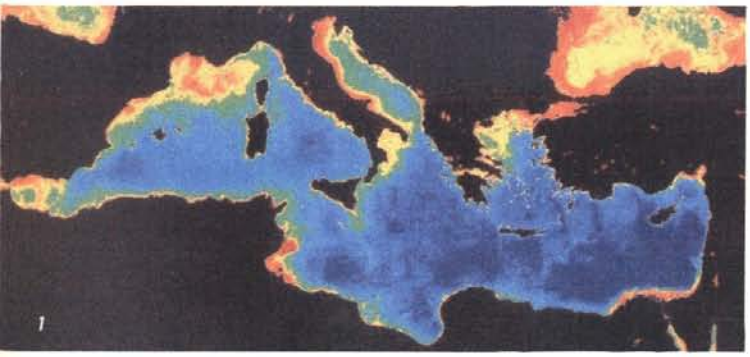

1. Le programme EROS a porté prioritairement sur l'influence du Rhône et de l'Ebre sur la Méditerranée Occidentale: la densité du plancton est élevée (zones jaunes et rouges) dans la plume de ces deux rivières.

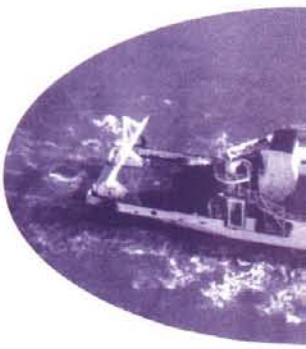

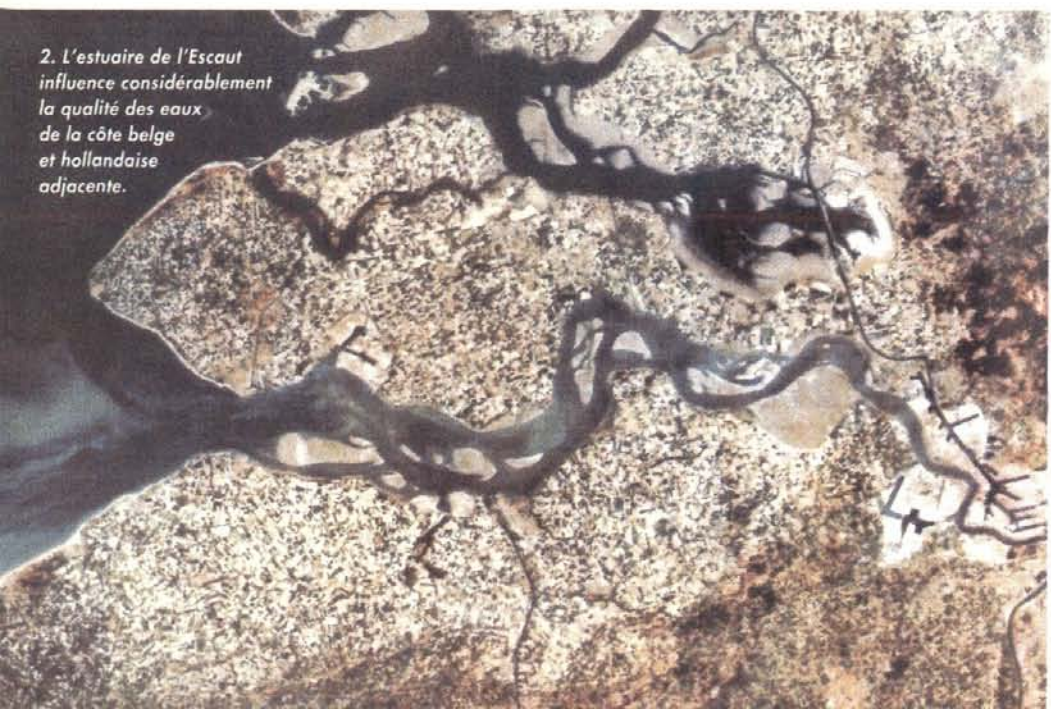

2. L'estuaire de l'Escaut influence considérablement la qualité des eaux de la côte belge et hollandaise adjacente.

Quant au projet *Ocean Margin Exchange (OMEX)*, il a pour objet l'étude des échanges d'eau et de matière qui se produisent entre la zone côtière et l'océan profond. Cette recherche se situe dans le cadre d'une action internationale destinée à comprendre et à quantifier le cycle des éléments et en particulier celui du carbone à l'échelle du globe terrestre (International Geosphere-Biosphere Program). Elle doit permettre de prévoir l'évolution du système océanique à moyen et à long terme en fonction des modifications engendrées par les activités humaines.

Ce programme de caractère interdisciplinaire regroupe des physiciens, des chimistes, des biologistes et des géologues européens, spécialistes des processus marins.

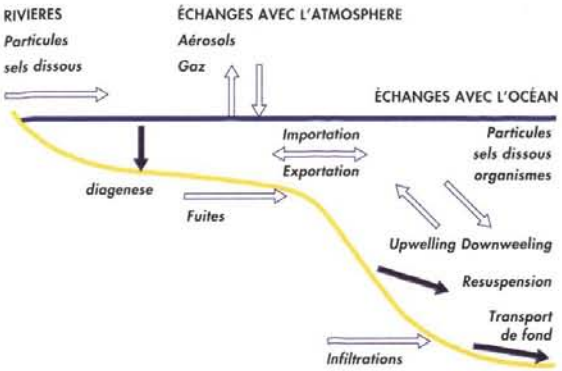

4

4. Ce schéma montre la diversité et la complexité des processus qui se déroulent aux marges océaniques.

3. Le "Belgica", véritable laboratoire maritime, est mis à la disposition des équipes océanographiques par l'Etat belge.

5. La marge océanique le long des côtes européennes se caractérise par une brutale transition des profondeurs qui passent de -200 mètres à -5.000 mètres en quelques miles nautiques.

ENVIRONNEMENT-STEP

CCE

L'eutrophisation des zones côtières de la Manche et de la mer du Nord

ULB - GROUPE DE MICROBIOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES
CHRISTIANE LANCELOT - GILLES BILLEN

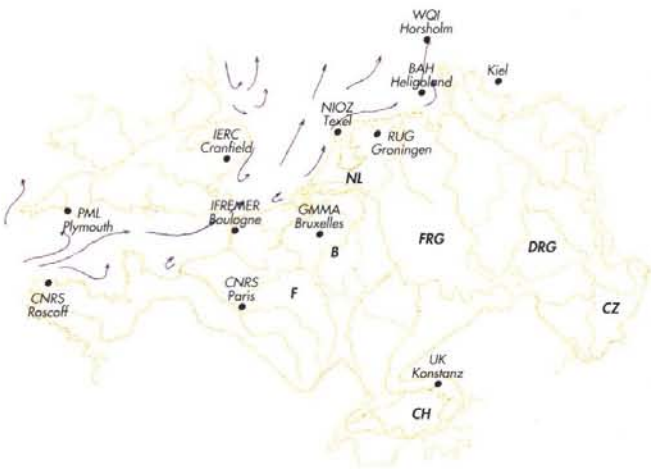

1. Les grands fleuves européens responsables de l'eutrophisation des zones côtières de la mer du Nord, et leur bassin versant.

Les zones côtières continentales de la Manche et de la mer du Nord reçoivent les apports des grands fleuves qui, de la Seine au Rhin et à l'Elbe, drainent une des régions du monde les plus peuplées et les plus industrialisées. La "fertilisation" qui en résulte se traduit par un profond déséquilibre de l'écosystème marin connu sous le nom d'eutrophisation.

Dans le cadre des programmes *"Environnement"* et *"Step"* de la Communauté européenne, le Groupe de Microbiologie des Milieux Aquatiques coordonne depuis 1988 une vaste étude de ce phénomène, destinée à comprendre le lien entre développement excessif d'algues mucilagineuses (Phaeocystis) qui caractérise ces régions eutrophisées et les apports d'azote et de phosphore par les rivières.

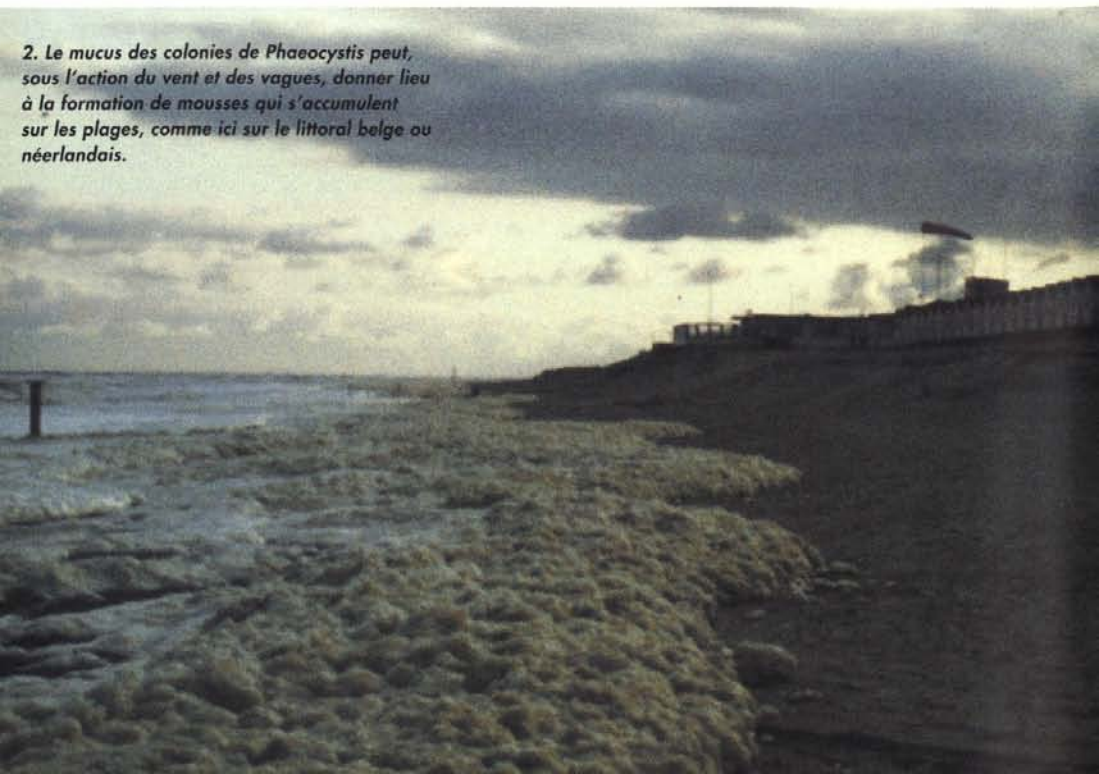

2. Le mucus des colonies de Phaeocystis peut, sous l'action du vent et des vagues, donner lieu à la formation de mousses qui s'accumulent sur les plages, comme ici sur le littoral belge ou néerlandais.

3. Phaeocystis est une algue unicellulaire vivant soit sous la forme de cellules isolées (A), soit sous forme coloniale. Dans ce dernier cas, elle produit une gangue muqueuse qui peut contenir de quelques dizaines à quelques dizaines de milliers de cellules (B,C,D). Les plus grosses colonies peuvent se rompre et libérer des cellules isolées et du mucus.

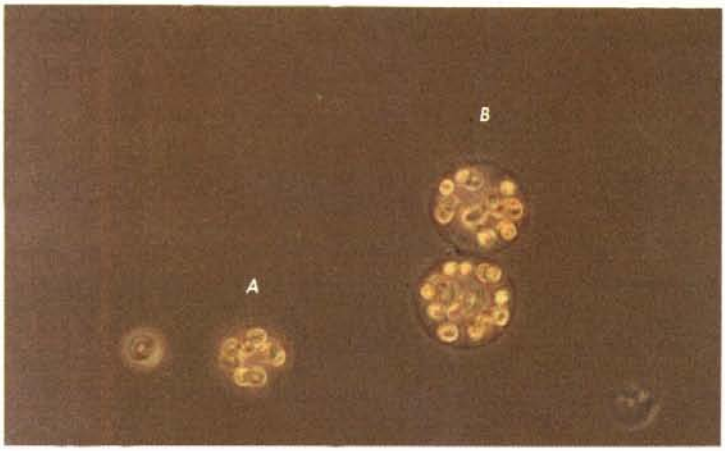

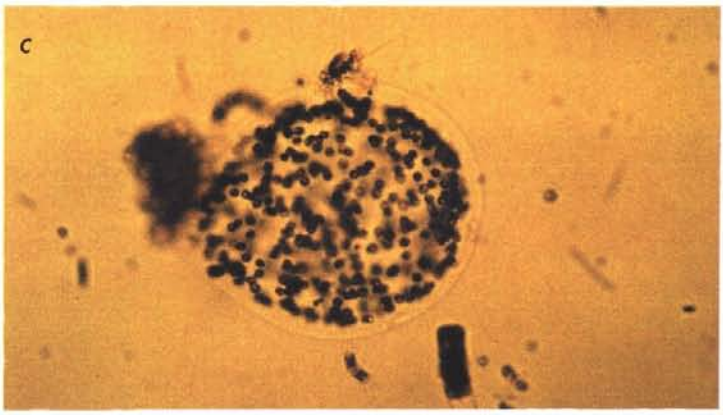

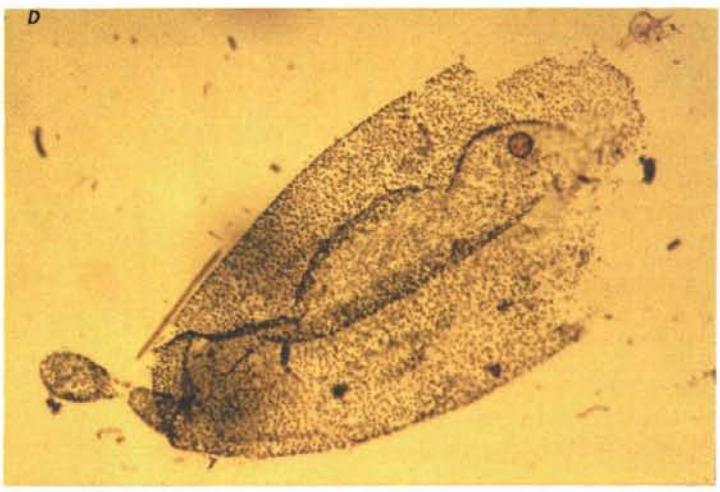

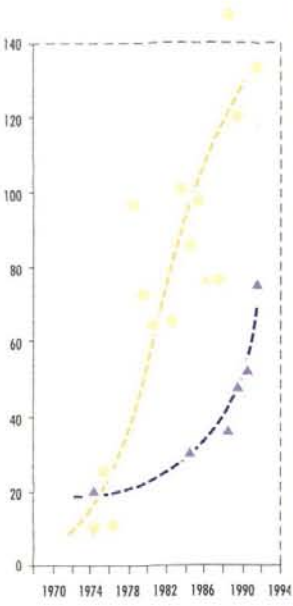

4. La durée des périodes de floraison de Phaeocystis est en constante augmentation depuis les vingt dernières années.

5. La présence de Phaeocystis, comme algue dominante dans les eaux eutrophisées, conditionne toute la structure de l'écosystème marin.

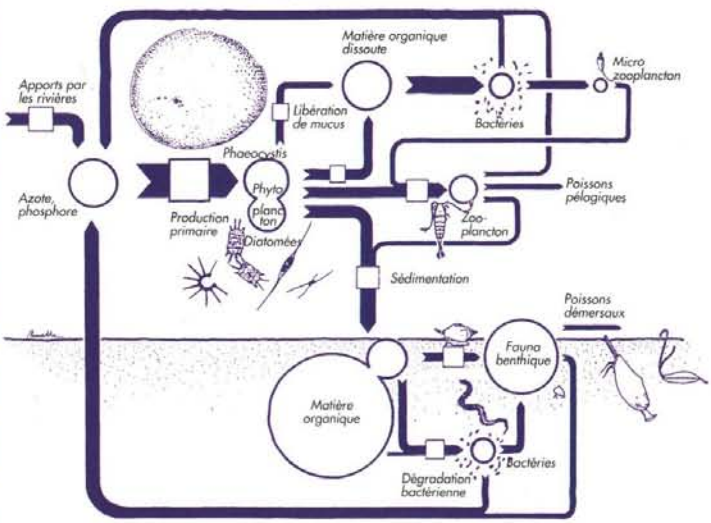

STEP

CCE

Un écosystème sous-marin: l'herbier de posidonies

ULB - LABORATOIRE DE CHIMIE-PHYSIQUE MOLÉCULAIRE
MICHEL JANGOUX ET PHILIPPE DUBOIS

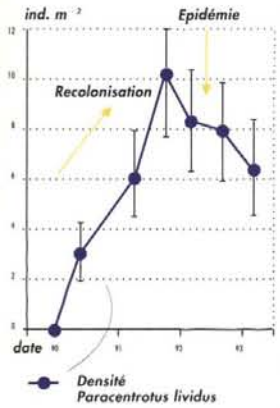

1. Le suivi de la densité du Paracentrotus lividus dans l'herbier du Lacco Ameno (Ischia, Italie) après la disparition quasi complète de l'espèce suite à une épidémie de la "maladie de l'oursin chauve" (affection probablement bactérienne; exemple de perturbation d'origine non humaine) et l'amorce d'une nouvelle épidémie.

Depuis 1988, le laboratoire de Biologie marine de l'ULB développe et coordonne des programmes de recherche internationaux, institués par la Commission des Communautés Européennes. Ces programmes sont consacrés à un écosystème fondamental de la Mer Méditerranée, l'herbier de posidonies. Les herbiers sont de véritables prairies sous-marines qui forment (ou plutôt formaient) une ceinture presque continue tout autour de la Méditerranée entre 0 et 40 m de profondeur. L'étude de l'écosystème herbier présente un intérêt à la fois fondamental et appliqué. En effet, la posidonie est une vraie bâtisseuse qui transforme les fonds meubles dénudés en véritables "HLM" qui accueillent, des fondations au dernier étage, une flore et une faune hautement diversifiées. Par ailleurs, en amortissant les houles et les courants, les herbiers protègent les côtes à substrats meubles, si importants pour le tourisme.
Les travaux effectués sous l'égide de la CEE s'attachent d'une part à comprendre les échanges de matière et d'énergie au sein de cet écosystème, d'autre part à évaluer sa contamination par les métaux lourds et l'impact de ceux-ci sur le "bien-être" des habitants de l'herbier. Ces travaux ont pour but de modéliser le fonctionnement de l'écosystème et de ses principaux locataires afin de mieux comprendre l'impact des perturbations, le plus souvent humaines, auxquelles il est soumis.

2. L'oursin comestible Paracentrotus lividus, un des principaux brouteurs de l'herbier.

3. L'herbier de posidonies, véritable prairie sous-marine méditerranéenne.

Un sondage glaciaire européen de plus de 3.000 mètres

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ROLAND SOUCHEZ

1. Extraction d'une carotte de glace du carottier danois "ISTUK"

Le Greenland Ice Core Project (GRIP) est un programme de recherche international organisé sous les auspices de la *Fondation Européenne pour la Science (ESF)*, dont les objectifs, sont de réaliser le plus profond sondage glaciaire au monde au centre de la calotte glaciaire groenlandaise, afin de recueillir les informations les plus diverses sur l'environnement du passé enregistrées dans la glace, et en particulier sur les changements climatiques. Au cours de l'été 1992 le sondage s'est arrêté à 3.028 mètres de profondeur, à proximité du socle rocheux: les "archives" paléoclimatiques de la glace remontent pour la première fois à quelque 250.000 ans, reconstituant l'environnement de la dernière période glaciaire et de l'avant-dernière période interglaciaire dans leur entièreté. Parmi les nombreuses découvertes qui en résultent, la plus passionnante (et peut-être la plus inquiétante) est probablement celle concernant l'instabilité climatique: ainsi la comparaison entre notre période interglaciaire et la précédente, au climat instable, suscite bien des interrogations quant aux effets du réchauffement global à venir.

2. Carotte de glace du sondage GRIP montrant la transition vers la glace basale chargée en débris aux couleurs brunâtres. On devine la présence occasionnelle de cailloux, visibles par transparence.

Le *Département des Sciences de la Terre et de l'Environnement de l'ULB - Glaciologie (DSTE)* est plus particulièrement responsable de l'analyse des 6 derniers mètres de glaces basales chargées en débris. Les caractéristiques tout à fait originales de celles-ci indiquent qu'il s'agit vraisemblablement de résidus d'anciennes congères de neige chevauchées par l'avancée de la calotte glaciaire... peut-être lors de sa naissance il y a 2,4 millions d'années !

3. Le site du sondage GRIP à SUMMIT (72°34' N, 37°37' W) - Central Greenland

CCE

L'avenir des sciences de la vie

ULB - DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
ARSENE BURNY

Le Département de Biologie moléculaire de l'ULB, fondé par les Professeurs Jean Brachet et Raymond Jeener est constitué d'une vingtaine d'équipes (la plupart sont localisées à Rhode-Saint-Genèse) dont les activités de recherche couvrent de multiples aspects, fondamentaux et appliqués, des sciences de la vie. Citons entre autres: microbiologie et génétique bactérienne, analyse de la structure du matériel génétique (séquençage, car-

1. Le Centre de biologie moléculaire construit en 1961 à Rhode-Saint-Genèse grâce à l'aide d'Euratom.

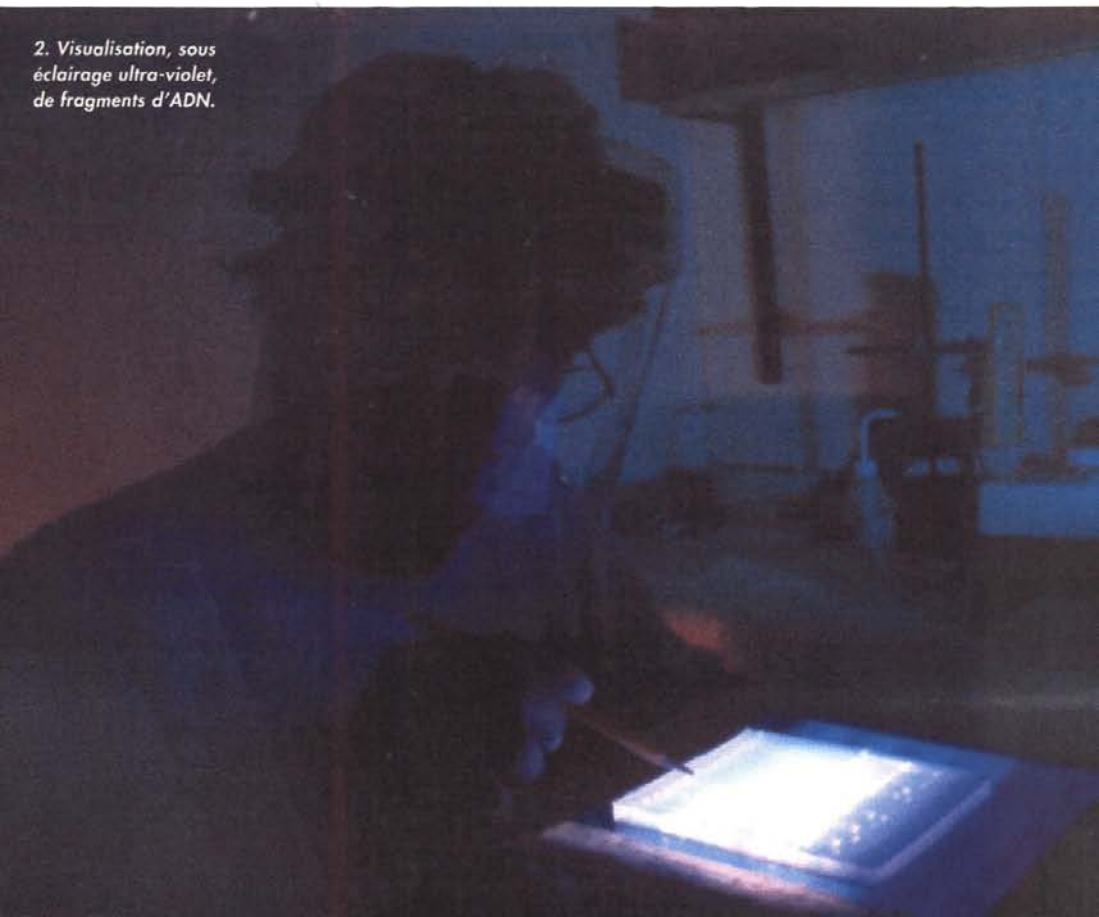

2. Visualisation, sous éclairage ultra-violet, de fragments d'ADN.

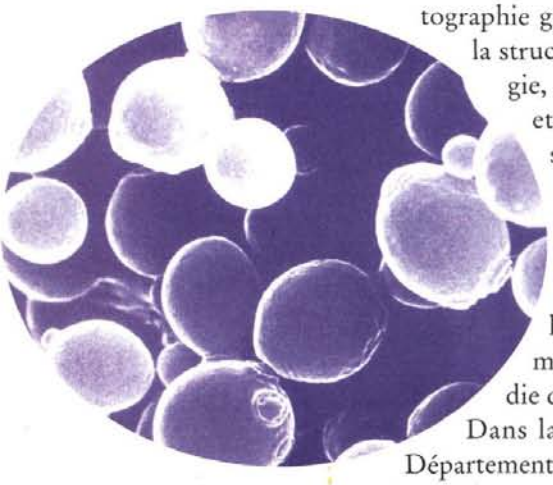

3

tographie génétique) et de l'activité des gènes, étude de la structure des protéines, embryologie, immunologie, virologie, neurobiologie, biologie théorique et bio-informatique. Outre leur importance sur le plan fondamental, ces activités de recherche ont un intérêt médical important. Par exemple, elles permettent de développer des stratégies de diagnostic et de lutte (y compris vaccinale) contre certaines maladies humaines ou vétérinaires telles que cancers et maladies infectieuses (trypanosomiases: maladie du sommeil, SIDA, etc...).

Dans la plupart de ces domaines de recherche, le Département de Biologie moléculaire de l'ULB a développé de nombreuses collaborations internationales, en particulier européennes; plusieurs de ses équipes ont participé ou participent activement à des projets de recherche soutenus par la Commission des Communautés européennes.

3. Levure de boulanger.
4. Culture et multiplication d'une lignée cellulaire.
5. Discussion et sélection de colonies bactériennes recombinantes.
6. Modèle structural d'une protéine.

4

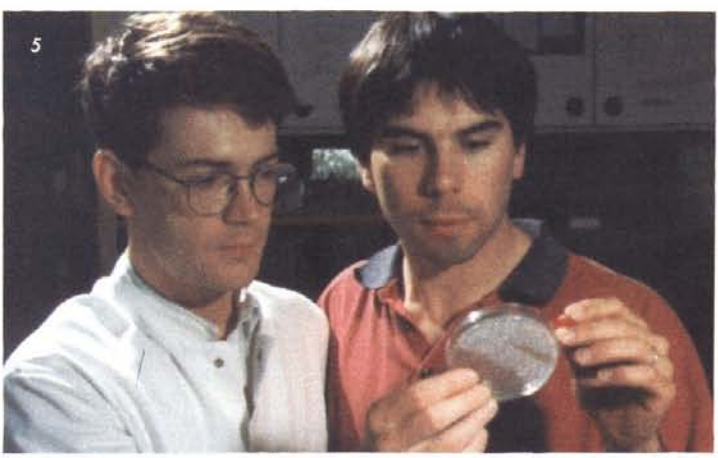

5

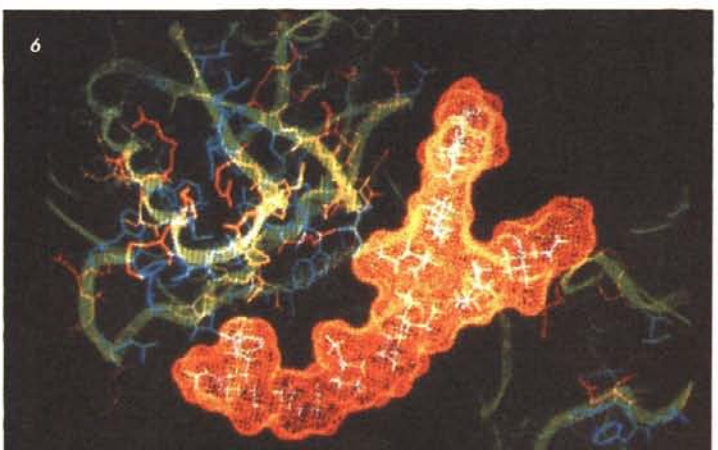

6

BIOTECH

CCE

La prévention de la toxicité immunologique des médicaments

ULB - HOPITAL ERASME - SERVICE D'IMMUNOLOGIE
MICHEL GOLDMAN

L'ULB s'est vue confier la coordination scientifique et la gestion administrative d'un projet de recherche de la Communauté européenne dans le domaine de l'immunotoxicologie. Le but de ce projet, mené dans le cadre du programme *"Biotech"*, est de développer des tests in vitro permettant d'éviter les réactions toxiques liées aux effets de certains médicaments sur le système immunitaire.

Il s'agit d'un important problème de santé publique car des médicaments sont régulièrement à l'origine de maladies allergiques (touchant notamment la peau, les poumons, les reins...), de pathologies auto-immunes (ex.: anémies, chute du taux de globules blancs ou de plaquettes, inflammation des vaisseaux...) et de certaines formes d'immunodéficience.

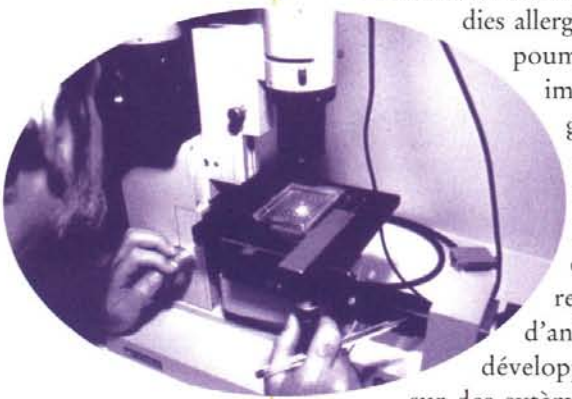

Jusqu'ici, les tests utilisés pour prédire ces formes de toxicité médicamenteuse reposent essentiellement sur l'utilisation d'animaux d'expérience. Ce projet vise au développement de nouvelles méthodes basées sur des sytèmes de culture in vitro des cellules du sytème immunitaire. Elles feront appel aux développements les plus récents dans le domaine de l'immunologie moléculaire. Les différentes équipes participantes sont réparties en quatre sections correspondant aux grands thèmes du projet: toxicité des anticorps monoclonaux et des autres produits de la biotechnologie, réactions allergiques et immunosuppression d'origine médicamenteuse.

1. Glomérulonéphrite extramembraneuse induite par la D-pénicillamine chez une patiente atteinte d'arthrite rhumatoïde (Immunofluorescence démontrant des dépôts d'anticorps).

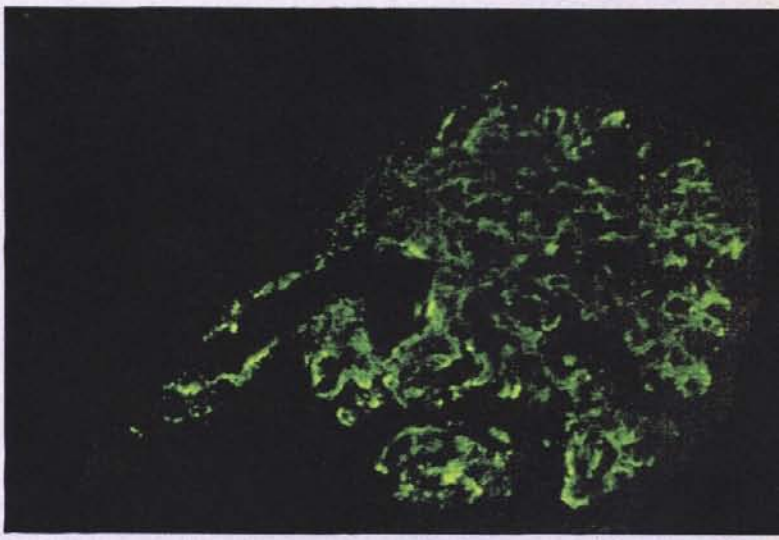

2. Dépôts denses extramembraneux (flèches) en microscopie élèctronique.

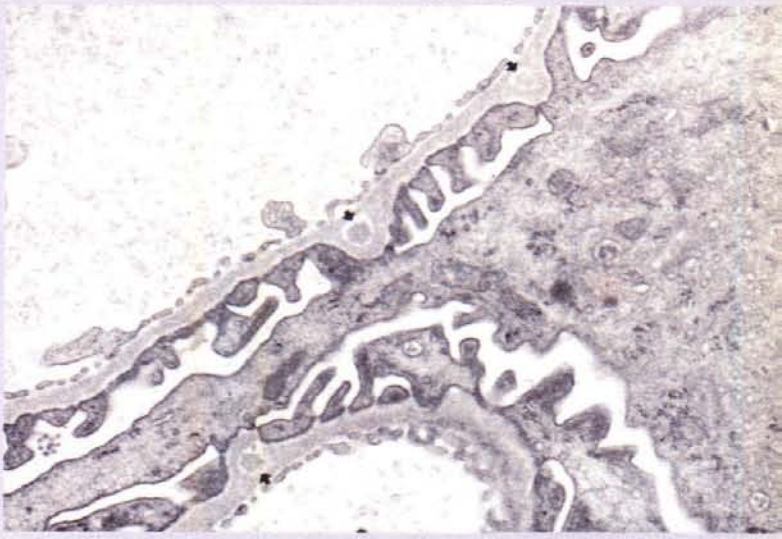

3. Thrombose de l'artériole afférente d'un glomérule rénal après administration de l'anticorps monoclonal OKT3 chez un patient greffé rénal.

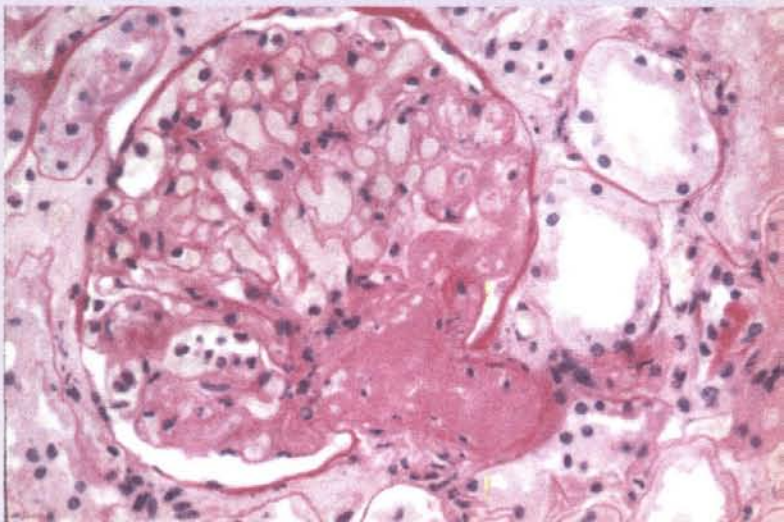

L'IRIBHN: 30 ans d'interdisciplinarité

ULB - INSTITUT DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN BIOLOGIE HUMAINE ET NUCLÉAIRE
JACQUES-EMILE DUMONT - GILBERT VASSART

1. Le bâtiment qui abrite, depuis 1982, l'IRIBHN sur le campus ERASME.

L'application du nucléaire à la médecine est aujourd'hui entrée dans les mœurs et ne nous surprend plus, de même que génétique et biologie moléculaire sont devenues des secteurs à part entière de la recherche médicale.

Telle n'était pas la situation il y a trente ans. Le projet que Jacques-Emile Dumont présentait en 1963 à l'Euratom portait sur le développement des investigations cliniques faisant appel aux techniques nucléaires; il supposait donc aussi une grande interdisciplinarité. De ce projet naquit une association liant l'Euratom, l'Université de Pise et l'Université libre de Bruxelles, puis la constitution par chacune des deux universités d'un Centre de recherche,

2. Génération de souris transgéniques: microinjection d'ADN dans l'œuf fécondé

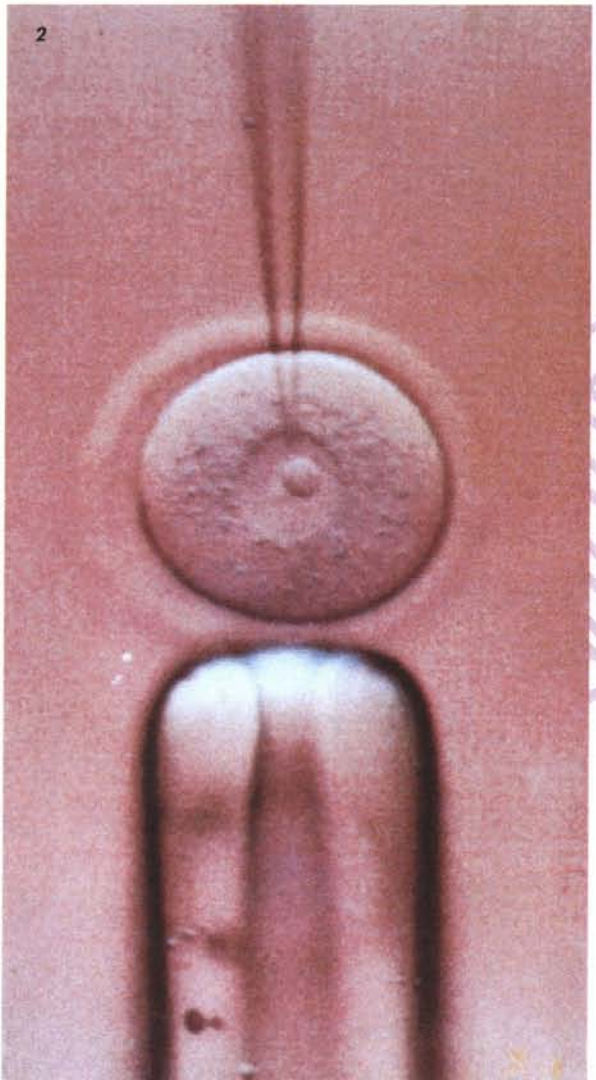

3. Séquençage d'ADN au début des années 80. Etude du contrôle de l'expression génétique.

4. Séquençage automatique d'ADN en 1993.

5. Microinjection d'ADN dans l'œuf fécondé de souris. Préparation de souris transgéniques en tant que modèles de maladies humaines.

6. Etude de récepteurs hormonaux par leur expression dans l'ovocyte de Xenopus laevis.

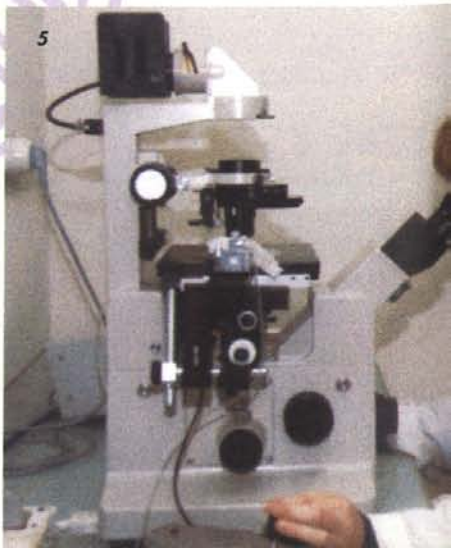

financé pour moitié par la Communauté: l'*Institut de recherche interdisciplinaire en biologie humaine et nucléaire (IRIBHN)* voyait le jour. Trente ans se sont écoulés qui ont permis aux médecins, chimistes, biologistes, biochimistes et physiciens de travailler toujours mieux ensemble: leurs recherches mènent de la génétique à la cancérologie, à l'endocrinologie, ...

Les liens avec les Communautés européennes se sont maintenus, sous d'autres formes, grâce aux programmes *Biomed, Capital humain et mobilité* et *Radiation protection:* ces recherches portent plus spécialement sur la biochimie de la thyroïde et son auto-immunité et sur les mécanismes de la tumorigenèse thyroïdienne, y compris par exemple les effets sur celle-ci des radiations issues de l'accident de Tchernobyl.

L'ensemble des travaux menés à l'*IRIBHN* ont par ailleurs amené d'autres découvertes: les études sur la thyroglobuline - une protéine thyroïdienne - ont conduit à l'identification d'une molécule qui "reconnaît" le chromosome "Y" chez les bovidés, et qui est maintenant utilisée pour le "sexage" des embryons de bovidés, celles sur le récepteur de la thyrotropine - une hormone hypophisaire - débouchant sur l'identification de nouvelles cibles pharmocologiques; une trentaine de nouveaux récepteurs d'hormones et de neurotransmetteurs ont ainsi été identifiés. Cette dernière activité conduit à la création d'une entreprise de biotechnologie.

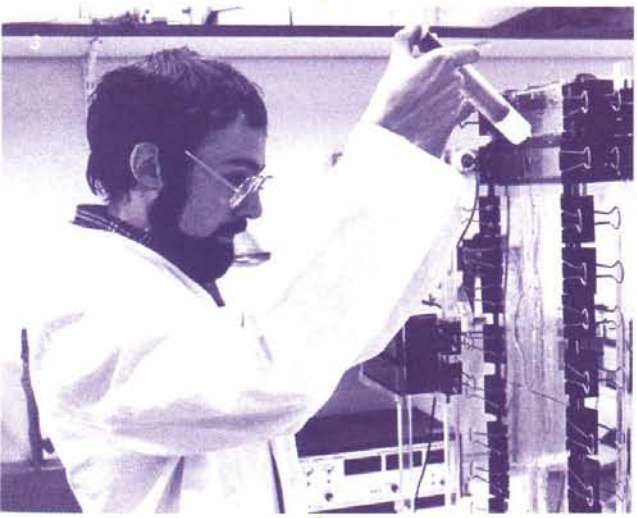

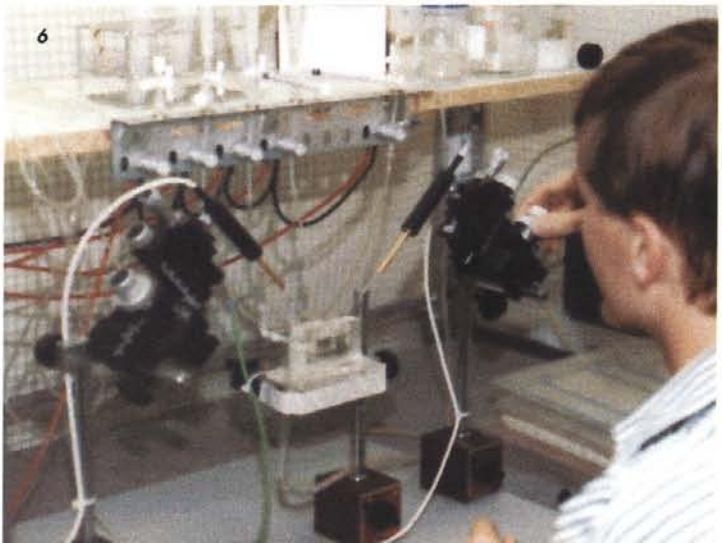

HUMANITIES

ESF

L'Europe du IVe au IXe siècle

ULB - SÉMINAIRE D'HISTOIRE DU MOYEN ÂGE
ALAIN DIERKENS

La disparition de l'Empire romain reste étroitement associée aux concepts de déclin et de décadence; c'est l'idée même de cette chute et, plus tard, celle de "renaissance" qui définirent longtemps le Moyen Âge, âge intermédiaire entre ces deux bornes intangibles. Bien que les écoles historiques aient renoncé depuis près d'un siècle à cette approche, la notion de "chute de l'empire" perdure néanmoins... C'est donc à une autre perception de notre histoire commune que le projet *Transformation on the Roman world* entend donner corps: il met l'accent sur la continuité qui lie Antiquité tardive et Moyen Âge et insiste sur le caractère évolutif des phénomènes historiques.

1 Chêne

3

Mis sur pied dans le cadre du programme *Humanities* de l'European Science Foundation, le projet repose sur un large partenariat entre historiens européens et associe sept grandes équipes de recherches. Croyances et culture sont au coeur des travaux coordonnés par le Séminaire d'histoire du Moyen Âge de l'ULB. De l'étude de la sainteté aux transformations de la langue, de la naissance du monachisme aux productions artistiques, archéologues, historiens et linguistes nous livrent un vaste panorama des transformations du monde romain, du IVe au IXe siècle... de Byzance à l'Irlande.

1. Le lion, symbole de saint Marc, Evangéliaire de saint Willibrord d'Echternach (fin VIIe siècle?).

2. L'Empire romain au IVe siècle.

3. Précepte du 14 mars 775, par lequel Charlemagne confirme l'immunité à l'abbaye de Saint-Denis; le monogramme de l'empereur est bien visible.

4. Le temple de Clitunne, à Spolète, exemple classique de temple chrétien constitué en partie d'éléments architecturaux antiques; sa datation reste incertaine (IVe - VIIIe).

EFILWC

Conditions de vie et de travail en Europe

ULB - INSTITUT DE SOCIOLOGIE
MATEO ALALUF, MARIE-NOELLE BAUCHESNE,
THÉRESE BEAUPAIN, MARCEL BOLLLE DE BAL,
CLAUDE JAVEAU, JACQUELINE MILLER,
ELIANE VOGEL-POLSKY

De nombreux chercheurs de l'Université libre de Bruxelles collaborent activement aux travaux de la *Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.*
Organisme autonome des Communautés européennes, créé en 1975 par un Règlement du Conseil et dont le siège est en Irlande, celle-ci rassemble des représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs des Etats membres et de la Commission; sa mission est de contribuer à l'établissement de meilleures conditions de vie et de travail par une action visant à développer et à diffuser les connaissances propres à aider cette évolution.
La recherche menée à l'ULB dans ce cadre vise à approfondir, à la lumière de l'expérience pratique, la réflexion sur l'amélioration du milieu de vie et des conditions de travail tant à moyen qu'à long terme et de déceler les facteurs de changements.

1. L'Institut de Sociologie de l'ULB.
2. Le siège de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, à Dublin.

Un serpent social européen

ULB - DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE ET FACULTÉ DE DROIT

PAUL KESTENS
PIERRE VAN DER VORST
MICHEL DISPERSYN

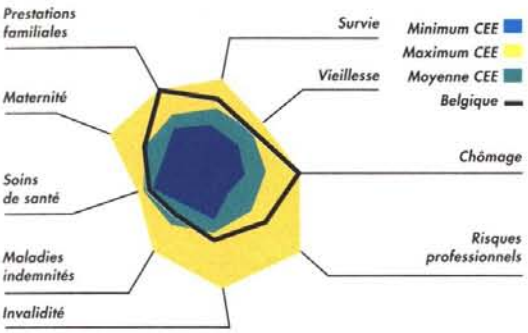

1. Le "diamant social européen", par rapport auquel on peut situer chacun des pays de la Communauté.

Le problème de la disparité des niveaux de protection dans les Etats membres de la Communauté a suscité une grande crainte dans les milieux sociaux : celle d'un démantèlement ou d'une altération grave des systèmes de sécurité sociale, sous l'effet d'une intégration économique européenne non socialement maîtrisée. L'ouverture du grand marché unique du 1er janvier 1993, et la concurrence accrue qui en découle inévitablement, ne vont-elles pas générer en effet, dans certains pays, une stagnation, un recul, ou un alignement vers le bas de la protection sociale ?

2. Symbole de l'égalité entre femme et homme face au travail.

Ces préoccupations ont conduit à proposer l'instauration d'un mécanisme régulateur des niveaux de protection sociale dans la Communauté, appelé "serpent social européen", par analogie avec le serpent monétaire européen mais aussi par choix d'une formule brève capable d'indiquer l'orientation essentielle. Ce mécanisme tend, dans la convergence, à sauvegarder, à consolider et à développer les niveaux de protection dans les Etats membres. Il est basé sur le principe de la solidarité européenne entre tous les membres et également, au sein de ceux-ci, entre les divers acteurs de la sécurité sociale. Ce mécanisme implique la construction d'indices représentatifs des niveaux de protection sociale dans les Etats membres.

3. Tableau des écarts par rapport à la moyenne communautaire.

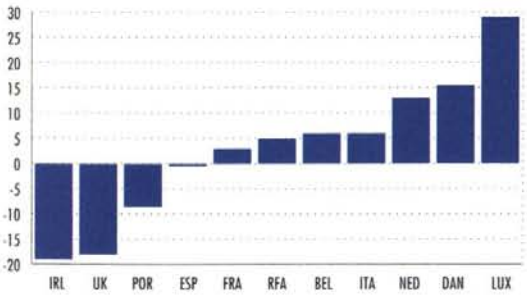

	PORT	DAN	RFA	IRL	ITA	LUX	UK	BEL	PB	FRA	ESP
Vieillesse	9	5	3	11	2	1	10	7	6	4	8
Survie	10	*	4	7	6	1	9	3	2	8	5
Famille	11	3	6	10	8	4	7	1	5	2	9
Maternité	8	1	5	9	6	2	11	7	4	3	10
Soins/Maladie	5	2	3	10	6	1	11	9	8	7	4
Invalidité	7	3	9	10	6	2	8	4	1	11	5
Risques professionnels	8	5	4	9	6	1	10	3	*	2	7
Chômage	9	2	6	10	11	3	8	1	5	4	7
Total pondéré	9	2	6	11	4	1	10	5	3	7	8
Moyenne	8,38	3,00	5,00	9,50	6,38	1,88	9,25	4,38	4,43	5,13	6,88
Total non-pondéré	9	2	5	11	7	1	10	3	4	6	8

4. Le tableau reprend l'ensemble des fonctions de la sécurité sociale et présente le classement des pays pour les différentes fonctions.

** Ces pays n'entrent pas en considération car on leur a attribué arbitrairement la moyenne 100 pour les fonctions considérées*

L'Europe et ses régions

ULB - DÉPARTEMENTS D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE ET DE GÉOGRAPHIE

PAUL KESTENS - CHRISTIAN VANDERMOTTEN

Dans la perspective du grand marché européen et de l'affaiblissement, sinon de la disparition des frontières intérieures, la dimension régionale prend paradoxalement une importance accrue.

Aux objectifs de développement régional qui prévalaient au cours des Golden Sixties, largement axés sur la promotion des zones industrielles et des infrastructures, se substituent aujourd'hui, dans le contexte d'économies plus flexibles, la promotion des petites et moyennes entreprises et des initiatives locales ainsi que la mise en valeur d'images de marque par des villes et des régions.

Economistes et géographes analysent l'évolution, depuis le début des années '60, des structures économiques et des disparités régionales en Europe, du point de vue économique, mais aussi social, environnemental et humain.

Carte européenne des densités de population (nombre d'habitants au km²).

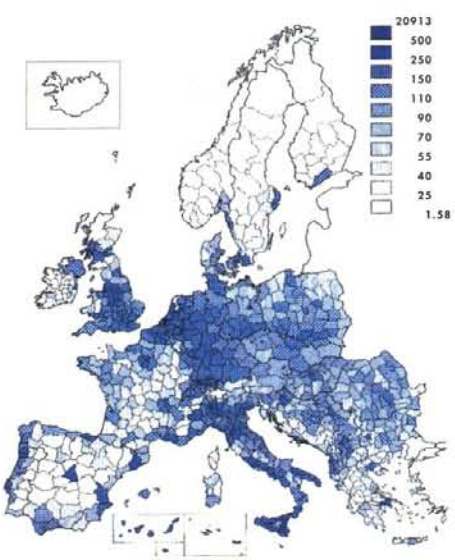

Carte européenne par secteurs d'activité économique.

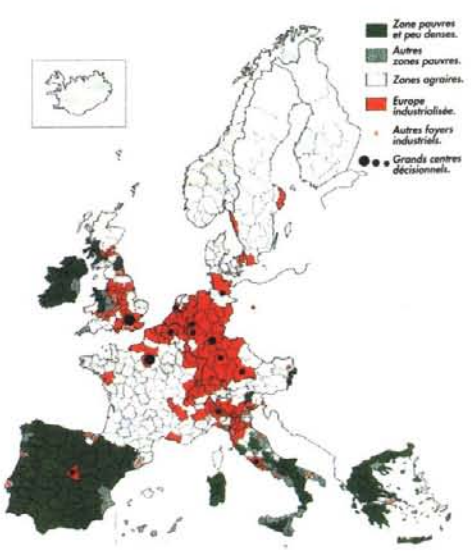

TEMPUS

CCE

L'ULB et les bibliothèques tchèques, slovaques et hongroises

ULB - BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ
JEAN-PIERRE DEVROEY

1. La salle de lecture de la bibliothèque principale des sciences humaines

Dans le cadre du programme *Tempus* de la Communauté européenne, une importante action de soutien à la modernisation de la gestion et des structures des bibliothèques tchèques, slovaques et hongroises a pu être mise sur pied entre l'Université Libre de Bruxelles, le King's College (Londres) et l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Villeurbanne); ce sont là les objectifs du *Programme européen commun (PEC)*. Les universités participant au projet ont regroupé leurs actions autour de trois axes: des stages de formation pour des professionnels des bibliothèques, la mobilité des étudiants et la formation des enseignants, ainsi que la révision des programmes d'enseignement des sciences du livre, de l'information et de la documentation. Le *PEC* vise donc à terme à permettre aux Républiques tchèque et slovaque et à la Hongrie de poursuivre leur développement en matière d'enseignement de manière autonome et de l'insérer dans le cadre élargi de la coopération européenne.

Le *PEC* bénéficie du soutien d'IBM Belgique qui dispense des cours de formation technique et prend en charge l'installation du matériel nécessaire dans les pays concernés.

2. Le "Carolinum" Universitas Carolina de Prague, première université de l'ancienne république tchécoslovaque, siège d'une importante bibliothèque universitaire.

3. La "Matica Slovenska" est subdivisée en de nombreux départements de production, gestion et conservation du livre.

4. La bibliothèque de l'Université de Budapest, la plus importante des bibliothèques scientifiques hongroises.

5. Esquisse de la nouvelle bilbliothèque de l'ULB dont l'ouverture est prévue fin 1994.

TEMPUS - MED CAMPUS

CCE

Un dialogue permanent avec le monde

ULB - CENTRE DE RECHERCHES INTERNATIONALES - CERIS
ANDRÉ MIROIR

Cerner l'évolution d'un monde en perpétuelle mutation politique nous apparaît chaque jour comme une intense nécessité... C'est de cette nécessité qu'est né le *CERIS* en 1985. Le centre est un lieu de rencontre pluridisciplinaire, faisant appel aux compétences de politologues, d'historiens, de sociologues,

Quatre des nombreux programmes de mobilité et de coopération internationale que gère le CERIS.

CERIS - Université Libre de Bruxelles

- University of Hull
- Johns Hopkins University
- University d'Amsterdam
- Universitad Complutense de Madrid
- Institut d'Études Politiques d'Aix-Marseille
- King's College
- Universitad Bonn
- University of Vilnius

- École des Hautes Études Internationales
- Institut Européen d'Administration Publique
- University of Bradford
- Johns Hopkins University
- Institut d'Études Politiques d'Aix-Marseille
- Panteios University of Social and Political Sciences
- Universitad Complutense de Madrid
- Universitaté Lorand Eotovs
- Universitaté Charles de Prague
- Universitaté Jannus Pannonius de Pecs
- Universitaté de Wroclaw
- Universitaté de Varsovie
- Universitaté de Bucarest
- Bigis (Budapest)

d'économistes, de juristes et de tous les praticiens des questions internationales. Ses interrogations sont multiples, qui vont du contrôle des armements aux relations extérieures de l'Union européenne, passant par l'analyse comparée des systèmes politiques ou de la notion même de sécurité. L'activité du Centre de recherche l'amène à coordonner une série de programmes de développement des départements des études internationales: supposant une mobilité des enseignants, ces programmes proposent tant des recyclages destinés au personnel académique qu'une aide à la rénovation des outils pédagogiques des pays tiers. A la fois unité de recherche et d'enseignement post-facultaire, le *CERIS* se veut un centre de dialogue permanent avec le monde.

Le CERIS publie tant des périodiques scientifiques que des ouvrages de références et actes de colloques, ainsi qu'une collection de syllabi.

Cellule administrative

- University of Bradford
- Institut Européen d'Administration Publique
- Institut d'Études Politiques d'Aix-Marseille
- Panteios University
- Université Hébraïque de Jérusalem
- University of Malta
- Intercollege of Cyprus
- Cyprus Research Centre
- University of Istanbul
- Bogazici University
- Marmara University

- École des Hautes Études Internationales
- Institut Européen d'administration publique
- University of Bradford
- Johns Hopkins University
- Panteios University of Social and Political Sciences
- Universitad Complutense de Madrid
- Universitade do Lisboa
- Universitate "Babes-bolyai" de Cluj

L'étranger, l'artiste, le chercheur, le droit... et nous

ULB - CRÉATIONS ET RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE - CeRP
en Droit et sociologie du Droit
ANDRÉ NAYER

L'étranger

Qui n'est pas, à un moment donné, (l')autre dans le temps et l'espace, dans et par rapport à un système (politique, social, culturel), à une structure (quartier, ville, Etat), à un groupe (famille, clan, nation) ?

L'artiste

L'artiste déclenche le monde, le provoque dans son essence, le fait vibrer et vivre, lui restitue son mystère. Qu'en serait-il du monde sans création littéraire, artistique et sans interprétation ?

Le chercheur

La recherche et certains de ses résultats représentent des axes autour desquels se développent des pans entiers des économies nationale et internationale; se nouent ainsi de multiples relations entre divers partenaires (secteurs privé, public, universitaire). Avec quels objectifs, quels soucis éthiques, quelle déontologie, pour quel service à l'individu et à la collectivité ?

Nous,... et le droit

Une des principales fonctions du Droit est de garantir, d'équilibrer, d'empêcher que naissent, se perpétuent ou se développent de multiples nuisances. Le citoyen ne peut-il soutenir que la qualité de la production d'un Droit démocratique, son effectivité et son efficacité laissent à désirer ?

D'une Europe à l'autre

LE DEVENIR D'UNE VÉRITABLE IDENTITÉ EUROPÉENNE RELÈVE POUR UNE PART IMPORTANTE DE L'ENSEIGNEMENT: MOTEUR FONDAMENTAL DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS (SOCIALES, ÉCONOMIQUES, CULTURELLES), IL DEVIENT LUI-MÊME PEU À PEU UNE RÉALITÉ EUROPÉENNE.

LES PROGRAMMES D'ÉCHANGE MÈNENT À DES FORMATIONS INTERUNIVERSITAIRES ET INTERNATIONALES, LES UNIVERSITÉS CONJUGUENT LEURS EFFORTS - AUTREFOIS DISPERSÉS - AU SEIN DE RÉSEAUX, LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE SONT PLUS CONSCIENTS DE LA NÉCESSITÉ D'ÉCLAIRCIR LES MÉCANISMES EUROPÉENS.

L'EUROPE A MODIFIÉ LE VISAGE DES UNIVERSITÉS: ELLES SE SONT OUVERTES PLUS LARGEMENT SUR L'EXTÉRIEUR, MAIS SONT AUSSI DEVENUES UN ÉLÉMENT IMPORTANT D'UNE CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE SOLIDE ET HARMONIEUSE.

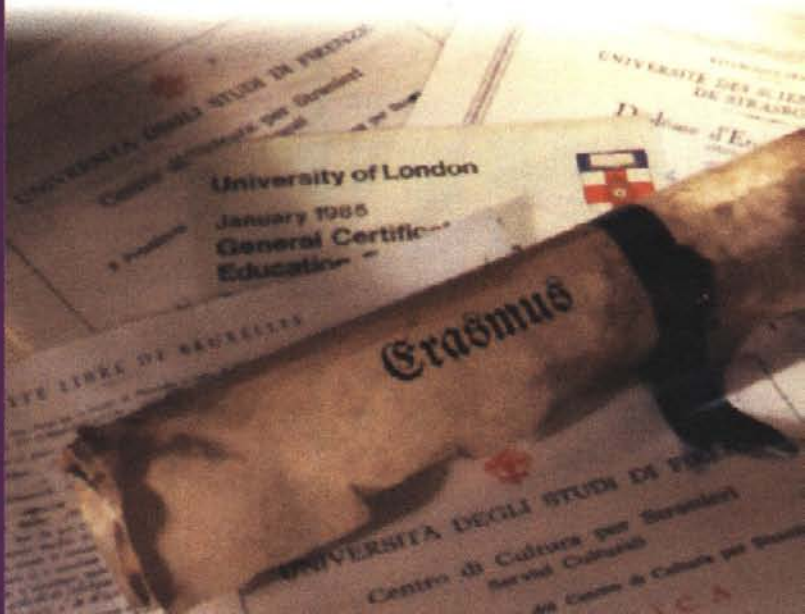

Coopération européenne et enseignement supérieur: l'ULB au cœur de l'europe

La dimension européenne de l'Université d'aujourd'hui est le résultat d'une vaste coopération, entre les institutions européennes et les universités d'une part, entre les universités elles-mêmes d'autre part.

Celles-ci participent en effet à de nombreux programmes de mobilité, tels *Erasmus, Lingua, Tempus, Capital humain et mobilité*, etc. qui débouchent depuis plusieurs années sur des formations transnationales, car les étudiants peuvent effectuer jusqu'à plusieurs mois d'études au sein d'une Université d'accueil. Se développe aussi une mobilité des enseignants qui s'ouvrent à d'autres expériences pédagogiques et bénéficient d'acquis scientifiques nouveaux.

Le nombre croissant de *programmes de coopération interuniversitaire (PIC)*, ainsi que l'inflation du nombre d'étudiants vers ou en provenance d'autres universités témoignent assez du succès de la mobilité européenne à l'Université libre de Bruxelles.

Nombre de PIC-ULB sélectionnés par le bureau Erasmus

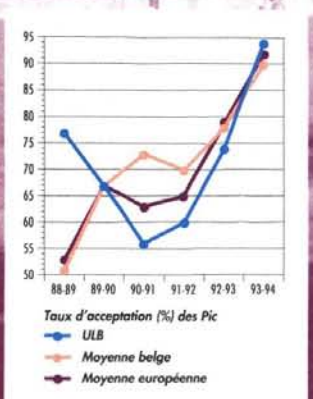

Taux d'acceptation (%) des Pic
- *ULB*
- *Moyenne belge*
- *Moyenne européenne*

Progression du mouvement des étudiants dans le cadre du programme Erasmus/Lingua
- *Etudiants accueillis à l'ULB*
- *Etudiants partant à l'étranger*

Le réseau UNICA

UNICA
News

Le 24 janvier 1990 naît à l'Université libre de Bruxelles le réseau des universités des capitales européennes, *UNICA*. C'est à l'instigation du recteur Georges Verhaegen que l'ULB propose à une vingtaine d'universités la création d'un consortium institutionnel dont l'objectif est de stimuler les collaborations en matière de recherche, d'enseignement et d'administration universitaire. Le réseau concentre, depuis sa création, son action sur la politique universitaire au sens large et la gestion des relations internationales, tandis que des groupes de travail se consacrent à des thèmes scientifiques précis (comme le phénomène urbain au sein des grandes métropoles) et que des ateliers se penchent sur des problèmes spécifiques, telle une analyse de la mobilité des étudiants, qui vise à mettre en œuvre des solutions communes. Le réseau, qui a pris position dans la défense des valeurs démocratiques, devrait engager un projet de recherche et d'action sur le rôle des universités et des universitaires dans la lutte contre le racisme et la xénophobie.

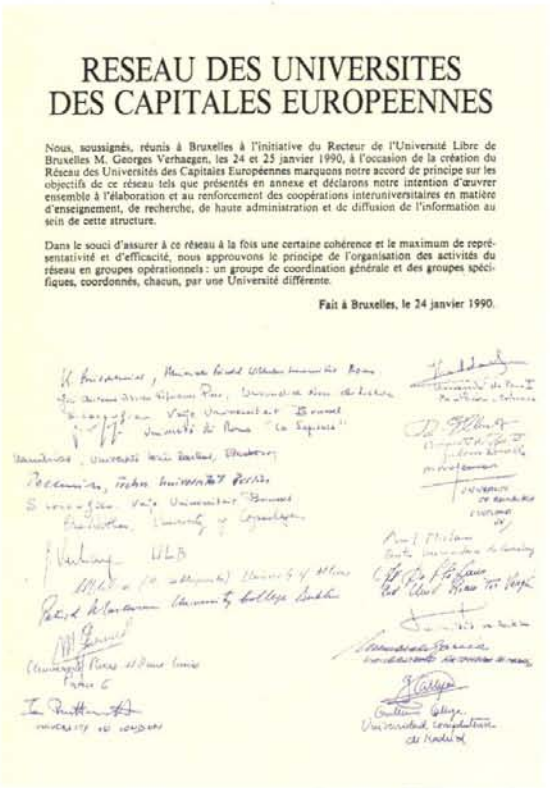
RESEAU DES UNIVERSITES
DES CAPITALES EUROPEENNES

Nous, soussignés, réunis à Bruxelles à l'initiative du Recteur de l'Université Libre de Bruxelles M. Georges Verhaegen, les 24 et 25 janvier 1990, à l'occasion de la création du Réseau des Universités des Capitales Européennes marquons notre accord de principe sur les objectifs de ce réseau tels que présentés en annexe et déclarons notre intention d'œuvrer ensemble à l'élaboration et au renforcement des coopérations interuniversitaires en matière d'enseignement, de recherche, de haute administration et de diffusion de l'information au sein de cette structure.

Dans le souci d'assurer à ce réseau à la fois une certaine cohérence et le maximum de représentativité et d'efficacité, nous approuvons le principe de l'organisation des activités du réseau en groupes opérationnels : un groupe de coordination générale et des groupes spécifiques, coordonnés, chacun, par une Université différente.

Fait à Bruxelles, le 24 janvier 1990.

Bruxelles:	*Université libre de Bruxelles*
	Vrije Universiteit Brussel
Berlin:	*Freie Universität Berlin*
	Technische Universität Berlin
Bonn:	*Rheinische Friedriech-Wielhems Universität Bonn*
Madrid:	*Universidad Autonoma de Madrid*
	Universidad Complutense de Madrid
Paris:	*Université de Paris VI*
	Université de Paris VII
Athènes:	*National and Capodistrian University of Athens*
Budapest:	*Eötvos Lörand University of Budapest*
Dublin:	*University College Dublin*
Rome:	*Universita di Roma I "La Sapienza"*
	Terza Universita di Roma
Luxembourg:	*Centre Universitaire de Luxembourg*
Amsterdam:	*Universiteit van Amsterdam*
Varsovie:	*Warsaw University*
Lisbonne:	*Universidade Nova de Lisboa*
Edimbourg:	*University of Edinburgh*
Londres:	*University of London*
Stockholm:	*University of Stockholm*

Des docteurs honoris causa européens

L'Université libre de Bruxelles décernait le 13 janvier 1984, à l'occasion de ses cent cinquante ans, les diplômes de docteurs honoris causa à trois personnalités qui avaient oeuvré tout particulièrement à la construction de l'Europe et continuaient à lutter pour son existence et sa reconnaissance.

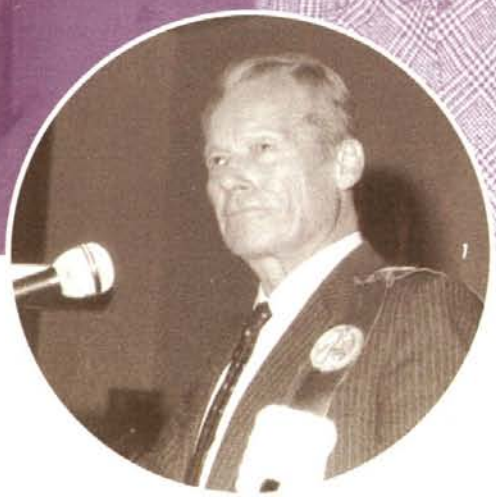

1

2

3

1. Willy Brandt, chancelier de l'Allemagne fédérale et, dans ce cadre, artisan de la politique de rapprochement avec l'Est de l'Europe, président de l'Internationale socialiste, président du groupe socialiste au Parlement européen.

2. Alberto Spinelli, fondateur du Mouvement fédéraliste européen, conseiller de Pietro Nenni, ministre des Affaires étrangères, après avoir été celui de Jean Monnet, membre de la Commission des Communautés européennes, où il est responsable de la politique industrielle et technologique, membre du Parlement européen.

3. Simone Veil, présidente du Parlement européen, prix Charlemagne, pour le rôle qu'elle joua dans le rayonnement des idéaux démocratiques de l'Europe.

Les écoles européennes de Bruxelles

Confrontées à un problème croissant de surpopulation étudiante, les Écoles européennes attendaient avec impatience une extension de leurs locaux. C'est désormais chose prévue: le campus de la Plaine accueillera, au cours des prochaines années, la troisième École européenne de Bruxelles et ses quelque 2.000 étudiants. l'Université s'est prononcée en faveur de l'implantation de l'école sur l'un de ses sites, affirmant ainsi son attachement à cet axe de la construction européenne.

1. Première École européenne à être installée à Bruxelles, celle sise à Uccle, avenue du Vert Chasseur, 46.

2. Deuxième École européenne située à Woluwé-Saint-Lambert, avenue Oscar Jespers, 75.

3. Plan d'implantation de la troisième École européennne sur le Campus de la Plaine.

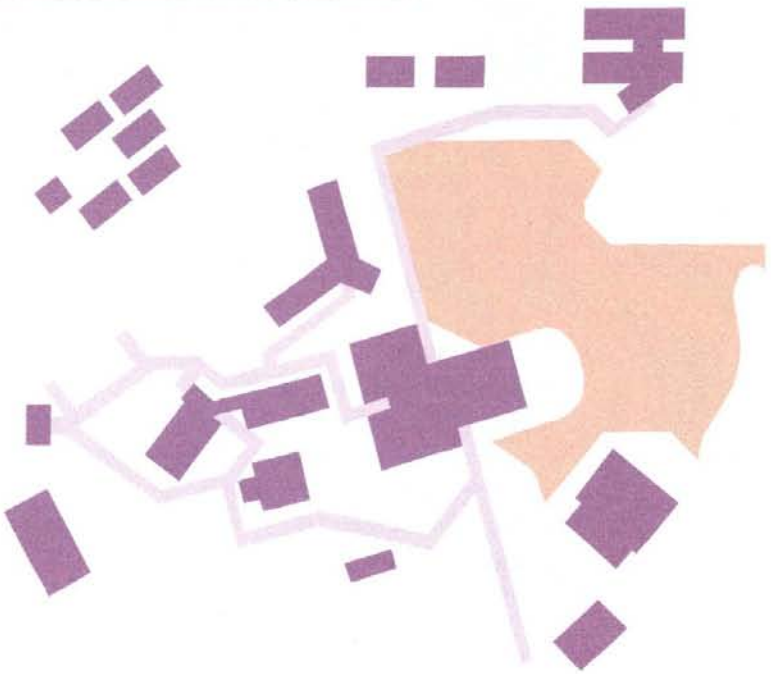

UNE RECHERCHE SANS FRONTIÈRE

- Maquette originale du voile principal du bâtiment du Berlaymont, siège de la Commission des Communautés européennes (ULB - Laboratoire d'Optique et Acoustique théorique et appliquée)
- Hexapode semi-autonome construit dans le cadre du projet Teleman TM11 et premier prototype de transporteurs à pattes (ULB - Service des Constructions mécaniques et robotiques)

WALTER GANSHOF VAN DER MEERSCH

- **Pourquoi Pas?,** n° 1355,17 novembre 1944, dessin de Swyncop en page de couverture (Archives de l'ULB)
- **Miscellanea W.J. Ganshof van der Meersch,** Bruxelles,vol.I, 1972
- Lettre de Walter Ganshof van der Meersch à Jean-Victor Louis, 8 juillet 1966 (collection Jean-Victor Louis)
- Lettre de Walter Ganshof van der Meerch à Jean Rey, 23 décembre 1964 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Walter Ganshof van der Meersch, une photographie, ca.1970 (Archives de l'ULB)
- Médaille "Walter Ganshof van der Meersch. Professeur ordinaire. Président de l'Académie Royale de Belgique", bronze, 1985 (Archives de l'ULB)
- Convention de sauvegarde de Droits de l'Homme et de libertés fondamentales, Recueil des travaux préparatoires (Institut d'Etudes européennes)

JEAN REY

- **Pourquoi Pas?,** n° 1482,25 avril 1947, caricature de Ochs en page de couverture (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- **European Community,** juillet-août 1967 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- **Paris Match,** 27 mai 1967, pp.164-165 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- **Demain, Etudes et Expansion,** numéro special 295,1983 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- **In memoriam Jean Rey,** s.l.n.d. (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- **Hommage à Jean Rey,** Bruxelles, s.d. (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Lettre de René Coty à Jean Rey, 2 février 1954 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Lettre de Constantin Caramanlis à Jean Rey, 25 janvier 1972, (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Lettre de Roy Jenkins à Jean Rey, 25 juin 1979 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Lettre d'Emilio Colombo à Jean Rey, 29 juin 1979 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Lettre de Jean Rey aux membres du Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles, 15 janvier 1954 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Notes manuscrites du cours "Questions spéciales relatives aux organisations européennes",1966-1967 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Jean Rey en compagnie de Walter Hallstein, une photographie, Bruxelles-2 décembre 1971 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)
- Jean Rey à la tribune, une photographie, Washington-février 1968 (Archives de l'ULB - Papiers Jean Rey)

PAUL-HENRI SPAAK

- **Hommage à Paul-Henri Spaak,** Bruxelles, 1973
- Lettre de Paul-Henri Spaak à Marcel Vauthier, 18 janvier 1964 (Archives de l'ULB)
- Portrait de Paul-Henri Spaak par Albert Crommelynck, gravure à l'aquatinte, 25 janvier 1949, (collection Antoinette Spaak)
- Paul-Henri Spaak, étudiant en Droit, parmi un groupe d'étudiants, une photographie, ca.1918(Archives de l'ULB)
- Paul-Henri Spaak, une photographie, ca.1960 (Archives de l'ULB)
- Paul-Henri Spaak accueillant Louis Armand à la tribune, une photographie, Bruxelles-27 février 19645 (Archives de l'ULB)

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.